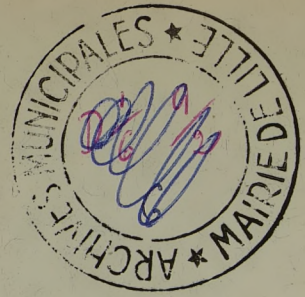


N°

106 1323



# MAIRIE DE LILLE

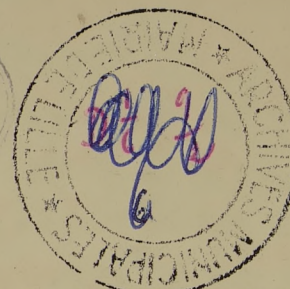
6

*Commission des Finances*

Objet du Dossier . . .

N O T E

à Messieurs les Membres de  
la Commission des FINANCES



Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission des Finances qui se tiendra le Lundi 21 Septembre 1953 à 18 h. 15 très précises dans le Cabinet du Chef de la Division des services financiers (2ème pavillon - 1er étage).

Veuillez trouver ci-après l'ordre du jour des travaux.

Au cours d'une seconde réunion dont nous fixerons ensemble la date, seront examinés le budget supplémentaire de la Ville, le compte administratif et le budget primitif de 1953 du Centre Hospitalier Régional.

ORDRE DU JOUR

- Demandes de subventions -

- 53/81 - Mutuelle Civile de la Guerre. Section locale. Assemblée Générale à Lille.
- 53/82 - "A la recherche des compatriotes basques émigrés en Amérique du Nord".
- 53/83 - Comité National d'Entr'aide aux familles de marins pêcheurs péris en mer. (Paris)
- 53/84 - Syndicat National des Journalistes confédérés C.G.T.-F.O. Congrès national de Lille.
- 53/85 - Organisation Syndicale F.O.- Congrès de Reims; frais de délégation.
- 53/86 - Facultés catholiques de Lille. Ecole supérieure de journalisme. Voyage en Allemagne.
- 53/87 - Syndicat des Cheminots- Section retraités- Délégation à Paris.
- 53/88 - Société de Géographie de Lille. Mise à jour de la bibliothèque.
- 53/89 - Journée Européenne des Jeunes Mineurs.
- 53/90 - Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance Française.
- 53/91 - Cercle choral "les XXX" - Déplacement à Liège.
- 53/92 - Fanfare des Trompettes "Les P'tits Quinquins". Déplacement à Dieppe.
- 53/93 - Fédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Chemins de fer de France et de l'Union Française (Section de Lille). 20<sup>e</sup> Congrès National à Lille.
- 53/94 - Institut de Botanique de la Faculté des Sciences - 8<sup>e</sup> Congrès International de Paris.
- 53/95 - Centre d'apprentissage public de garçons. Colonie de vacances de Gap.

- Demandes de subventions - (suite)

- 53/96 - Subventions aux Sociétés de Secours Mutuels - Relèvement.
- 53/97 - Institut Industriel du Nord de la France.
- 53/98 - Centre "Le relèvement par le travail" - Maison d'accueil de Mons-en-Baroeul.
- 53/99 - 43<sup>e</sup> Demi-Brigade d'Infanterie.
- 53/I00- "Journées du Cinéma" de Lille.
- 53/I01- Institut de médecine légale et de médecine sociale de Lille.
- 53/I02- Union Nationale des victimes civiles de la guerre. Congrès à Lille.

- Divers -

- 53/I03- Union des Aveugles Civils du Nord de la France - Attributions de ristournes sur taxe locale.
- 53/I04- Oeuvre Pie Wicar. Demande de crédit pour frais de voyage.
- 53/I05- Séjour à la "Casa Vélasquez". Demande de bourse.
- 53/I06- Sapeurs-pompiers. Stage à Besançon. Remboursement des frais.
- 53/I07- Missions accomplies par les membres du Conseil Municipal. Ratification.
- 53/I08- Exposition Internationale d'Horticulture à Hambourg. Frais de déplacement. Remboursement.
- 53/I09- Missions spéciales remplies par les membres du Conseil municipal et les agents communaux. Frais de déplacements et indemnités.
- 53/I10- Congrès annuel de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux. Remboursement de frais.
- 53/III- Dépenses imprévues. Exercice 1952 (complément). Ratification.
- 53/II2- Comité lillois de lutte contre le taudis. Représentation de la Ville. Désignation de M. DECAMPS.
- 53/II3- O.P.H.L.M.- Avance de trésorerie - Prorogation du délai de remboursement.
- 53/II4 - Chemins vicinaux. Budget de l'exercice 1954. Homologation.
- 53/II5- Bureau de Bienfaisance. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952. Avis.
- 53/II6- Fondation Masurel. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952. Avis.
- 53/II7- Crédit Municipal. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952. Avis.
- 53/II8- Lycée Fénelon. Internat Municipal. Budget supplémentaire de l'exercice 1953. Avis.
- 53/II9- Lycée Fénelon. Internat municipal. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952. Avis.

- Divers - (suite)

- 53/I20 - Vente de vieux matériaux. Admission en recette.
- 53/I21 - Divers produits communaux. Admission en non-valeur.
- 53/I22 - Construction de la Cité Hospitalière. Participation financière de la Ville. Réévaluation.
- 53/I23 - Collèges Modernes Franklin et Jean Macé. Achat de matériel d'enseignement. Subvention de l'Etat. Admission en recette. Crédit d'emploi.
- 53/I24 - Caisse de Secours du Bataillon des Sapeurs-pompiers. Dissolution.
- 53/I25 - Caisse de Retraites du Bataillon des Sapeurs-pompiers. Dissolution.
- 53/I26 - Allocations annuelles et renouvelables servies à des anciens agents de la Ville. Attribution pour l'année 1954.

---

Hôtel de Ville, le 16 Septembre 1953.

G. ROMBAUT

Adjoint délégué aux Finances.

COMMISSION DES FINANCES  
REUNION DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 1953

PROCES-VERBAL

La Commission s'est réunie le Lundi 21 Septembre 1953 sous la présidence de Me ROMBAUT, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. ROMBAUT, adjoint au Maire, président  
DECAMPS, adjoint au Maire  
HAIY, d<sup>e</sup>  
ASTIE, conseiller municipal  
COQUART, d<sup>e</sup>  
LANDRIE, d<sup>e</sup>  
LAURENT, d<sup>e</sup>  
WALKER, d<sup>e</sup>  
THIBAUT, chef de la 3<sup>ème</sup> Division

Excusés : M<sup>c</sup> MARTINACHE, adjoint au Maire  
LAMBIN, conseiller municipal  
VAN WOLPUT, d<sup>e</sup>

La séance est ouverte à 18 h. 30.

Le Président salue les anciens commissaires dont le mandat a été renouvelé et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Soulignant l'importance des problèmes qu'ils auront parfois à résoudre, il espère pouvoir compter sur la collaboration effective de chacun d'eux et en particulier de ceux dont l'activité et la compétence se manifestent, sur d'autres plans, pour un objet identique. Il émet le vœu que, comme précédemment, les réunions soient empreintes de la plus parfaite courtoisie, que les discussions aient lieu en toute sérénité et dans un large esprit permettant la réalisation d'un travail fécond.

Se tenant, en dehors des réunions, à la disposition des membres de la Commission pour tout renseignement complémentaire, il demande à être avisé des questions particulièrement difficiles à traiter qui feraient l'objet d'interventions en Conseil Municipal, afin de pouvoir réunir la documentation nécessaire et faciliter le travail de l'assemblée.

Avant de procéder à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, Me ROMBAUT informe les nouveaux membres que la Commission se réunit en principe deux ou trois semaines avant la séance du Conseil Municipal; une seconde réunion peut cependant être prévue - toujours avant la séance du conseil - lorsque l'ordre du jour est trop chargé.

Ordre du jour

53/81 - Mutuelle Civile de la Guerre. Section locale. Assemblée Générale à Lille.

L'Assemblée générale de cette Mutuelle a eu lieu à Lille du 29 au 31 Mai dernier et son président sollicite une subvention de la Ville. Plus de cent congressistes appartenant aux sections situées dans toute la France, au Maroc, en Algérie et en Tunisie ont participé à cette manifestation dont les frais d'organisation forment un total de 1.775.000 Fr dont 886.000 Fr de frais d'hôtel et 600.000 Fr de frais de transport.

M<sup>c</sup> ROMBAUT rappelle la position de la précédente Commission en matière de subventions sollicitées pour l'organisation de congrès et manifestations diverses.



Il est impossible d'agréer favorablement toutes les demandes présentées à ce sujet et il a été admis que la participation financière de la Ville ne serait accordée que pour les manifestations se déroulant à Lille, en raison du contrôle qui peut être facilement exercé et des avantages que ne manque pas d'en tirer le commerce lillois. Divers éléments : nombre de congressistes, caractère de la manifestation, budget... etc, sont pris en compte pour en déterminer le montant.

La Commission fait sienne la position adoptée antérieurement.

Elle propose d'allouer une subvention de 10.000 Fr à la Mutuelle Civile de la Guerre.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/82 - "A la recherche des compatriotes basques émigrés en Amérique du Nord".

Henri MINVIELLE, élève boursier à l'Institut Industriel du Nord s'est embarqué le 23 Juin à destination de Québec en vue d'effectuer un raid de 24.000 km dont le thème est "A la recherche de nos compatriotes basques émigrés en Amérique du Nord". Sa mère, qui est veuve et habite Bayonne, n'a pu lui accorder aucun subside et il sollicite l'aide financière de la Ville pour la réalisation de son projet pour lequel il a emprunté 80.000 Fr.

La Commission estime ne pouvoir réserver une suite favorable à un tel projet.

53/83 - Comité National d'Entr'aide aux familles de marins pêcheurs péris en mer. (Paris).

Créé en 1949 ce Comité dont le siège est à Paris, et qui a pour but de secourir les personnes qui étaient à la charge des marins pêcheurs disparus en mer, sollicite l'aide financière de la Ville. Le budget qui est joint à la demande, fait ressortir que sur 29.700.000 Fr de recettes, 29.200.000 Fr proviennent de dons et subventions ministérielles, départementales, communales et organismes professionnels.

La Commission ne peut agréer favorablement cette demande en raison du caractère non local de l'oeuvre qui, par ailleurs, peut être largement aidée par l'Etat et les organismes professionnels.

53/84 - Syndicat National des Journalistes confédérés C.G.T.-F.O. Congrès national de Lille.

En vue de l'organisation du congrès national de ce groupement qui doit se tenir à Lille du 6 au 8 Novembre prochain, le secrétaire général de la section du Nord et du Pas-de-Calais, sollicite une subvention de la Ville.

Compte tenu du projet de budget qui est présenté et du nombre de congressistes prévu. la Commission propose l'attribution d'une subvention de 10.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat général.

53/85 - Organisation Syndicale F.O.- Congrès de Reims; frais de délégation.

Précisant que les frais de délégation et de séjour se sont élevés à 140.000 Fr, le secrétaire du syndicat central du personnel municipal (F.O.) sollicite une subvention de 70.000 Fr.

Pour les raisons sus-exposées (voir N° 81) la Commission émet un avis défavorable à la demande présentée.

53/86 - Facultés catholiques de Lille. Ecole supérieure de journalisme. Voyage en Allemagne.

Les étudiants de l'école supérieure de journalisme de Lille, accompagnés de quelques uns de leurs professeurs et de quelques anciens élèves, journalistes professionnels, ont accompli du 13 au 18 Mai, un voyage d'études dans la République Fédérale Allemande.

Ils sollicitent une subvention de 40.000 Fr qui contribuerait à réduire la charge de chaque participant au voyage.

Se référant à la position adoptée en la matière (voir N° 81), la Commission estime ne pouvoir réserver une suite favorable à cette demande.

53/87 - Syndicat des Cheminots - Section retraités - Délégation à Paris.

Les cheminots retraités de la section Lille-Hellemmes, sollicitent une subvention permettant l'envoi d'un délégué au congrès confédéral qui s'est tenu à Paris du 7 au 11 Juin dernier.

Pour les motifs exposés ci-dessus (voir N° 81) la Commission ne donne aucune suite à la demande présentée.

53/88 - Société de Géographie de Lille. Mise à jour de la bibliothèque.

Ce groupement qui bénéficie déjà d'une subvention annuelle de fonctionnement de 15.000 Fr sollicite une subvention spécialement affectée au développement de sa bibliothèque.

Considérant le caractère désintéressé de cette société, son prestige culturel et l'intérêt que présente la documentation mise au service du public, la Commission propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 10.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/89 - Journée Européenne des Jeunes Mineurs.

Une rencontre européenne des jeunes mineurs à laquelle participaient 5 anglais, 7 belges, 4 hollandais, 4 allemands, 4 sarrois, 6 membres du secrétariat international, 6 français et 4 interprètes s'est tenue à Haubourdin du 25 au 30 Mai.

La rencontre avait pour objet l'étude de tous les problèmes intéressant le travail dans la mine des jeunes mineurs.

Il est demandé une participation de la Ville aux frais d'organisation qui se soldent par un déficit de 356.000 Fr.

Cette manifestation ne se déroulant que très partiellement à Lille, la Commission propose, compte tenu du nombre des participants, d'allouer une subvention de 5.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/90 - Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance Française.

Outre son action en faveur des revendications des résistants, cette association accorde une importance exceptionnelle au développement de ses oeuvres sociales : maison de convalescence (Penné d'Agénais) maison de combattant (Paramé), colonies de vacances (St Malo, Pyrénées, Côte d'Azur).

Elle sollicite l'aide de la Ville pour lui permettre de poursuivre l'oeuvre entreprise.

Considérant 1<sup>o</sup>) le caractère non strictement local de l'oeuvre, 2<sup>o</sup>) l'afflux des demandes émanant de groupements poursuivant des buts identiques, 3<sup>o</sup>) l'effort de la Ville en faveur de ses propres oeuvres sociales, la Commission émet un avis défavorable à l'octroi d'une subvention.

53/91 - Cercle choral "les XXX" - Déplacement à Liège.

Le Cercle choral "les XXX" a participé au concours international de Liège et sollicite une subvention de 250.000 Fr destinée à couvrir une partie des frais qu'il a engagés à cet effet.

Tout en appréciant comme il convient la valeur de cette phalange qui a su porter très loin le renom artistique de notre ville, la Commission, soulignant qu'une subvention annuelle de fonctionnement de 100.000 Fr lui est allouée, estime ne pouvoir agréer favorablement la demande qui lui est présentée, en raison du précédent qui serait créé et que ne manqueraient pas d'invoquer les autres sociétés chorales et musicales, appelées à se déplacer chaque année.

53/92 - Fanfare des Trompettes "Les P'tits Quinquins". Déplacement à Dieppe.

Cette fanfare, qui "comprend 40 membres recrutés parmi la classe laborieuse, et ne dispose pas de grands moyens financiers", s'est rendu au concours organisé à Dieppe le 7 Juin dernier. Son Président sollicite l'aide de la Ville pour ce déplacement.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande (voir N<sup>o</sup> 91).

53/93 - Fédération Nationale des Anciens Combattants & Victimes de Guerre des Chemins de fer de France et de l'Union Française (Section de Lille). 20<sup>e</sup> Congrès National à Lille.

Le 20<sup>e</sup> Congrès national des anciens combattants de la S.N.C.F. s'est tenu à Lille du 4 au 6 Juillet dernier. Son Président sollicite l'aide de la Ville lui permettant de couvrir en partie les frais d'organisation dont le bilan accuse un déficit de 182.000 Fr.

Compte tenu du nombre de congressistes (4 à 500) qui ont participé à cette manifestation, la Commission propose l'octroi d'une subvention de 50.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/94 - Institut de Botanique de la Faculté des Sciences - 8<sup>e</sup> Congrès International de Paris. Publication d'une brochure.

Aux mois de juin et juillet 1954 se tiendra à Paris le 8<sup>e</sup> Congrès international de botanique où se rencontreront les botanistes français et 2.000 botanistes étrangers. Une brochure doit être éditée à cette occasion. La région parisienne, le midi de la



France ont accepté de participer dans le coût de l'impression et le professeur HOQUETTE, directeur de l'institut de botanique de Lille, sollicite pour le même objet, une subvention de 25.000 Fr.

Compte tenu de l'intérêt particulier du projet, la Commission agréée favorablement cette demande.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/95 - Centre d'apprentissage public de garçons, 111 Avenue de Dunkerque -Lille.  
Colonie de vacances de Gap.

Une colonie de vacances d'une durée de 30 jours a été organisée à Gap à l'intention des classes fréquentant cet établissement.

Précisant que sept élèves ayant bénéficié du déplacement sont domiciliés à Lille, le Directeur du Centre sollicite une subvention de la Ville lui permettant de couvrir une partie des frais engagés.

Maintenant la position prise antérieurement pour d'autres demandes similaires, la Commission émet un avis défavorable à l'octroi d'une subvention.

53/96 - Subventions aux Sociétés de Secours Mutuels - Relèvement.

Depuis 1948 la Ville alloue une subvention de 10 Fr par adhérent aux 49 sociétés mutualistes lilloises qui groupent 26.000 membres environ. La Société Mutualiste des Médailleurs du travail, du Commerce et de l'Industrie ayant sollicité le relèvement de cette subvention, la Commission agréée favorablement cette demande eu égard à l'augmentation générale du coût de la vie intervenue depuis 1948 et propose de porter à 15 Fr par adhérent le taux de la subvention.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/97 - Institut Industriel du Nord de la France.

Les ressources de l'I.D.N. sont constituées par les frais d'études réclamés aux élèves, la taxe d'apprentissage, les subventions de l'Etat, du Département du Pas-de-Calais, de la Ville de Lille et du Département du Nord, ce dernier prenant à sa charge le déficit budgétaire.

La subvention de la Ville est fixée à 75.000 Fr depuis 1950 et M. Etienne, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, qui dirige cet Institut avec la compétence que chacun se plaît à lui reconnaître, en sollicite le relèvement.

Après avoir examiné le projet de budget de l'Etablissement, la Commission agréée cette demande et propose de porter la subvention à 100.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/98 - Centre "Le relèvement par le travail" - Maison d'accueil de Mons-en-Barœul.

La Ville participe dans les frais de fonctionnement du Centre d'accueil féminin de la rue St Genois à raison d'une redevance forfaitaire de 1.050 Fr par jour pour l'hébergement de trois indigentes sans abri. Fréquemment, des mères ayant des enfants en bas âge ne peuvent être recueillies à ce Centre qui ne possède pas les locaux adéquats.

Désireux d'étendre son activité à une catégorie sociale particulièrement digne

d'intérêt, le Centre a créé à Mons-en-Baroeul une maison d'accueil destinée à l'hébergement des enfants et des mères afin de permettre à celles-ci de ne pas abandonner leur bébé et de leur donner une possibilité de reclassement dans une vie normale.

En ses séances des 24 Octobre 1952 et 10 Avril 1953, la Commission a examiné la requête qui lui a été adressée visant l'attribution 1<sup>o</sup>) d'une subvention exceptionnelle de premier établissement de 500.000 Fr, 2<sup>o</sup>) d'une subvention de fonctionnement. Elle a estimé qu'il n'appartenait pas à la Ville de participer dans les frais de premier établissement en raison du caractère non strictement local de son activité mais elle a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention chiffrée sur la base de 2 lits - I pour la mère, I pour l'enfant - soit 700 fr par jour dès l'ouverture du Centre.

M<sup>e</sup> ROMBAUT ayant été informé que le Centre fonctionnait depuis le 1<sup>er</sup> Août 1953, propose de verser le montant de la subvention à partir de cette date.

La Commission fait sienne cette proposition.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/99 - 43<sup>e</sup> Demi-brigade d'Infanterie.

Grâce à la fête organisée l'an dernier, 1.000 colis de Noël ont pu être distribués aux enfants des appelés de la 43<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie. La situation familiale de cette formation ne s'est guère améliorée puisque sur 850 appelés, 700 sont mariés et pères de famille, et le colonel Katz a présenté le 12 Septembre un nouveau spectacle au profit des oeuvres sociales. Il sollicite à cet effet l'aide financière de la Ville.

Compte tenu du but poursuivi, la Commission propose l'octroi d'une subvention de 100.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/100 - "Journées du Cinéma" de Lille.

L'Association française pour la diffusion du cinéma, dont le siège est à Mélizy (près de Versailles) poursuit une campagne de diffusion du cinéma à travers la France et envisage l'organisation de journées du cinéma à Lille. Elle sollicite l'aide financière de la Ville à cet effet.

M<sup>e</sup> ROMBAUT, qui s'est renseigné auprès de diverses personnalités compétentes en la matière, propose de ne donner aucune suite à cette demande d'un intérêt plus que douteux.

53/101 - Institut de médecine légale et de médecine sociale de Lille.

En un long rapport très documenté, le professeur MULLER, directeur de l'Institut de médecine légale et de médecine sociale, appelle l'attention de l'Administration municipale d'une part sur le retard apporté dans la reconstruction du bâtiment abritant ses services et d'autre part sur l'insuffisance de la subvention allouée par la Ville pour le fonctionnement de la morgue.

M. MULLER rend hommage à l'Administration municipale qui, à une époque où les matériaux étaient rares, a réalisé un effort matériel et financier important pour la remise en état du bâtiment partiellement réparable. "Depuis 1948 la situation de l'immeuble s'est profondément modifiée et une notable aggravation s'est produite dans

les dégâts existants. L'évolution très rapide de cette situation est susceptible dans un bref délai d'aboutir à une véritable catastrophe pour la Ville de Lille." Des documents photographiques annexés à son rapport démontrent péremptoirement le caractère de gravité des dégâts occasionnés par les intempéries et l'urgence des mesures à prendre.

Saisi du rapport du Professeur MULLER, le service d'architecture a retracé les différentes étapes de l'action entreprise par ses soins en vue de la reconstruction des parties du bâtiment détruites par fait de guerre. Malgré les nombreuses correspondances et les démarches effectuées tant auprès des services préfectoraux que du M.R.U. aucune suite n'a pu être donnée au projet. Bien mieux "depuis 1952, c'est le service des dossiers de la Priorité Nationale, cité administrative du quai de Passy à Paris qui nous adresse les fiches de renseignements à remplir pour les immeubles sinistrés avec indication desdits immeubles: l'Institut médico-légal n'y figure plus".

M<sup>e</sup> ROMBAUT propose d'adresser au Professeur MULLER le mémoire établi par le service d'Architecture en le priant de vouloir bien solliciter l'appui de l'Université en vue d'une intervention énergique commune auprès des services compétents pour que les travaux soient entrepris dans le plus bref délai.

Cette proposition est adoptée.

Depuis 1935 la morgue municipale a été transférée à l'Institut Médico Légal dont elle occupe une aile entière au sous-sol. Le traitement du personnel et les frais de fonctionnement sont à la charge de l'Université. En contre partie, la Ville verse annuellement une contribution forfaitaire qui a varié de 28.248 Fr en 1939 à 175.000 Fr depuis 1949. En vertu du statut de la morgue, cette contribution devait être calculée sur le remboursement du salaire du garçon de morgue et de la moitié du salaire de la secrétaire.

Alors que la subvention est restée fixée à 175.000 Fr les salaires réglés par l'Université sur la base précitée se sont élevés à 512.000 Fr en 1951, 885.000 Fr en 1952, 890.000 Fr en 1953 et le Professeur MULLER sollicite le rajustement de la subvention.

Estimant 1<sup>o</sup>) que l'affectation, même à demi régime, d'une secrétaire pour les opérations de tenue des registres s'avère excessive en raison du mouvement des cadavres (84 en 1950, 85 en 1952), 2<sup>o</sup>) que ces cadavres présentent un intérêt pour la Faculté, 3<sup>o</sup>) que la Ville met les locaux à la disposition des divers organismes occupant l'Institut dont elle assume l'entretien et les réparations.

La Commission propose, après une assez longue discussion, de porter à 350.000 Fr le montant de la subvention.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I02 - Union Nationale des victimes civiles de la guerre. Congrès à Lille.

Appel e à se prononcer le 24 Octobre 1952 sur une demande de subvention présentée par ce groupement qui a fêté à Lille le 30 Juin dernier le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, la commission avait émis un avis favorable de principe désirant obtenir des renseignements complémentaires pour en fixer le montant.

Se référant aux précisions qui lui sont apportées, la Commission propose l'octroi d'une subvention de 5.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I03 - Union des Aveugles Civils du Nord de la France - Attributions de ristournes sur taxe locale.

M. N. DUPREZ, Secrétaire-Trésorier de l'Union des Aveugles Civils du Nord, sollicite pour les aveugles et infirmes titulaires de la carte d'invalidité prévue par la loi du 2 Août 1949, le bénéfice des ristournes sur taxes locales instituées en faveur des assistés du Bureau de Bienfaisance et des économiquement faibles.

Suivant les renseignements fournis par le service d'assistance, le nombre de cartes d'invalidité délivrées au titre de la loi du 2 Août 1949 s'élève à 1.767 et le nombre de cartes de cécité délivrées au titre de l'ordonnance du 3 Juillet 1949 à 354. Certains infirmes sont secourus par le Bureau de Bienfaisance et bénéficient déjà des ristournes sur taxes locales; d'autres sont exclus du droit à pension en raison des ressources dont ils disposent. En définitive le nombre des aveugles et infirmes appelés à bénéficier des ristournes sur taxe locale s'élèverait à 480 dont 435 pensionnés, aveugles et grands infirmes non secourus du Bureau de Bienfaisance et 45 bénéficiaires de majorations spéciales sans pension.

Désireuse de marquer sa sollicitude à l'égard de déshérités particulièrement dignes d'intérêt, la Commission émet un avis favorable à la demande présentée qui entraîne une dépense de l'ordre de 413.000 Fr. Il est entendu que pourraient bénéficier de la ristourne sur taxe locale 1<sup>o</sup>) les titulaires de la pension attribuée au titre d'aveugle ou grand infirme (A.G.I.) non secourus du Bureau de Bienfaisance, 2<sup>o</sup>) les A.G.I. bénéficiaires de majorations spéciales sans pension, non secourus du Bureau de Bienfaisance.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I04 - Oeuvre Pie Wicar. Demande de crédit pour frais de voyage.

La situation budgétaire de la Fondation Wicar à Rome, permettant le séjour en cette ville d'un pensionnaire pour une durée de 3 mois, la société des Sciences, suivant le mandat qu'elle tient du chevalier J.B. WICAR a décidé d'ouvrir un concours pour l'attribution d'une bourse de voyage à un jeune peintre lillois.

Jusqu'en 1938, la Ville ajoutait au montant de la pension les frais du voyage Lille-Rome aller-retour et la Société des Sciences souhaite que soit reprise cette disposition et que soit accordée à ce titre une subvention de 30.000 Fr au candidat désigné cette année.

La Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts a émis un avis favorable à la demande présentée.

La Commission émet un avis identique.

Dossier transmis à la 4<sup>ème</sup> Division.

53/I05 - Séjour à la "Casa Vélasquez". Demande de bourse.

La Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts a émis un avis favorable à l'octroi d'une bourse de 120.000 Fr destinée à couvrir en partie les frais d'hébergement à la Casa Vélasquez pour une période de 6 mois, d'un élève de l'Ecole des Beaux Arts. La Ville allouant avant guerre une subvention calculée dans les mêmes conditions, la Commission agréée favorablement ce projet mais souhaite que le bénéficiaire soit choisi parmi les élèves domiciliés à Lille. La dépense sera prévue au budget primitif de 1954.

Dossier transmis à la 4<sup>ème</sup> Division.

53/I06 - Sapeurs-pompiers. Stage à Besançon. Remboursement des frais.

Deux sapeurs-pompiers ont été désignés pour participer au stage d'initiation à l'entraînement physique à l'usage des élèves moniteurs, qui a eu lieu à Besançon du 6 au 11 Juillet 1953. Il est demandé le remboursement des dépenses effectuées soit 11.599 Fr par sapeur-pompier.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I07 - Missions accomplies par les membres du Conseil Municipal. Ratification.

Le montant des dépenses effectuées pour frais de missions accomplies par les membres du Conseil Municipal s'est élevé à 136.043 Fr pour le premier trimestre 1953. Il en est demandé la ratification.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I08 - Exposition Internationale d'Horticulture à Hambourg. Frais de déplacement. Remboursement.

Une exposition internationale d'horticulture extrêmement importante se tient à Hambourg de mai à octobre. Considérant l'intérêt professionnel qu'elle présente M. MARQUIS, Directeur des promenades et jardins a été désigné pour la visiter et prendre des contacts utiles avec les organisateurs et exposants. Il est proposé le remboursement des frais de voyage soit 15.268 Fr.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I09 - Missions spéciales remplies par les membres du Conseil municipal et les agents communaux. Frais de déplacements et indemnités.

Un décret et un arrêté interministériel du 21 Mai 1953, modifiant le décret du 22 Juin 1951, fixent les nouveaux taux et les modalités de remboursement des frais engagés par les conseillers municipaux et les agents communaux à l'occasion de leurs déplacements.

Il est proposé l'application des nouvelles mesures qui prennent effet du 1er Juin 1953.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I10 - Congrès annuel de l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux. Remboursement de frais.

M.M. AUREL et COURTHECUX, ingénieurs des services techniques ont été désignés pour assister au congrès annuel de l'association générale des hygiénistes et techniciens municipaux qui s'est tenu à Evian du 7 au 15 Juillet 1953. Les frais de participation et de visites techniques se sont élevés à 7.500 Fr par personne.

Il est proposé le remboursement de ces frais aux intéressés.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/III - Dépenses imprévues. Exercice 1952 (complément). Ratification.

Parmi les dépenses imputées sur le crédit "Dépenses imprévues" deux d'entre elles, insuffisamment détaillées, n'ont pas été ratifiées par le Conseil municipal au cours de sa séance du 20 Avril 1953. Il s'agit 1°) d'une somme de 36.504 Fr pour fourniture et pose dans le hall des services d'hygiène de l'Hôtel de Ville d'une plaque de

marbre à la mémoire de Mlle BOUVEUR fonctionnaire municipale décédée en déportation, 2<sup>e</sup>) d'une somme de 34.600 Fr pour travaux photographiques et fournitures pour photographies de diverses expositions (confort ménager, exposition de l'enfance) et des colonies de vacances de Marquette et Wormhoudt.

La Commission en propose la ratification.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II2 - Comité lillois de lutte contre le taudis. Représentation de la Ville.  
Désignation de M. DECAMPS.

Le Conseil municipal ayant manifesté le désir que la Ville soit représentée au sein du Comité Lillois de Lutte contre le Taudis, afin de permettre un contrôle de l'utilisation des subventions allouées, il est proposé de désigner M. DECAMPS, Adjoint au Maire, Président de l'Office Municipal d'H.L.M.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II3 - O.P.M.H.L.M. - Avance de trésorerie - Prorogation du délai de remboursement.

Tout en émettant un avis favorable à l'octroi par la Ville d'une subvention de 53 millions à l'Office Municipal d'H.L.M. le Trésorier payeur général du Nord a attiré l'attention de l'autorité de tutelle sur la situation financière de l'Office et sur les mesures à envisager en vue du remboursement des avances qui lui ont été consenties.

M<sup>e</sup> ROMBAUT donne lecture d'un rapport établi à ce sujet qui rappelle les différentes décisions prises antérieurement concernant les avances accordées et justifie les difficultés de trésorerie rencontrées par l'Office.

Il propose de surseoir momentanément au remboursement des dites avances, mesure qui pourra être reconsidérée sur le vu des budgets et comptes de cet organisme et compte tenu des disponibilités de la propre trésorerie de la Ville.

Proposition adoptée. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II4 - Chemins vicinaux. Budget de l'exercice 1954. Homologation.

Le budget du service vicinal pour l'exercice 1954 est arrêté comme suit en dépenses:

-contribution pour le personnel du service vicinal	260.838
-entretien des chemins vicinaux	<u>754.186</u>
	<u>1.015.024</u>

Les dépenses sont balancées, comme l'an dernier, par une prévision de recettes à provenir d'une imposition de 10 centimes spéciaux ordinaires.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II5 - Bureau de Bienfaisance. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952. Avis.

Compte tenu des opérations restant à réaliser, le compte administratif de 1952 du Bureau de Bienfaisance se solde par un excédent de recettes de 10.575.188 Fr résultant notamment des plus values constatées, par rapport aux prévisions, aux postes

budgétaires : loyer des immeubles, produit des concessions dans les cimetières, taxe sur les spectacles.

Il n'appelle aucune observation particulière.

Avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II6 - Fondation Masurel. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952.  
Avis.

Le compte administratif de la Fondation Masurel pour l'exercice 1952, accuse un excédent de recettes de 1.126.400 Fr, soit en augmentation de 53.557 Fr par rapport à l'année dernière.

Le Président, soulignant que cette fondation n'offre aucun intérêt puisque ses ressources ne peuvent être utilisées qu'à la réfection de l'immeuble qui en constitue le principal apport, M. COQUART demande que la documentation relative à la création et au fonctionnement de cette fondation soit communiquée à la Commission qui pourra rechercher les conditions d'une utilisation plus large des revenus.

Cette proposition est adoptée.

Avis favorable à l'approbation du compte administratif.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II7 - Crédit Municipal. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952. Avis

Le compte d'exploitation du Crédit Municipal se solde par un excédent de recettes total de 66.505.412 Fr. Les opérations propres à la section d'exploitation s'équilibrent à 9.457.152 Fr avec un apport de la Ville de 1.524.299 Fr sur la subvention de 3.000.000 Fr qui avait été votée en faveur de l'Etablissement au budget de 1952.

Son examen n'appelant aucune remarque particulière, la Commission émet un avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II8 - Lycée Fénelon. Internat municipal. Budget supplémentaire de l'exercice 1953.  
Avis.

Les recettes et les dépenses de ce budget supplémentaire s'équilibrent à la somme de 1.155.000 Fr.

Les crédits ouverts sont les suivants : Entretien du mobilier (680.000 Fr), chauffage (400.000 Fr), éclairage (20.000 Fr), eau (55.000 Fr). Ils sont compensés par : le fonds de réserve (680.000 Fr), les pensions diverses (205.000 Fr), la part contributive de l'internat dans les dépenses communes (270.000 Fr).

Avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/II9 - Lycée Fénelon. Internat municipal. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1952. Avis.

La balance du compte administratif de cet internat s'établit comme suit :

RECETTES . . . . .	21.836.206	
DEPENSES . . . . .	<u>21.150.002</u>	
Excédent de recettes . .	686.204	qui sera comptabilisé au

compte "Fonds de réserve de l'Internat".

Avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I20 - Vente de vieux matériaux. Admission en recette.

Différents services ont cédé des vieux matériaux aux entreprises effectuant des réparations aux bâtiments communaux. Le montant total des cessions s'élève à 258.587 Fr. Il est demandé l'admission en recettes de la dite somme.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I21 - Divers produits communaux. Admission en non-valeur.

Le Receveur Municipal a fait parvenir 2 états de sommes proposées comme irrécouvrables. Elles forment un total de 62.863 Fr pour lesquelles il a dépensé 3.429 Fr en frais de poursuites.

Il est demandé l'admission en non valeur des dites sommes et le remboursement des frais.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I22 - Construction de la Cité Hospitalière. Participation financière de la Ville. Réévaluation.

Différentes décisions ministérielles ont été prises concernant les réévaluations de l'ensemble des travaux autorisés pour la première étape de l'achèvement du Nouvel Hôpital, en fonction des hausses de prix enregistrées jusqu'au début de l'année 1952.

Les chiffres globaux de ces réévaluations se résument comme suit :

Montant initial des travaux .....	2.262.262.000 Fr
Montant définitif .....	<u>2.901.138.000 Fr</u>
supplément de dépenses .....	<u>638.876.000 Fr</u>

Dans le cadre des accords intervenus, la Commission de travail de la Cité sollicite la participation de la Ville égale à 13% de la somme sus-visée, soit 83.053.880 Fr.

Conformément aux engagements précédemment souscrits, la Commission émet un avis favorable à cette demande.

Rapport transmis au Secrétariat Général.



53/I23 - Collèges Modernes Franklin et Jean Macé. Achat de matériel d'enseignement. Subvention de l'Etat. Admission en recette. Crédit d'emploi.

Le Receveur Municipal a encaissé une somme de 33.800 Fr allouée, par le Ministère de l'Education Nationale, à titre de subvention pour achat de livres de philosophie destinés aux collèges modernes Jean Macé (20.000 Fr) et Franklin (13.800 Fr).

Il est proposé l'admission en recette de cette somme et l'inscription d'un crédit d'emploi.

Avis favorable. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I24 - Caisse de Secours du Bataillon des Sapeurs-pompiers. Dissolution.

Les secours accordés à des sapeurs-pompiers volontaires sont supprimés par suite du décès du dernier bénéficiaire. Par ailleurs, la Ville ayant créé un corps de sapeurs-pompiers titulaires, ces derniers disposent d'un statut analogue à celui des agents communaux.

Le maintien de cette caisse, créée en 1855, et dont les opérations actuelles consistent uniquement en l'inscription des intérêts de titres de rente qui l'alimentent, ne se justifie plus.

Il en est donc proposé la dissolution.

Proposition adoptée. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I25 - Caisse de Retraites du Bataillon des Sapeurs-pompiers. Dissolution.

Instituée en 1858, la Caisse de retraites du bataillon des sapeurs-pompiers a été depuis lors affectée à l'attribution de pensions aux anciens sapeurs-pompiers volontaires. Ses ressources sont constituées par des titres de rente acquis autrefois avec des fonds restés sans emploi et par une subvention de la Ville variable annuellement selon le montant des pensions à régler.

La Caisse des Dépôts & Consignations en assurait jusqu'à présent la gestion, mais le Ministre des Finances a décidé qu'à compter du 1er Octobre, les allocations seraient payées directement par les receveurs municipaux. Devant procéder à la liquidation des comptes particuliers des caisses de retraites des sapeurs-pompiers, elle prie l'administration municipale de lui faire connaître la destination à donner au numéraire et aux valeurs en dépôt, évalués approximativement à 400.000 Fr.

Le maintien de la Caisse des retraites du bataillon des sapeurs-pompiers ne se justifiant plus puisque les allocations seront imputées sur le budget communal, il en est proposé la dissolution.

Proposition adoptée. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I26 - Allocations annuelles et renouvelables servies à des anciens agents de la Ville. Attribution pour l'année 1954.

Une circulaire du 12 Décembre 1951 précise que les assemblées locales sont tenues de faire connaître chaque année, par une délibération expresse, leur intention de maintenir le bénéfice des allocations annuelles et renouvelables accordées à leurs anciens agents non tributaires de la Caisse des retraites locale.

Un rapport établi à cet effet, propose le maintien des dites allocations pour l'exercice 1954.

Proposition adoptée. Rapport transmis au Secrétariat Général.

- Additif -

53/I27 - Centenaire du P'tit Quinquin du 9 au 18 Octobre 1953. Demande de subvention.

Le Président donne connaissance de la lettre suivante adressée à M. le Maire par M<sup>e</sup> Ph. Kah, président du Comité du P'tit Quinquin :

"J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une subvention destinée à couvrir les frais d'organisation des fêtes du P'tit Quinquin qui se dérouleront à Lille du 9 au 18 Octobre.

"Parmi les principales dépenses envisagées il y a lieu de prévoir le déplacement à Paris de la Chorale DESROUSSEAUX dite "les Sans Souci", l'affichette destinée à faire connaître l'existence même des fêtes du Centenaire - l'établissement d'une brochure sur DESROUSSEAUX, et enfin tous les frais correspondant aux dix journées qui marqueront le Centenaire - A savoir :

"1<sup>o</sup> la journée à Paris au cours de laquelle le Président de la République recevra le Comité du Centenaire

"2<sup>o</sup> la Journée des Provinces Françaises à Lille le Samedi 10 Octobre

"3<sup>o</sup> la Journée à proprement parler Municipale le Dimanche 11

"4<sup>o</sup> la Journée du Livre Régional le Lundi 12

"5<sup>o</sup> la Journée dite des Vieux le mardi 13

"6<sup>o</sup> la Journée de la Bière le mercredi 14

"7<sup>o</sup> la Journée des Enfants le jeudi 15

"8<sup>o</sup> la Journée Universitaire le vendredi 16

"9<sup>o</sup> la Journée des Commerçants le samedi 17

"et enfin la grande journée Franco-Belge et du Régiment des P'tits Quinquins, le 18<sup>e</sup> le Dimanche 18 Octobre.

"Etant donné l'importance de ces journées et les frais qu'elles occasionnent, mais aussi le renom qu'elles apporteront à la Ville de Lille - justement fière d'un des plus glorieux de ses fils - je me permets, Monsieur le Maire, d'insister pour que cette subvention de 500.000 Fr calculée à ses plus justes limites, soit accordée au Comité organisateur.

"Veuillez croire ....."

La Commission émet un avis favorable à une aide financière de la Ville pour l'organisation des fêtes envisagées mais elle estime qu'il conviendrait de condenser le programme qui pourrait se dérouler sur quelques jours au lieu de s'étaler sur dix journées. Elle propose à l'unanimité, compte tenu de la participation matérielle de la Ville et sous réserve de la présentation du projet de budget, qu'une subvention de 200.000 Fr soit allouée au dit Comité.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I28 - Amicale Calmette. Demande de subvention.

L'Amicale Albert Calmette, dont le siège social est à l'hôpital Calmette à Lille, sollicite une subvention de la Ville.

Cette amicale, qui groupe 300 grands malades environ, a pour but de défendre les intérêts matériels et sociaux de ses adhérents et d'apporter une aide aux plus nécessiteux d'entre eux.

Rappelant qu'une subvention de 10.000 Fr lui a été accordée en 1949, M<sup>e</sup> ROMBAUT propose, eu égard au but poursuivi et considérant les difficultés financières de cette association qui ne peut réclamer qu'une faible cotisation de ses adhérents, de lui allouer une subvention de 20.000 Fr.

Proposition adoptée. Rapport transmis au Secrétariat Général.

53/I29 - Société Hippique de Lille, Urbaine et Rurale réunies. Demande de subventions.

A) subvention annuelle de fonctionnement -

Le Président donne lecture de la lettre adressée par M. J. PIERCHON, Président de la Société Hippique de Lille, qui sollicite une subvention annuelle de fonctionnement en faveur de ce nouveau groupement réunissant les différentes sociétés hippiques de la Ville.

Ouverte aux jeunes gens et jeunes filles de toutes conditions, la société se propose de ne réclamer de ses adhérents qu'une modique cotisation, accessible à tous ceux qu'attire la pratique du sport équestre. Il est spécifié également que, grâce à sa cavalerie, la société pourra participer largement aux cortèges organisés par la Ville de Lille.

Les avis sont assez partagés sur la suite à donner à cette demande qui sera examinée ultérieurement sur le vu des renseignements complémentaires (statuts, budget) qui seront réclamés à la Société Hippique.

B) subvention exceptionnelle -

M<sup>e</sup> ROMBAUT donne également lecture d'une seconde lettre adressée par M. PIERCHON à M. le Maire. La voici :

"OBJET : Prix de la Ville de Lille - Concours Hippique 1953.

"Vous aviez bien voulu doter notre Concours Hippique 1953 du Prix de la Ville de Lille d'un montant de 100.000 Fr;

"Nous vous réitérons notre vive gratitude.

"Ce prix a été distribué par prélèvement sur notre Caisse et cette dernière, comme la plupart des Caisses des Sociétés sportives qui se respectent, n'est pas brillante.

"Aussi nous nous permettons de frapper discrètement à votre porte ...

"Avec nos remerciements, nous vous prions ....."

Le montant du "Prix de la Ville de Lille" ayant été distribué, le Président propose d'allouer la subvention promise par M. le Maire. Cette proposition n'obtient pas l'agrément de tous les commissaires et notamment de M.M. LAURENT et COQUART qui protestent vivement contre la méthode employée couramment par M. le Maire, visant à placer le Conseil municipal devant le fait accompli. M. le Maire ne doit pas ignorer qu'il ne lui est pas reconnu le droit d'engager les finances de la Ville, sans l'avis de l'assemblée communale.

Après une assez longue discussion, la Commission charge son président de recueillir auprès de M. le Maire tous renseignements complémentaires lui permettant de se prononcer en toute connaissance de cause au cours de sa prochaine réunion.

53/I30 - Inauguration du bloc-est de la Cité Hospitalière. Banquet. Participation de la Ville.

Le bloc Est compris dans le Nouvel Hôpital de la Cité Hospitalière sera inauguré le 3 Octobre, au cours d'une cérémonie placée sous la présidence de M.M. les Ministres

de la Santé et de l'Education Nationale et à laquelle seront conviés les plus hautes personnalités françaises et étrangères du monde médical ainsi que les représentants des collectivités et organismes ayant participé financièrement dans sa construction.

Le Centre Hospitalier Régional sollicite de la Ville la prise en charge du tiers de la dépense engagée pour l'organisation du banquet prévu à cette occasion, le solde étant supporté dans une proportion identique par le C.H.R. et le Département à qui la même requête est présentée.

La Commission émet un avis favorable à cette demande qui doit entraîner une dépense de 150.000 à 200.000 Fr.

53/I31 - Construction de la Cité Hospitalière. Prêt de 50 millions consenti par la Caisse des Dépôts & Consignations.

Le Président donne connaissance d'une lettre qu'il vient de recevoir visant un prêt de 50 millions consenti par la Caisse des Dépôts & Consignations en vue de la poursuite des travaux de construction de la Cité Hospitalière.

Le dossier relatif à cet emprunt devant être adressé dans les deux mois à la dite Caisse et par ailleurs, le C.H.R. éprouvant de sérieuses difficultés de trésorerie, M<sup>e</sup> ROMBAUT propose de rattacher à la dernière séance du Conseil municipal la délibération portant vote du prêt.

Il rappelle d'ailleurs que la Commission, consciente de l'intérêt qui s'attache à la réalisation rapide des emprunts, l'a toujours autorisé à procéder de cette manière.

La Commission lui renouvelle son accord sous réserve qu'il ne s'agisse que d'emprunts destinés au financement des projets de travaux ou d'acquisitions ayant déjà fait l'objet d'un vote favorable du Conseil municipal. Elle devra au surplus être avisée au cours de sa réunion la plus proche, de l'opération réalisée.

53/I32 - Société Civile pour le Développement de l'Habitat.

En sa séance du 19 Juin le Conseil municipal a attribué une subvention de 40.000.000 Fr à la Société Civile pour lui permettre de poursuivre l'action entreprise en faveur du logement de la population.

M. DECAMPS informe à ce sujet la Commission qu'il a procédé, en accord avec les services préfectoraux, à la transformation de la dite subvention en avance de trésorerie. Cette modification sera soumise à la ratification du Conseil municipal au cours de sa prochaine réunion en même temps que sera proposée la conversion sous forme d'avances, des autres subventions antérieurement allouées et formant un total de 97 millions.

Les avances, qui ne porteront pas intérêt, seront remboursables en 30 ans au plus, soit par voie de paiements en espèces, soit par voie de dation en paiement des terrains acquis et des constructions édifiées à l'aide des fonds prêtés.

La solution envisagée doit répondre, estime M. DECAMPS, aux vœux précédemment exprimés par divers conseillers municipaux.

La Commission prend acte de cette information.

53/I33 - Création d'un hélicoptère à Lille.

Rappelant la protestation qu'il vient d'émettre concernant l'octroi, sans accord préalable du Conseil municipal, d'une subvention à la Société Hippique de Lille, M. COQUART s'élève à nouveau pour les mêmes raisons contre l'attribution d'une subvention

à la Chambre de Commerce et la mise à sa disposition de terrains appartenant à la Ville, en vue de la création d'un hélicoptère. Cet hélicoptère a été inauguré, un service d'hélicoptères fonctionne entre Lille et Bruxelles grâce à l'aide matérielle et financière de la Ville et les membres du Conseil municipal n'ont été appelés à connaître cette réalisation que par la voie de la presse. M. COQUART se promet d'intervenir énergiquement à ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil. Il s'étonne enfin de ne pas voir figurer cette question à l'ordre du jour de la présente commission.

M<sup>e</sup> ROMBAUT précise qu'il n'a pu recueillir en temps opportun les éléments d'information indispensables et qu'il sera procédé à son examen au cours de la prochaine commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.45.

La Commission décide de se réunir à nouveau le lundi 12 Octobre.

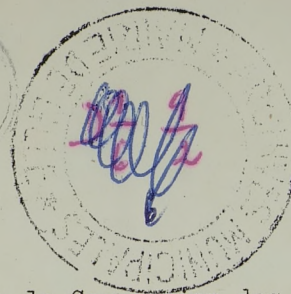
Hôtel de Ville, le 28 Septembre 1953.

VU :  
L'Adjoint délégué  
Président de la Commission  
des Finances,  
G. ROMBAUT.

Le Secrétaire,  
E. THIBAUT.

NOTE

à Messieurs les Membres de  
la Commission des FINANCES



Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission des Finances qui se tiendra le Lundi 12 Octobre 1953 à 18 h. 15 très précises dans le Cabinet du Chef de la Division des services financiers (2ème pavillon - 1er étage).

Veuillez trouver ci-après l'ordre du jour des travaux.

Pièces jointes : budget supplémentaire 1ère partie : "Les Reports"

2ème partie : projet des recettes et dépenses nouvelles.

---

ORDRE DU JOUR

- 53/I34 - Association Nationale des anciens combattants de la résistance française. Demande de subvention.
- 53/I35 - Groupement National des réfractaires et maquisards. Demande de subvention.
- 53/I36 - Société Hippique de Lille. Demande de subvention exceptionnelle.
- 53/I37 - Inauguration du bloc Est de la Cité Hospitalière. Banquet. Participation de la Ville.
- 53/I38 - Foire Commerciale et Internationale de Lille. Demande de subvention.
- 53/I39 - Comité familial H.L.M. de Cabanis. Demande de subvention.
- 53/I40 - Université populaire de Lille. Demande de subvention.
- 53/I41 - Centre Martine Bernard. Compte d'exploitation année 1952.
- 53/I42 - Création d'un hélicoptère.
- 53/I43 - Société Civile pour le Développement de l'Habitat à Lille.
- 53/I44 - Centre Hospitalier Régional. Compte administratif de 1952.
- 53/I45 - Centre Hospitalier Régional. Budget primitif de 1953.
- 53/I46 - Commissions de contrôle chargées de l'examen des comptes des entreprises liées par une convention financière avec la Ville - Information.
- 53/I47 - Insuffisances de crédit "Personnel".
- 53/I48 - Insuffisances de crédit "Matériel".
- 53/I49 - Budget supplémentaire de 1953.

---

Hôtel de Ville, le 7 Octobre 1953.

G. ROMBAUT

Adjoint délégué aux Finances.

COMMISSION DES FINANCES

REUNION DU LUNDI 12 OCTOBRE 1953 -

PROCES-VERBAL



La Commission s'est réunie le Lundi 12 Octobre 1953 sous la présidence de M<sup>e</sup> ROMBAUT, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. ROMBAUT, adjoint au Maire, président  
DECAMPS, adjoint au Maire  
HAMY, d<sup>e</sup>  
M<sup>e</sup> MARTINACHE, d<sup>e</sup>  
M.M. ASTIE, conseiller municipal  
COQUART, d<sup>e</sup>  
LANDRIE, d<sup>e</sup>  
LAURENT, d<sup>e</sup>  
VAN WOLPUT, d<sup>e</sup>  
WALKER, d<sup>e</sup>  
THIBAUT, chef de la 3<sup>ème</sup> Division



Excusé : M. LAMBIN, conseiller municipal

La séance est ouverte à 18 h. 30.

Au cours de sa réunion du 21 Septembre, la Commission avait rejeté la demande de subvention présentée par le président de la fanfare de trompettes "Les P'tits Quinquins". Vice-président de ce groupement, M. VAN WOLPUT précise que la participation de la fanfare au concours de Dieppe se traduit par un excédent de dépenses de 47.000 Fr. Comparant l'aide financière accordée par la Ville pour le fonctionnement d'autres sociétés, il souhaite que la Commission revienne sur sa position et alloue, par exemple, une subvention de démarrage destinée à couvrir en partie ce déficit. Sa requête est appuyée par Me MARTINACHE et M. LANDRIE.

Le Président rappelle la ligne de conduite adoptée depuis de nombreuses années par la Commission et selon laquelle les subventions de fonctionnement ne sont allouées qu'à cinq grandes sociétés chorales et musicales, des cachets étant attribués aux autres sociétés à l'occasion de leur participation aux manifestations organisées par la Ville.

Estimant qu'une subvention accordée pour un déplacement à l'extérieur constituerait un fâcheux précédent et que par ailleurs, il est difficile d'allouer une subvention de démarrage à une société qui fonctionne depuis deux ans, M<sup>e</sup> ROMBAUT propose à la Commission de maintenir le principe adopté précédemment en la matière.

La Commission se rallie à cette proposition.

Il est alors procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

53/I34 - Association Nationale des anciens combattants de la résistance française.  
Demande de subvention.

En sa séance du 21 Septembre, la Commission avait émis un avis défavorable à l'octroi d'une subvention en faveur du Comité départemental du Nord de l'Association Nationale des anciens combattants de la résistance française en raison 1<sup>o</sup>) du caractère non strictement local de l'oeuvre, 2<sup>o</sup>) de l'afflux des demandes émanant de

groupements poursuivant des buts identiques, 3<sup>e</sup>) de l'effort de la Ville en faveur de ses propres oeuvres sociales.

Cette association renouvelle sa requête, présentée cette fois par son Comité de Lille, et M. LANDRIE demande qu'une subvention même minime soit accordée à ce groupement compte tenu de son caractère éminemment social et de l'activité désintéressée de ses membres.

Le Président souligne que la Ville ne peut subventionner toutes les associations qui sollicitent son aide financière et que la Commission a adopté en la matière une ligne de conduite qu'il convient d'observer. Un avis défavorable a été donné en 1952 et 1953 aux demandes présentées par l'Union des Aveugles de la Résistance, la Fédération Nationale des Anciens de la Résistance, Résistance-Fer, Union des Cheminots résistants Lille, associations qui poursuivent des buts similaires à ceux de l'Association Nationale des anciens combattants de la Résistance. Il propose en conséquence à la Commission de maintenir la position adoptée antérieurement.

La Commission se rallie à cette proposition.

53/I35 - Groupement National des réfractaires et maquisards. Demande de subvention.

Cette association a organisé du II au I4 Juillet à Lille son congrès national placé sous la présidence effective de M. MUTTER, Ministre des Anciens Combattants, et sollicite à ce sujet l'aide financière de la Ville. Soixante départements étaient représentés à cette manifestation qui réunit plus de 100 délégués.

La Commission propose de lui attribuer une subvention de 25.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat général.

53/I36 - Société Hippique de Lille. Demande de subvention exceptionnelle.

Au cours de sa réunion du 21 Septembre, la Commission avait chargé son président de recueillir auprès de M. le Maire tous renseignements complémentaires concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100.000 Fr à la Société Hippique de Lille pour le concours organisé au Grand Palais de la Foire Commerciale le 13 Juin dernier.

Cette affaire a été évoquée en Conseil d'Administration. La manifestation a eu lieu alors qu'il venait d'être procédé au renouvellement du Conseil municipal et que les commissions n'étaient pas encore constituées. Vivement sollicité et pressé par le temps, M. le Maire a promis l'aide financière de la Ville, persuadé que le Conseil municipal ratifierait sa décision. Eu égard à l'engagement moral qui lie M. le Maire, le Président propose d'allouer la subvention promise.

M<sup>e</sup> MARTINACHE, M.M. DECAMPS, HAMY, ASTIE adoptent cette proposition, M.M. COQUART LANDRIE, LAURENT, WALKER, VAN WOLPUT votent contre.

53/I37 - Inauguration du bloc Est de la Cité Hospitalière. Banquet. Participation de la Ville.

La Commission avait émis un avis favorable à la prise en charge par la Ville du tiers de la dépense - soit 150.000 à 200.000 Fr - engagée pour l'organisation du banquet prévu à l'occasion de l'inauguration du bloc Est de la Cité Hospitalière. Le banquet a réuni 450 convives; à raison de 2.000 Fr par repas, notre participation s'élève donc à 300.000 Fr.

Avis favorable pour la prise en charge de cette dépense par la Ville.

Rapport transmis au Secrétariat général.



53/I38 - Foire Commerciale et Internationale de Lille. Demande de subvention.

Le Président donne lecture de la lettre suivante émanant du Président de la Foire de Lille.

"Etant donné que de très nombreuses organisations et associations de tous genres sollicitent, de votre part, la libre disposition des bâtiments de la Foire de Lille à titre gracieux, et que le nettoyage, le chauffage, l'éclairage et la remise en état de ceux-ci provoquent des frais très élevés, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'obtention d'une subvention.

"Désireux d'encourager ces manifestations à caractère de bienfaisance et de charité, cette subvention nous permettrait de continuer à les accueillir dans les meilleures conditions possibles".

Il est incontestable dit le Président que la Ville a tout intérêt à ce que la Foire existe et soit prospère; il est exact également que la Ville ne disposant pas de locaux permettant l'organisation de manifestations ou réunions à caractère privé, c'est la Foire qui y supplée grâce à ses nombreuses et vastes installations. Enfin, toutes les foires commerciales sont subventionnées par les communes où se tiennent leurs assises et M<sup>B</sup> ROMBAUT estime que la demande peut être agréée favorablement.

Les avis sont assez partagés sur la suite à donner et après un assez long débat la Commission charge son Président de recueillir les informations complémentaires visant : l'utilisation des locaux de la Foire par des sociétés sportives et autres, l'utilisation gratuite par la Ville, aux termes de la convention passée avec la Foire, des locaux et installations; les avantages fiscaux dont pourrait bénéficier la Foire grâce à l'octroi d'une subvention.

53/I39 - Comité familial H.L.M. de Cabanis. Demande de subvention.

Créé en 1951, ce Comité organise des fêtes dont il tire les principales ressources lui permettant d'apporter une aide efficace aux vieillards et d'envoyer des colis aux soldats. Il a fondé également une mutuelle groupant 380 membres et effectue des prêts d'argent (sans intérêt) aux familles nombreuses dans le besoin. Il sollicite pour la troisième fois une aide financière qui lui a été refusée jusqu'ici.

La Commission apprécie comme il convient l'activité bienfaitrice de ce groupement qui mérite d'être encouragé mais de nombreux organismes lillois poursuivent avec le même désintéressement des buts identiques et la Ville ne peut participer financièrement au fonctionnement de chacun d'eux.

Elle propose cependant, compte tenu des précisions fournies par des commissaires en faveur du Comité Cabanis de lui attribuer, à titre tout à fait exceptionnel, une subvention de 25.000 Fr.

Rapport transmis au Secrétariat général.

53/I40 - Université populaire de Lille. Demande de subvention.

L'Université populaire va célébrer au début de l'année 1954 le cinquantenaire de sa fondation et sollicite une subvention exceptionnelle à cette occasion.

Considérant l'intérêt culturel et populaire que présentent les manifestations organisées par ce groupement, la Commission agréée favorablement cette demande et propose de lui allouer une subvention de 250.000 Fr à laquelle viendra s'ajouter l'aide matérielle de la Ville (prêt de salle, décoration).

Rapport transmis au Secrétariat général.

53/I41 - Centre Martine Bernard. Compte d'exploitation année 1952.

M<sup>e</sup> ROMBAUT présente un projet de rapport visant à la ratification du bilan de 1952 du Centre Martine Bernard qui a bénéficié au cours de cet exercice d'une subvention de 347.700 Fr. La Commission de surveillance a examiné les opérations de gestion et en a reconnu la régularité.

A la question posée par M. COQUART, le président précise que cette commission qui a été désignée par arrêté de M. le Maire, est composée de Mme DEFLINES, de M. MARLARD, Receveur municipal et de lui-même.

M. COQUART estime que cette désignation est irrégulière et qu'il appartient au Conseil municipal seul, d'en décider la composition.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.

53/I42 - Création d'un hélicoptère.

Le Président donne connaissance du projet de rapport établi par les services techniques, relatif à la création d'un hélicoptère à Lille et aux termes duquel il est proposé a) d'allouer une subvention de 3 millions à la Chambre de Commerce qui a construit cet hélicoptère, b) d'accorder à cet organisme l'autorisation d'occuper les terrains qui en constituent l'assiette.

Il s'agit, dit M<sup>e</sup> ROMBAUT d'une réalisation exceptionnelle, Lille étant la première ville de France à posséder un hélicoptère. La Chambre de Commerce et la Sabéna étaient disposées à consentir de lourds sacrifices en vue de cette création, mais il fallait faire vite car la Ville risquait d'en perdre le bénéfice. Il demande en conséquence d'émettre un avis favorable au rapport présenté.

M. COQUART rappelle l'intervention qu'il a faite dernièrement à ce sujet.

Selon l'esprit de la loi il appartient au Maire d'exécuter les décisions du Conseil municipal et non au Conseil d'entériner les décisions du Maire. De toute façon le Conseil municipal aurait pu être appelé à connaître de la question en Mai ou en Juin. Par ailleurs le rapport lui semble tendancieux : le conseil municipal a bien donné un avis favorable au plan d'aménagement de la Ville dressé par M. LEVEAU, mais si l'emplacement était réservé pour la gare routière, rien n'était prévu à l'époque pour l'hélicoptère. L'emplacement à assigner à l'hélicoptère devait donc être examiné par une commission compétente.

Pour ces raisons, M. COQUART ainsi que M.M. LAURENT, LANDRIE et VAN WOLPUT votent contre le rapport présenté.

Rapport transmis aux services techniques.

53/I43 - Société Civile pour le Développement de l'Habitat à Lille.

Pour faire suite à l'information donnée par M. DECAMPS au cours de la réunion du 21 Septembre dernier, M<sup>e</sup> ROMBAUT donne lecture du projet de rapport relatif à la conversion en avances de trésorerie des subventions allouées à la Société Civile. Aux termes de ce rapport, le président de cette société :

"Déclare, au nom de la Société Civile pour le Développement de l'Habitat, reconnaître  
"le caractère d'avances remboursables et non de subventions à toutes les sommes  
"mises jusqu'à ce jour à la disposition de la dite Société par la Ville de Lille.

"J'oblige expressément la dite Société à rembourser ces sommes sans intérêts,

"au plus tard dans un délai de trente années, à compter de ce jour, soit par voie de  
"paiement en espèces, soit par voie de dation en paiement des terrains acquis, des  
"constructions édifiées ou de tous autres biens acquis en emploi ou en remploi des  
"fonds ainsi prêtés par la Ville de Lille.

"J'accepte, au nom de la dite Société, que les sommes prêtées deviennent immé-  
"diatement et de plein droit exigibles si bon semble à la Ville de Lille, au cas de  
"revente par la Société des immeubles acquis en emploi ou en remploi des fonds prêtés,  
"comme aussi en cas de dissolution de la Société que je représente".

Le remboursement des sommes avancées soit 137 millions s'effectuera dans un  
délai de 30 ans à compter de leur date de paiement.

Rapport adopté et transmis au Service de l'Habitat.

53/I44 - Centre Hospitalier Régional. Compte administratif de 1952.

Le compte administratif de 1952 du C.H.R. accuse sur les opérations effectuées  
un excédent de dépenses de 39.988.999 Fr, mais compte tenu des opérations restant à  
réaliser le bilan fait ressortir un excédent de recettes de 15.030.529 Fr dont  
9.247.607 Fr à la section ordinaire.

Il se présente dans des conditions extrêmement favorables par rapport au compte  
de 1951 dont le passif atteignait 176 millions en chiffres ronds.

Le Président souligne cependant que si le bilan de 1952 fait apparaître un actif  
de 10 millions environ à la section ordinaire, l'avance de 40 millions consentie par  
la Ville ne figure pas au passif et que le résultat final de l'exercice se traduit  
donc en réalité par un excédent de dépenses de 30 millions.

Sous cette réserve, il propose d'émettre un avis favorable à l'approbation du  
dit compte.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.

53/I45 - Centre Hospitalier Régional. Budget primitif de 1953.

Le budget primitif de 1953 du C.H.R. est arrêté comme suit :

RECETTES . . . . .	3.226.478.949
DEPENSES . . . . .	<u>3.199.797.782</u>

Excédent de recettes:        26.681.167

Il est en augmentation de 14,14% par rapport à 1952, l'accroissement des dépenses  
étant couvert par un relèvement des prix de journée.

Une prévision de 33.681.797 Fr est inscrite au titre de "subvention communale  
afférente aux besoins des orphelinats Lemay et Stappacrt" qu'il nous est demandé de  
prendre en charge pour combler le déficit d'exploitation de ces établissements.

Il convient de préciser qu'aucun accord n'est encore intervenu avec l'Adminis-  
tration hospitalière concernant la participation éventuelle de la Ville dans le  
déficit des orphelinats. Il ne peut donc être question d'émettre un avis favorable  
à l'inscription de la subvention précitée et sa prise en charge par la Ville.

Sous cette réserve, le Président propose d'agréer le document tel qu'il est  
présenté.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.

53/I46 - Commissions de contrôle chargées de l'examen des comptes des entreprises liées par une convention financière avec la Ville - Information.

M<sup>c</sup> ROMBAUT donne connaissance de la lettre ci-après que lui a adressée M. GRANGEON, Secrétaire général.

"Au cours de sa réunion du 19 Juin 1953, le Conseil municipal a constitué, sous votre présidence, des commissions de contrôle chargées de l'examen des comptes des entreprises liées à la Ville de Lille par des conventions financières.

"J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles, que M. le Préfet a désigné :

"M. DELETOURBE, Chef de la 3<sup>e</sup> Division à la Préfecture du Nord (ou son représentant) pour le représenter au sein des commissions de contrôle chargées de l'examen des comptes des entreprises ci-après :

- Pompes funèbres,
- Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale,

"M. ETIENNE, Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées (ou son représentant)

"M. DELETOURBE, Chef de Division à la Préfecture du Nord (ou son représentant)

"pour le représenter au sein des commissions de contrôle chargées de l'examen des comptes des entreprises ci-après :

- Electricité et Gaz de France,
- Société T.R.U.
- " S.A.C.R.U.
- " A.R.U.

"En ce qui concerne la Commission de Contrôle des comptes de la Cie des T.E.L.B., M. le Préfet n'a pas jugé utile de désigner un représentant, conformément à l'avis de l'Ingénieur des Mines chargé du contrôle des voies ferrées d'intérêt local.

"La question qui se pose maintenant est de savoir :

"1<sup>o</sup> Quels sont les pouvoirs de la Commission de Contrôle.

"Quels sont les comptes détaillés des opérations visées à l'article 1er du décret du 30 Octobre 1935 dont je vous adresse une copie ci-jointe.

"Aucune précision n'est fournie par le législateur sur ce point. Il semble qu'il serait utile de poser la question au Ministère des Finances".

"Les renseignements complémentaires ont été demandés au Ministère intéressé par M. GRANGEON, dit M<sup>c</sup> ROMBAUT et je vous les communiquerai dès qu'ils me seront transmis".

M. COQUART s'étonne qu'aucun agent du Département n'ait été désigné par le Préfet pour le représenter au sein de la commission de contrôle de la Cie des Tramways de Lille. Cette décision n'est pas conforme à l'esprit du décret du 30 Octobre 1935 qui précise en son article 3 que "le Préfet sera représenté au sein des commissions par un ou plusieurs fonctionnaires particulièrement qualifiés par leur compétence technique."

Il demande par ailleurs qu'un rapport d'information écrit soit adressé aux membres du Conseil municipal à l'issue des travaux de contrôle effectués par les commissions compétentes.

53/I47 - Insuffisances de crédit "Personnel".

Pour diverses raisons - titularisation, nomination, attribution de l'indemnité spéciale dégressive, etc.- certains crédits "Personnel" nécessitent un renforcement de leurs dotations. Ces compléments de dotations, formant un total de 23.305.000 Fr

n'appellent pas le vote de crédits nouveaux en raison de disponibilités importantes que révèlent certains postes budgétaires. Il est proposé de procéder à des virements de crédits pour combler les insuffisances constatées.

La Commission émet un avis favorable à cette proposition mais regrette l'absence de justifications précises relatives notamment aux modifications intervenues dans les effectifs. Elle estime par ailleurs que les prévisions établies en début d'année devraient être serrées de plus près.

Rapport transmis au Secrétariat général.

53/I48 - Insuffisances de crédit "Matériel".

Le Président remet à chaque commissaire un exemplaire du projet de rapport visant l'ouverture de compléments de crédit formant un total de 41.284.572 Fr. Tous ces crédits sont repris au budget supplémentaire et il est décidé de procéder à leur examen simultanément avec ce document.

Rapport transmis au Secrétariat général.

53/I49 - Budget supplémentaire de 1953.

Voté par le Conseil municipal en sa séance du 20 Avril 1953 le compte administratif de 1952 faisait apparaître, sur les opérations constatées et à continuer au titre de l'année 1952, un excédent de recettes de 286.285.990 Fr.

C'est ce reliquat, augmenté des recettes nouvelles, indique le Président, qui constitue le disponible dont l'emploi est soumis à l'examen de la Commission.

Il rappelle d'abord comment fut déterminé l'excédent de recettes

	de : 286.285.990 Fr
puis il donne des explications détaillées sur chacune des recettes	
nouvelles, non prévues au budget primitif et s'élevant à .....	58.737.953 Fr
	<hr/>
le total, soit .....	345.023.943 Fr

constituant l'ensemble des ressources susceptibles d'emploi au budget supplémentaire.

Examinant alors les dépenses nouvelles, M<sup>e</sup> ROMBAUT souligne que d'importants crédits, formant un total de 180.219.324 Fr ont été votés en cours d'année par le Conseil municipal : secours aux chômeurs: 10 millions, secours aux grévistes: 30 millions, Lutte contre le Taudis : 3 millions, Société Civile: 77 millions, Office Municipal d'H.L.M.: 53 millions, etc... Il ne restait donc, lors de la confection proprement dite du budget supplémentaire qu'un reliquat disponible de 164.804.619 Fr.

Ce reliquat a cependant permis :

- a) de combler les insuffisances de crédit qui se sont révélées en cours d'année (voir rapport spécial)
- b) de doter certains postes importants, tels l'éclairage de la voie publique, l'entretien des voies publiques et des bâtiments, de compléments de crédit couvrant en partie les réductions opérées, lors de l'établissement du budget primitif, sur les demandes présentées par les services intéressés
- c) d'inscrire au titre de gros travaux dans les bâtiments communaux, différents crédits destinés à l'exécution de projets retenus par les services compétents.

En résumé, les ressources disponibles s'élevant à :		345.023.943
L'utilisation proposée est la suivante :		
crédits votés antérieurement par le Conseil municipal	180.219.324	
insuffisances et dotations complémentaires	80.739.972	
gros travaux	79.650.000	340.609.296
		<hr/>
Excédent de recettes . . . . .		4.414.647
		<hr/> <hr/>

"C'est à dessein, poursuit le Président, que nous avons laissé subsister ce reliquat en raison du projet, actuellement à l'étude au Parlement, de la révision des allocations familiales.

"Pour établir ce budget, nous avons procédé à l'examen minutieux de tous les crédits ouverts au budget primitif et corrigé dans toute la mesure du possible les imperfections quantitatives qu'il décelait compte tenu des besoins à satisfaire jusque la fin de l'année.

"Nous ne faisons pas état de la moins value de recettes que l'exonération accordée par le gouvernement en matière de taxe locale, fera peser sur notre équilibre budgétaire. En effet nous avons été informé officiellement que la perte de ressources qui en résultera sera comblée par l'Etat.

"Cependant, le retard inévitable qu'entraînera l'opération de remboursement, dont le mode d'attribution n'est pas encore fixé, risque de placer notre trésorerie en difficulté sérieuse. Nous ne manquerons pas d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cet aspect de la question qui touche toutes les communes de France, et particulièrement les grands centres pour qui la taxe locale représente le principal apport et constitue par ailleurs une masse de manœuvre constante.

"Nous avons le ferme espoir d'être entendu."

La discussion s'ouvre alors.

M. COQUART demande certaines précisions concernant a) le montant des emprunts restant à réaliser et l'ordre de priorité observé pour leur réalisation, b) les postes suivants du budget supplémentaire.

#### Dépenses nouvelles

- chap. II art. 15 - Abonnements aux publications. Achat de livres pour la bibliothèque administrative et technique - (M<sup>e</sup> ROMBAUT informe à ce sujet la Commission que le complément de crédit de 50.000 Fr doit être porté à 80.000 Fr en raison de l'acquisition de 8 ouvrages de Morgand sur la Loi Municipale)

#### Crédits reportés

- art. 37 - Frais d'impressions et de reliure
- art. 44 - Transports automobiles
- art. 49 - Jardins zoologiques
- art. 53 - Signalisation, éclairage, achat et entretien des appareils
- art. 80 - Chauffage des bâtiments scolaires
- art. 94 - Ligue urbaine et rurale - Cotisation
- art. 151 à 154 - Centre médico-scolaire

Recettes

- art. 98 - Lutte contre le chômage - Dérasement de la fortification
- art. 106- Grand Palais de la Foire Commerciale
- art. 107 à 110- Office public municipal d'H.L.M. Avances de trésorerie
- art. 114- Station de télévision. Travaux divers. Remboursement par la Radiodiffusion française.

chap. VIII - art. 22 - Allocation scolaire

L'examen du complément de crédit ouvert au chap. XIII art. 8 "signalisation, éclairage, achat et entretien des appareils" donne l'occasion à M. WALKER de faire les deux observations suivantes :

1<sup>o</sup>) la réfection des chaussées a pour conséquence d'entraîner les automobilistes à accélérer inconsidérément l'allure de leurs véhicules. Il conviendrait à son avis de leur rappeler à l'aide de panneaux signalisateurs, la vitesse maxima à observer en ville; 2<sup>o</sup>) après la réfection des chaussées, on constate fréquemment que le niveau des plaques d'égout est inférieur de plusieurs centimètres à celui du revêtement en produit hydrocarboné. La responsabilité de la Ville risque d'être engagée dans le cas d'accidents provoqués par cet état de chose.

La Commission charge M. VAN WOLPUT, qui appartient à la Commission de la Voie Publique, de signaler à toutes fins utiles les observations présentées par M. WALKER.

Etablissant un rapport entre le produit de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères et la taxe sur la valeur locative de locaux servant à l'exercice d'une profession M. LANDRIE estime qu'il y aurait lieu d'étudier les possibilités de relèvement du rendement de cette dernière taxe. Il informe également la commission que son groupe saisira le Conseil municipal prochain, d'un vœu visant la confection, à l'occasion des fêtes de fin d'année, de colis en faveur des économiquement faibles et des soldats.

La discussion prend fin sur cette intervention.

- ADDITIF -

53/I50 - Laboratoire d'Astronomie. Demande de subvention.

En raison de sa vétusté la toiture dite coupole qui abrite la grande lunette de l'observatoire doit être remplacée et il est demandé à la Ville une subvention de 500.000 Fr à titre de contribution dans la dépense.

M. WALKER informe la Commission que l'observatoire dispose d'une des meilleures lunettes utilisées en France, permettant d'effectuer des travaux de recherche scientifique très poussés et il insiste pour que la Commission examine favorablement la demande.

Aux termes d'une vieille convention la Ville doit assurer l'entretien des bâtiments universitaires et ce problème, ainsi que celui des rapports entre la Ville et l'Université, font l'objet d'un échange de vue à l'issue duquel la Commission émet un accord de principe sur la requête présentée. Elle se prononcera ultérieurement sur le montant de la participation de la Ville compte tenu du devis détaillé des travaux dressé par le service d'Architecture.

53/I51 - Blanchissage du linge des vieillards isolés ou impotents - Convention.

Une centaine de vieillards sont actuellement pris en charge et aidés une demi-journée chaque semaine par le service d'Aide Ménagère, organisme subventionné par la Ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 Février 1953.

Afin de les aider plus efficacement encore il est envisagé de procéder au blanchissage de leur linge et après une étude approfondie de la question, il est proposé de confier ce travail à l'Union professionnelle de Blanchisseurs-Teinturiers de la Région du Nord, qui groupe l'ensemble des blanchisseurs régionaux.

Le linge serait ramassé au dépôt le plus proche du domicile de chaque assisté du service d'Aide Ménagère, à raison de 4 kilogs par quinzaine et par foyer. Sur la base d'un prix approximatif de 30 Fr par kilog de linge, la dépense annuelle pourrait s'élever à 500.000 Fr.

La Commission émet un avis favorable à ce projet et propose l'inscription d'un crédit de 50.000 Fr, suffisant pour couvrir la dépense jusque fin décembre.

Rapport transmis au service de la Famille.

53/I52 - Collecte et évacuation des ordures ménagères - Arrosage, balayage des voies publiques - Impôt des patentes pour 1952.

Pour l'ensemble des services assurés par la Société T.R.U. pendant l'année 1952 l'augmentation de la patente s'élève à 717.991 Fr. Aux termes des différents marchés passés avec cette société, il appartient à la Ville de supporter cette augmentation. Il est demandé en conséquence le vote d'un crédit de même importance ainsi que l'inscription en recette d'une somme de 517.780 Fr représentant le montant des dégrèvements obtenus au titre de la même année.

Rapport adopté et transmis aux services techniques.

53/I53 - Insuffisance du crédit "Frais d'impressions et de reliure." Virement.

Divers travaux et notamment l'impression du Bulletin administratif (1.384.500 Fr) restent à exécuter et le crédit "Frais d'impressions et de reliure" sera insuffisant d'une somme de un million. Il est demandé son renforcement à l'aide d'un virement d'une somme identique à prélever sur le crédit "Economat" qui laissera une disponibilité suffisante.

La Commission agréé favorablement cette demande, mais ignorant l'existence d'un "Bulletin Administratif", émet des réserves sur son utilité et propose la suppression des frais onéreux d'impression qu'il entraîne.

Rapport transmis au Secrétariat général.

53/I54 - Funérailles de M. Denis CORDONNIER.

Madame Veuve Denis CORDONNIER sollicite le remboursement des frais occasionnés par les funérailles de son mari, le Docteur Denis CORDONNIER, ancien Maire de Lille, Député du Nord, conseiller général, Président de la Commission de l'Intérieur.

La Commission émet un avis favorable à cette demande.

Le rapport sera établi et le crédit inscrit au budget supplémentaire dès que les pièces justificatives de dépenses auront pu être transmises aux services financiers.



53/I55 - Union des Commerçants de Saint Sauveur. Demande de subvention.

La Commission des Fêtes ne s'étant pas encore réunie, M. VAN WOLPUT informe ses collègues que l'Union des Commerçants de Saint Sauveur a l'intention d'organiser en novembre des festivités importantes et qu'il se propose de solliciter à ce sujet l'aide financière de la Ville.

La Commission prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.20.

Hôtel de Ville, le 21 Octobre 1953.

VU :

L'Adjoint délégué  
Président de la Commission des Finances

G. ROMBAUT

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.

N O T E

à Messieurs les Membres de  
la Commission des FINANCES



Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission des Finances qui se tiendra le Lundi 1er Février 1954 à 18 h.15 très précises dans le Cabinet du Chef de la Division des services financiers (2<sup>ème</sup> pavillon - 1<sup>er</sup> étage).

Veillez trouver ci-après l'ordre du jour des travaux.



ORDRE DU JOUR

54/I - Budget primitif de 1954 - Aperçu d'ensemble sur les premières évaluations.

- Demandes de subventions -

- 54/2 - Association Populaire des Aides Familiales de Lille-Centre.
- 54/3 - L'Aide aux Mères de Famille.
- 54/4 - Centre d'accueil "Chez Nous".
- 54/5 - Comité d'entente et d'action familiale d'entr'aide des baraquements.
- 54/6 - "Maison de la Famille" Union départementale des Associations Familiales.
- 54/7 - Comité Lillois de Lutte contre le Taudis.
- 54/8 - Armée du Salut.
- 54/9 - Club des Jeunes de Wazemmes.
- 54/10- Mutuelle des Défenseurs de Lille.
- 54/11- Société Mutualiste du Trésor du Nord.
- 54/12- Société Mutualiste des Voyageurs & Employés de Lille & du Nord de la France.
- 54/13- Union Locale des Syndicats Libres de Lille.
- 54/14- Confédération générale des cadres.
- 54/15- Union départementale des syndicats ouvriers du Nord - C.G.T. Congrès.
- 54/16- Union Française de la Jeunesse (Comité de Lille).
- 54/17- Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques.
- 54/18- Les Foyers de Culture - Section lilloise.
- 54/19- Syndicat National de l'Enseignement Technique. Section locale du Centre d'apprentissage de Lille.
- 54/20- Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - Lille.
- 54/21- "Nord Ciné-Club". Lille.
- 54/22- "Film et Famille".
- 54/23- Bureau Européen de la Jeunesse & de l'Enfance.
- 54/24- Association Professionnelle des Interne & Anciens Externes des Hôpitaux de Lille - Congrès de Lille.

- 54/25- "Meilleur ouvrier de France". Exposition départementale de 1955.
- 54/26- Institut de prophylaxie dentaire du Nord. Lille.
- 54/27- Association des maires de France.
- 54/28- Union Aérienne de Lille-Roubaix-Tourcoing.
- 54/29- Section des retraités de la S.N.C.F. de Lille-Hellemmes.
- 54/30- Comité de l'Atlantide Nouvelle - Béja (Tunisie).
- 54/31- Comité Jeanne d'Arc.
- 54/32- Cercle musical "Le Club des Vingt".
- 54/33- Cercle Choral "Les XXX". Déplacement à Liège.
- 54/34- Les Amis du Musée.
- 54/35- Tour de France cycliste.

- Divers -

- 54/36- Fourniture et pose de canalisation d'eau potable, boulevard périphérique et Cité Hospitalière - Emprunt de 37 millions. Réalisation d'une 3<sup>e</sup> tranche de 2 millions - Annulation.
- 54/37- Construction du boulevard périphérique. Participation de la Ville. Emprunt de 150 millions. Réalisation d'une 2<sup>e</sup> fraction de 50 millions.
- 54/38- Expropriation des terrains grevés de la servitude non aedificandi. Emprunt de 90 millions. Réalisation d'une 4<sup>e</sup> tranche de 30 millions de francs - Solde.
- 54/39- Sapeurs pompiers volontaires - Relèvement de la rente.
- 54/40- Greffiers de Paix et de Police - Indemnité de loyer - Relèvement.
- 54/41- Régisseurs des Bibliothèques Populaires - Indemnité - Relèvement.
- 54/42- Bulletin Administratif - Frais d'impression.
- 54/43- Insuffisances de crédits "Matériel" - 1953.
- 54/44- Insuffisances de crédits "Personnel" - 1953.
- 54/45- Auberge de la Jeunesse.
- 54/46- Crédit Municipal. Budget supplémentaire 1953.
- 54/47- Crédit Municipal. Budget primitif 1954.
- 54/48- Fondation MASUREL - Budget primitif 1954.
- 54/49- Lycée Fénelon - Internat municipal - Autorisations spéciales 1953.
- 54/50- Lycée Fénelon - Internat municipal - Budget primitif 1954.
- 54/51- Bureau de Bienfaisance - Budget supplémentaire 1953.

-----  
Hôtel de Ville, le 25 Janvier 1954.

G. ROMBAUT

Adjoint délégué aux Finances.

- COMMISSION DES FINANCES -

Réunion du Lundi 1er FEVRIER 1954

PROCES-VERBAL



La Commission s'est réunie le Lundi 1er Février 1954 sous la présidence de M<sup>e</sup> ROMBAUT, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. ROMBAUT, adjoint au Maire, président  
DECAMPS, adjoint au Maire  
HAMY, d<sup>e</sup>  
ASTIE, conseiller municipal  
COQUART, d<sup>e</sup>  
LANDRIE, d<sup>e</sup>  
LAURENT, d<sup>e</sup>  
VAN WOLPUT, d<sup>e</sup>  
WALKER, d<sup>e</sup>  
THIBAUT, chef de la 3<sup>e</sup> Division



Excusés : M<sup>e</sup> MARTINACHE, adjoint au Maire  
M. LAMBIN, conseiller municipal

La séance est ouverte à 18 h. 45.

Afin de ne pas prolonger la séance au-delà de 10 h. 30 le président propose qu'une seconde réunion ait lieu, éventuellement, le lundi suivant 8 Février. Le budget pourrait être examiné au cours d'une réunion spécialement affectée à cet objet le vendredi 12 courant.

Il en est ainsi décidé.

Puis M<sup>e</sup> ROMBAUT donne un bref aperçu sur les premières évaluations du budget de 1954. C'est la première fois, dit-il, que nous nous trouvons devant un budget aussi difficile à équilibrer et j'ai tenu à vous en indiquer les caractéristiques essentielles afin de pouvoir orienter en toute connaissance de cause notre position en matière de subvention.

54/I - Budget primitif de 1954.

A) Section ordinaire

Le B.P. section ordinaire de 1953 se présentait comme suit :

- RECETTES . . . . . 2.648.622.137  
- DEPENSES . . . . . 2.648.610.947

Voici comment se présente cette section du B.P. de 1954 suivant les prévisions établies par nos soins en recettes et compte tenu, en dépenses, des propositions des services.

A noter que le nombre des centimes ordinaires (2.340) a été maintenu pour 1954 dans ces prévisions.

.../

Recettes ordinaires 1954 :	2.685.953.268
" " 1953 :	<u>2.648.622.137</u>
Excédent des recettes ordinaires:	<u><u>37.331.131</u></u>
Dépenses ordinaires 1954 :	3.114.233.781
" " 1953 :	<u>2.648.610.947</u>
Excédent des dépenses ordinaires:	<u><u>465.622.834</u></u>

Il en résulte une charge supplémentaire par rapport à 1953 de :

$$465.622.834 - 37.331.131 = 428.291.703$$

Equilibre de la section ordinaire.

Les recettes ordinaires de 1954 étant approximativement identiques à celles de 1953, l'équilibre de la section ordinaire semble pouvoir être réalisé aisément en ramenant aux chiffres de 1953 toutes les prévisions de dépenses de 1954.

Cette opération ne peut malheureusement pas être envisagée car certains postes de dépenses présentent, par rapport à 1953 des augmentations à caractère absolument obligatoire n'autorisant aucune réduction. Par ailleurs, si différents chapitres de dépenses à caractère facultatif peuvent supporter un abattement, cet abattement, forcément limité, ne permet de couvrir qu'une partie des excédents constatés.

Il n'en reste pas moins que c'est le budget de 1953 qui doit servir de base aux prévisions de 1954. Les ressources n'ayant pas varié, les dépenses doivent être pour chaque article, identiques à celles de 1953 et si certaines d'entre elles doivent être augmentées ce sont les autres qui doivent être diminuées en conséquence c'est-à-dire fixées à un taux inférieur à celui de 1953.

Dans cet ordre d'idée, voici les propositions de dépenses, supérieures aux prévisions de 1953 et non susceptibles de réduction :

Chap.	Art.	Libellé	Montant des crédits	En plus par rapport à 1953
		a) Dépenses de personnel	1.253.829.850	70.348.838
		b) Dépenses de matériel		
II	9	Frais d'assiette taxes locales	21.000.000	1.000.000
XVII <sup>bis</sup>	I	Traitement ordures ménagères	241.900.000	11.900.000
XXIV	I & 2	Chômage	22.000.000	20.500.000
XXVI	8	Camps et colonies vacances privées	20.000.000	13.000.000
XXVII	I	Contingent d'assistance	136.000.000	52.000.000
XXXbis	3	Subvention directeur théâtres	36.000.000	10.100.000
		TOTALS :	<u><u>1.730.729.850</u></u>	<u><u>178.848.838</u></u>

On peut donc dire que les dépenses de 1953 sont accrues pour 1954 d'une somme de 179 millions en chiffres ronds et que pour couvrir cette augmentation, il convient d'opérer sur les autres crédits un abattement de l'ordre de 16% déterminé comme suit :

En retenant pour base les dépenses de 1953 soit .....	2.648.610.947
augmentées des suppléments à caractère obligatoire ci-dessus détaillés .....	<u>178.848.838</u>
le budget de 1954 s'élèverait à .....	<u>2.827.459.785</u>
les dépenses non susceptibles de réduction s'élevant à .....	<u>1.730.729.850</u>
la différence soit .....	<u>1.096.729.935</u>

forme l'ensemble des crédits sur lesquels devrait être récupérée la somme de 178.848.898 Fr d'où une réduction de

$$\frac{178.848.838 \times 100}{1.096.729.935} = 16\% \text{ environ}$$

Mais parmi les crédits à caractère facultatif, il convient d'écarter ceux qui constituent un minimum pour la marche normale des services qu'ils concernent. Ces crédits, facilement contrôlables au service des dépenses engagées, ne peuvent être inférieurs à ceux ouverts en 1953. Citons par exemple pour leur importance : le chauffage, les cantines, le bureau de bienfaisance, les crèches, l'éclairage, etc...

Ceux qui pourraient éventuellement être ramenés à un chiffre inférieur à celui de 1953 sont donc limités et le pourcentage d'abattement qu'il conviendrait de les affecter pour réaliser l'équilibre devrait atteindre 40 à 50%.

Il ne peut évidemment pas être question d'opérer des réductions aussi massives entraînant la mise en sommeil des services touchés par cette mesure.

Afin de mieux situer le problème et de mesurer toute la difficulté de l'équilibre à réaliser, les propositions de dépenses ont été révisées et le projet de budget de la section ordinaire a été établi sur les bases suivantes :

- 1<sup>o</sup>) report intégral des prévisions concernant les postes à caractère obligatoire énumérés ci-dessus.
- 2<sup>o</sup>) ajustement aux chiffres de 1953 des crédits à caractère facultatif dont le montant constitue un minimum pour le fonctionnement du service.
- 3<sup>o</sup>) réduction de 8 à 10% opérée sur tous les autres crédits ramenés préalablement aux chiffres de 1953.
- 4<sup>o</sup>) centimes additionnels nouveaux pour combler le déficit.

Ces différentes opérations effectuées, la section ordinaire du budget primitif se présente comme suit :

Recettes totales : (2.685.953.268 - 18.000.000)		2.667.953.268
Dépenses :		
a/ de personnel :	1.253.829.850	
b/ de matériel :	<u>1.525.489.831</u>	
		<u>2.779.319.681</u>
Déficit . . . . .		<u><u>111.366.413</u></u>

couvert par une imposition de 1.097 centimes nouveaux.

B) Section extraordinaire

I - RECETTES

Sur la base d'un nombre de centimes inchangé pour 1954 soit 3.921 au total et compte tenu de l'utilisation comme en 1953 de 2.340 centimes à la section ordinaire nous disposons donc pour la section extraordinaire de 1.581 centimes répartis en :

I.033 centimes affectés au service de la dette	104.863.272 Fr
548 - pour insuffisance de revenus de la sect.extraordin.	55.612.101 Fr
<hr/>	
Total pour les centimes	160.475.373 Fr

Les autres ressources de la section extraordinaire sont les suivantes:

chap.XIbis-Recettes affectées à la couverture d'annuités d'emprunts.	
Il s'agit du remboursement par certains organismes et collectivité des emprunts contractés par la Ville à leur profit.Ordre..	24.721.020 Fr
chap.XIV- Vente de vieux matériaux	2.000.000
Produit de ventes immobilières	50.000
	2.050.000 Fr
chap.XVI- Logements menaçant ruine. Travaux exécutés d'office pour le compte des propriétaires (Ordre) .....	500.000 Fr
<hr/>	
Total des ressources de la section extraordinaire :	187.746.393 Fr
<hr/> <hr/>	

II - DEPENSES

A) Dépenses à caractère obligatoire

chap.32- Service de la dette .....	129.584.292 Fr
chap.32 <sup>bis</sup> - Frais inhérents à l'emprunt obligataire de 27 millions.	
Rachats en bourse, etc.....	70.000 Fr
chap.35- Logements menaçant ruine. Ordre .....	500.000 Fr
chap.36- Frais de contentieux	1.500.000
Colis aux soldats lillois	1.500.000
Prime municipale à la construction	2.000.000
	5.000.000 Fr
<hr/>	
Total des dépenses extraordinaires à caractère obligatoire :	135.154.292 Fr
Le total des ressources de la section extraordinaire s'élevant à :	187.746.393 Fr
<hr/>	
La différence soit .....	52.592.101 Fr
<hr/> <hr/>	

constitue la somme dont nous disposons pour couvrir l'ensemble des travaux et acquisitions énumérés plus loin.

B) Dépenses à caractère facultatif

a/ <u>Prêts à la construction</u> .....	70.000.000 Fr
---	---------------

Il reste à réaliser sur les 170 millions prévus en 1951-52-53: 41.350.000 Fr. Les emprunts contractés à ce jour soit 128.650.000 Fr (dépensés ou engagés) seront insuffisants de 25 millions environ pour assurer l'ensemble des prêts que le Conseil Municipal sera appelé à ratifier au cours de sa prochaine séance.

Nous devons donc trouver 25 millions immédiatement et 86.350.000 Fr dans les plus brefs délais.

b/ Dépenses des services techniques

- 1<sup>o</sup>) Mise en état de viabilité de divers lotissements (E. Zola, Chevalier Français, Gassendi, Faubourg d'Arras) ..... 80.000.000

Les dépenses de viabilité sont à la charge du propriétaire. Si la Ville en supporte le montant, il ne fait aucun doute que cette décision entraînera pour elle l'obligation de prendre à son compte toutes les dépenses de cette nature y compris celles réglées antérieurement par les propriétaires et société immobilières qui n'en ont pas bénéficié jusqu'à présent.

Il ne semble pas que la Ville puisse se permettre actuellement de prendre de tels engagements. En tout état de cause, ces dépenses ne pourraient être financées que par voie d'emprunt dont la réalisation est assez aléatoire eu égard aux nombreuses opérations de prêt en instance.

- 2<sup>o</sup>) Acquisitions immobilières ..... 50.000.000

Ce crédit s'ajoute à celui d'égale importance inscrit au budget de 1953 et financé par voie d'emprunt.

Il est indispensable, en raison de l'insuffisance du marché de capitaux, d'apprécier l'urgence et l'opportunité des projets en cause. Quoi qu'il en soit, une demande d'emprunt a peu de chance d'aboutir si elle a pour objet l'acquisition d'immubles en vue de leur démolition pour cause d'alignement.

- 3<sup>o</sup>) Jardin des Plantes. Travaux divers ..... 10.000.000

Seul, un examen d'ensemble des projets en cours peut donner une indication sur l'ordre de priorité à observer. Celui-ci ne semble pas devoir être classé en première urgence.

- 4<sup>o</sup>) Boulevard périphérique. Tranche 1954 ..... 75.000.000

Total des travaux prévus 150 millions. Sur les 75 millions inscrits au B.P. de 1953, nous avons réalisé une première tranche de 50 millions. La Caisse des Dépôts venant de nous consentir un nouveau prêt de 50 millions, nous disposons d'un certain délai pour réaliser le solde

TOTAL : 215.000.000

- c/ Dépenses du service d'Architecture ..... 479.829.000

Un état détaillé des travaux envisagés a été dressé par le service d'Architecture. Classés par ordre d'urgence, ces travaux forment un ensemble de 480 millions. Compte tenu des ressources dont nous disposons, il ne semble pas utile de faire une discrimination qu'il appartient seul au service intéressé d'opérer. A noter par ailleurs que ce service disposera sans doute en totalité du crédit de 41 millions inscrit au titre de la loi Barangé.



RECAPITULATION

a) Prêts à la construction . . . . .	70.000.000
b) Dépenses des services techniques . . . . .	215.000.000
c) Dépenses des services d'architecture . . . . .	479.829.000
	<hr/>
TOTAL :	764.829.000
Disponible :	52.592.101
	<hr/>
Déficit de la section extraordinaire:	712.236.899
	<hr/> <hr/>

L'impossibilité matérielle de faire face à de telles dépenses nous contraint à envisager 1<sup>o</sup>) l'élimination de certaines d'entre elles et leur report sur les exercices postérieurs, 2<sup>o</sup>) le financement de certains projets par voie d'emprunt, 3<sup>o</sup>) un effort fiscal important.

Il convient donc à notre avis :

- 1<sup>o</sup>) de fixer la limite de l'effort fiscal que le Conseil municipal entend demander aux lillois;
- 2<sup>o</sup>) de déterminer, compte tenu des projets d'emprunts antérieurs évalués à 1.175 millions, les dépenses susceptibles d'être également financées par l'emprunt;
- 3<sup>o</sup>) d'examiner chacune des propositions au regard de leur caractère (opportunité, urgence) et de reporter celles qui n'exigent pas de pressante réalisation.

Je compte proposer, dit en terminant M<sup>e</sup> ROMBAUT, le vote de 2.000 à 2.300 centimes nouveaux afin de doter les services de crédits suffisants et de permettre l'exécution d'un certain nombre de gros travaux pour l'ensemble desquels j'envisage par ailleurs d'émettre sur le plan local, un emprunt important dans le courant de l'année.

Un échange de vue suit cet exposé; il y est mis fin à la demande du président qui rappelle le but essentiel de son information et précise que le projet de budget sera examiné en détail le vendredi 12 Février.

Les commissaires désirent obtenir préalablement à cette réunion le projet comportant les crédits votés en 1953 aux budgets primitif et supplémentaire, les demandes des services pour 1954 ainsi que les propositions de l'Administration municipale. L'état des emprunts restant à réaliser sera également remis aux membres de la Commission.

54/2 - Association Populaire des Aides Familiales de Lille-Centre.

54/3 - L'Aide aux Mères de Famille.

Ces associations perçoivent une subvention annuelle de 350.000 Fr et en sollicitent le relèvement.

Compte tenu des difficultés budgétaires de la Ville et de ses charges croissantes en matière d'assistance, la Commission propose le maintien de ces subventions. Abstention des groupes socialiste et communiste.

M. COQUART rappelle qu'il a demandé que le Conseil municipal soit représenté au sein de tous les groupements qui bénéficient d'une aide financière importante de la commune.

54/4 - Centre d'accueil "Chez Nous".

La Ville participe dans le fonctionnement de cette oeuvre à raison d'une subvention forfaitaire journalière de 1.050 Fr soit 3 lits à 350 Fr.

Il est demandé de porter la subvention de 350 à 782 Fr, prix de revient moyen journalier qui fait ressortir le budget du Centre d'accueil.

Pour les raisons précisées ci-dessus (N° 3) la Commission maintient le taux de subvention à 350 Fr par lit.

54/5 - Comité d'entente et d'action familiale d'entraide des baraquements.

Ce Comité a obtenu l'an dernier de la Ville une subvention de 400.000 Fr afin de l'aider à édifier un baraquement de 30 m de long sur 7 m de large destiné à abriter un centre social et un ouvroir pour les habitants d'un quartier particulièrement déshérité. Ce centre fonctionne à présent et les vieillards y sont soignés gratuitement chaque jour de 10 à 12 h. Le cours de couture a lieu tous les jeudis.

La Commission émet un avis favorable à la demande de subvention présentée et propose de la fixer à 150.000 Fr.

54/6 - "Maison de la Famille". Union départementale des Associations Familiales.

Par son directeur, M. L. CASSETTE, cet organisme, qui perçoit une subvention annuelle de 75.000 Fr sollicite a) une subvention complémentaire de 75.000 Fr au titre de l'exercice 1953, b) une subvention minimum de 150.000 Fr pour 1954.

Un rapport précis et documenté, faisant ressortir l'augmentation des frais généraux - corollaire de l'accroissement de l'activité de la Maison de la Famille - est annexé à la requête.

Tout en appréciant à leur juste valeur les services qu'elle rend à la population lilloise la Commission estime ne pouvoir accorder satisfaction entière à cette demande en raison des difficultés budgétaires de la Ville.

Elle propose de porter de 75.000 à 100.000 Fr la subvention de 1954 et rejette l'augmentation sollicitée pour 1953.

54/7 - Comité Lillois de Lutte contre le Taudis.

Ce groupement, qui a multiplié ses efforts en vue d'apporter aux mal logés une aide aussi généreuse qu'efficace, a obtenu en 1953 une subvention de 6 millions de la Ville. Désirant encore accroître son activité, il souhaite que cette subvention soit portée pour 1954 à 12 millions, chiffre justifié par l'état des prévisions joint à la demande.

La Commission maintient à 6 millions le montant de la subvention à verser en 1954.

54/8 - Armée du Salut.

L'Armée du Salut assure l'hébergement des malheureux sans abri, moyennant une redevance journalière de 100 Fr par indigent, la redevance ne pouvant être inférieure à 1.000 Fr par jour. Les bons de logement sont délivrés par le Commissaire central de police.

Son président sollicite le relèvement du taux de la redevance afin de couvrir

en partie le déficit prévisionnel de 1954.

Maintenant la position adoptée pour un objet identique (voir N° 3) la Commission émet un avis défavorable à cette requête.

54/9 - Club des Jeunes de Wazemmes.

Créé en juin 1953, et régi par la loi du 1er Juillet 1901, ce club a son siège 8, rue Mazagran. Il se propose de mettre à la disposition de la population et en particulier de la jeunesse : 1°) un foyer largement ouvert aux jeunes du quartier, 2°) des activités récréatives et éducatives telles que sport, travaux manuels, ciné-club, musique, chant, art dramatique, etc... Son budget de fonctionnement ne s'équilibrant qu'avec un effectif de 200 jeunes gens, chiffre qui ne peut être atteint immédiatement, il sollicite l'aide exceptionnelle de la Ville.

La Commission propose de lui attribuer une subvention de 100.000 Fr. Les membres des groupes socialiste et communiste votent contre cette proposition en raison du précédent qu'elle crée et que sont susceptibles d'invoquer les patronages et oeuvres paroissiales qui, pour bénéficier des mêmes avantages, n'ont qu'à modifier leur activité et se constituer en associations régies par la loi de 1901.

54/10 - Mutuelle des Défenseurs de Lille.

M. SCRIVE président de cette Mutuelle sollicite 1°) le renouvellement pour 1954 de la subvention de 50.000 Fr qui lui est allouée, 2°) la prise en charge par la Ville du remplacement du drapeau de la société (125.000 Fr).

La Commission maintient la subvention mais émet un avis défavorable à la seconde demande.

54/11 - Société Mutualiste du Trésor du Nord.

Cette société sollicite le relèvement de la subvention annuelle fixée depuis plusieurs années à 5.000 Fr.

Considérant que cette attribution constitue déjà un privilège et que par ailleurs ce groupement peut bénéficier du subside de 15 Fr par membre alloué à toutes les sociétés mutualistes lilloises, la Commission ne donne aucune suite à la requête présentée.

54/12 - Société Mutualiste des Voyageurs & Employés de Lille & du Nord de la France.

Fêtant le 28 Février prochain le 90° anniversaire de sa fondation, cette société sollicite une subvention afin de permettre aux sociétaires peu fortunés de participer aux fêtes prévues à cette occasion.

Cinquante quatre sociétés mutualistes lilloises bénéficient du subside de 15 Fr par membre alloué annuellement par la Ville. Craignant à juste titre la multiplication, provoquée ou non, des commémorations d'anniversaires au sein de ces nombreux groupements, la Commission émet un avis défavorable à la demande présentée.

54/I3 - Union Locale des Syndicats Libres de Lille.

Rappelant ses précédentes demandes visant à établir sur le plan des subventions un régime de stricte justice entre les différentes centrales syndicales de la Ville, l'Union Locale des Syndicats libres sollicite le rajustement de la subvention qui lui est allouée.

Le problème que constitue l'aide financière aux organisations syndicales est souvent remis en question et M<sup>e</sup> ROMBAUT, après en avoir rappelé les principales données, souligne qu'une solution raisonnable semble avoir été adoptée et qu'il n'est pas opportun d'augmenter les charges de la Ville. Si la C.F.T.C. est matériellement désavantagée par rapport aux autres centrales syndicales, il n'est pas indiqué, en raison de l'effet psychologique désastreux que cela provoquerait, de relever une attribution sans modifier les autres. Enfin, il faut convenir en toute bonne foi que l'aide accordée par la Ville est loin d'être inférieure à celle des autres communes.

Afin de rétablir la parité entre les organismes en présence, M. WALKER propose une augmentation générale de 25% sur la partie en espèces, ce qui porterait la subvention à la C.F.T.C. de 400.000 à 500.000 Fr et celles allouées à la C.G.T. et C.G.T.F.O. de 150.000 à 187.500 Fr.

Les membres des groupes socialiste et communiste se rallient à cette proposition, M.M. ROMBAUT, DECAMPS, HAMY, ASTIE, votent contre.

54/I4 - Confédération générale des cadres.

Ce groupement sollicite "l'attribution de la subvention accordée annuellement aux organisations syndicales de salariés reconnues représentatives".

Présentée tardivement, cette demande est renvoyée pour renseignements complémentaires à une séance ultérieure.

54/I5 - Union départementale des syndicats ouvriers du Nord - C.G.T. Congrès.

L'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord (C.G.T.) qui a organisé salle R. Salengro les 21, 22 Novembre 1953 un important congrès statutaire ayant groupé 500 participants, sollicite une subvention de 300.000 Fr.

La manifestation a eu lieu à Lille et, bien qu'elle ait un caractère annuel, ne semble pas devoir se dérouler chaque année en notre ville. Rien ne s'oppose en conséquence dit M<sup>e</sup> ROMBAUT à ce que soit allouée une subvention qu'il propose de fixer à 15.000 Fr. Cette proposition est adoptée à la majorité.

Accord sur le principe mais abstention sur le chiffre : M.M. COQUART, LAURENT, VAN WOLPUT.

Accord pour 300.000 Fr : M. LANDRIE.

54/I6 - Union Française de la Jeunesse (Comité de Lille).

Cette association souhaite que la subvention de 125.000 Fr qui lui est accordée annuellement soit portée à 250.000 Fr. Ses charges augmentent considérablement, son matériel, déjà insuffisant, est désuet et demande de fréquentes et coûteuses réparations.

Compte tenu de la situation budgétaire de la Ville, la Commission estime ne pouvoir relever le montant de la subvention.

54/27 - Association des Maires de France.

En sa réunion du 16 Décembre, le comité de cette association a mis au point la quote part qui doit être demandée à toutes les communes adhérentes pour acquitter le prix d'achat de l'immeuble situé 89 rue Niel à Paris et destiné à devenir le siège du groupement.

Cette quote part est basée sur le nombre d'habitants et s'élèverait à 91.139 Fr pour Lille. Elle est distincte de la cotisation normale qui, fixée d'après un barème dégressif, se monte à 66.183 Fr.

Depuis 1949, l'Administration municipale ne cotise plus à l'Association des Maires de France et a adhéré à l'Union nationale indépendante des Maires. Une majorité se dessinant au sein de la Commission en faveur de l'adhésion de la Ville à la première association, le président propose de laisser au Conseil municipal le soin de trancher la question.

N.B. - Depuis la réunion faisant l'objet du présent procès-verbal, M. le Maire a transmis à M<sup>r</sup> ROIBLUT copie de la lettre confirmant que l'Union Indépendante des Maires a décidé son intégration à l'Association des Maires de France. Le problème semble donc résolu et les crédits seront inscrits au budget.

54/28 - Union Agricole de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Renouvelant la demande faite en 1951, ce groupement sollicite l'aide de la Ville pour lui permettre de continuer son activité.

Maintenant sa position antérieure, la Commission émet un avis défavorable à cette demande.

54/29 - Section des retraités de la S.N.C.F. de Lille-Hellemmes.

Trois délégués de la section de Lille ont été désignés pour se rendre à Paris où a eu lieu du 1er au 4 Décembre le congrès fédéral des cheminots.

La Commission rejette la demande de subvention présentée à cette occasion.

54/30 - Comité de l'Atlantide Nouvelle - Béjà (Tunisie).

Comme chaque année, ce comité sollicite une subvention pour l'aider à diffuser son programme de rénovation africain.

La Commission maintient sa position de rejet.

54/31 - Comité Jeanne d'Arc.

Ce comité, qui organise chaque année un cortège le jour de la fête de Jeanne d'Arc sollicite une participation de la Ville dans les frais entraînés par cette manifestation.

La Commission propose de lui allouer, comme en 1952, une subvention de 5.000 Fr. M.M. COQLART, LAURENT, VAN WOLPUT et LINDRIE votent contre cette proposition.

54/32 - Cercle musical "Le Club des Vingt".

"Le Club des Vingt" sollicite le relèvement de la subvention de 40.000 Fr qui lui est accordée annuellement.

En raison des difficultés budgétaires de la Ville, la Commission estime ne pouvoir agréer favorablement cette demande.

54/33 - Cercle Choral "Les XXX". Déplacement à Liège.

En sa réunion de septembre dernier la Commission avait rejeté la demande de subvention exceptionnelle présentée par le Cercle Choral "Les XXX" pour sa participation au concours de Liège du 11 Juillet 1953.

Le président de ce groupement demande un nouvel examen de sa requête et en a adressé copie à cet effet à tous les conseillers municipaux.

M<sup>e</sup> ROMBLUT expose les conditions dans lesquelles cette affaire a été soumise à la Commission des Finances qui n'a pu réserver une suite favorable en raison du précédent qui serait créé et que ne manqueraient pas d'invoquer toutes les sociétés lilloises appelées à se déplacer chaque année soit pour un festival, soit pour un simple tournoi.

La Commission unanime maintient sa position visant au rejet de la subvention exceptionnelle sollicitée. Elle charge son président d'examiner la possibilité d'utiliser en 1954 le cercle "Les XXX" pour les manifestations communales à l'occasion desquelles des cachets pourraient être attribués.

54/34 - Les Amis du Musée.

Certains adhérents des Amis du Musée se sont cotisés en vue d'acquérir un tableau du peintre moderne LEGER, mondiallement estimé. Le tableau vaut 1.500.000 Fr et il n'a été recueilli que 1.200.000 Fr. La trésorerie de la société ne pouvant supporter la différence, il en est sollicité la prise en charge par la Ville.

Considérant qu'il serait regrettable que le Musée de Lille, où la toile serait exposée ne puisse profiter de la générosité des membres des Amis du Musée, M<sup>e</sup> ROMBLUT propose d'allouer à titre d'encouragement une subvention exceptionnelle de 300.000 Fr à ce groupement pour parfaire le prix d'acquisition.

M.M. COQUILRT, LAURENT & VAN WOLPUT s'abstiennent, estimant que la Commission compétente n'a pu se prononcer sur le choix du tableau.

54/35 - Tour de France cycliste.

Lille a été proposée comme ville étape par les organisateurs du Tour de France mais le président ne possède pas les éléments d'information suffisamment précis pour que la Commission puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Cette affaire est donc reportée à la réunion qui doit se dérouler le 12 Février prochain.

La séance est levée à 22 h. 30.

Hôtel de Ville, le 18 Février 1954.

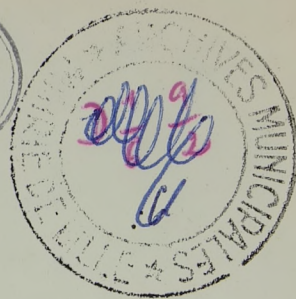
VU :

L'Adjoint délégué  
Président de la Commission des Finances,

G. ROMBLUT.

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.



N O T E

à Messieurs les Membres de la  
Commission des FINANCES

Conformément à la décision prise au cours de notre dernière séance, j'ai l'honneur de vous rappeler que la Commission des Finances poursuivra ses travaux le Lundi 8 Février 1954 à 18 h.15 dans le Cabinet du Chef de la Division des services financiers (2ème pavillon - 1er étage).

ORDRE DU JOUR (suite)

- Demandes de subventions -

- 54/36 - Centre départemental de documentation pour la jeunesse.
- 54/37 - Association régionale du Nord "France Canada". Congrès.
- 54/38 - Comité du "Mémorial du Chemin des Dames".
- 54/39 - Association des paralysés de France.
- 54/40 - Société de secours mutuels des agents municipaux de Lille.
- 54/41 - Denier des écoles laïques de Lille.
- 54/42 - Association départementale des anciens combattants de la résistance française.
- 54/43 - Association d'entr'aide des aveugles du Nord de la France.
- 54/44 - Association Valentin HAUY pour le bien des aveugles.
- 54/45 - Le relèvement par le travail.

- Divers -

- 54/46 - Fourniture et pose de canalisation d'eau potable, boulevard périphérique et Cité Hospitalière - Emprunt de 37 millions. Réalisation d'une 3<sup>e</sup> tranche de 2 millions - Annulation.
- 54/47 - Construction du boulevard périphérique. Participation de la Ville. Emprunt de 150 millions. Réalisation d'une 2<sup>e</sup> fraction de 50 millions.
- 54/48 - Expropriation des terrains grevés de la servitude non aedificandi. Emprunt de 90 millions. Réalisation d'une 4<sup>e</sup> tranche de 30 millions de francs - Solde.
- 54/49 - Sapeurs pompiers volontaires - Relèvement de la rente.
- 54/50 - Greffiers de Paix et de Police - Indemnité de loyer - Relèvement.
- 54/51 - Régisseurs des Bibliothèques Populaires - Indemnité - Relèvement.

- 54/52 - Bulletin Administratif - Frais d'impression.
- 54/53 - Insuffisances de crédits "Matériel" - 1953.
- 54/54 - Insuffisances de crédits "Personnel" - 1953.
- 54/55 - Auberge de la Jeunesse.
- 54/56 - Crédit Municipal. Budget supplémentaire 1953.
- 54/57 - Crédit Municipal. Budget primitif 1954.
- 54/58 - Fondation MASUREL - Budget primitif 1954.
- 54/59 - Lycée Fénelon - Internat municipal - Autorisations spéciales 1953.
- 54/60 - Lycée Fénelon - Internat municipal - Budget primitif 1954.
- 54/61 - Bureau de Bienfaisance - Budget supplémentaire 1953.
- 54/62 - Cité Hospitalière - Aménagement du bloc-ouest du nouvel hôpital - Taux de participation de la Ville. Financement.
- 54/63 - Vente de vieux métaux. Admission en recette.
- 54/64 - Redevance aux Domaines pour occupation d'un terrain militaire boulevard de Belfort, à usage de décharge publique, années 1948 à 1952.
- 54/65 - Elections législatives de 1951 - Frais d'affichage. Règlement.
- 54/66 - Assistance médicale gratuite. Hospitalisation 1946.
- 54/67 - Prêts à la construction - Emprunt de 50.000.000 de Fr - Réalisation.
- 54/68 - Hôtel de Ville - Télévision - Crédit d'ordre.
- 54/69 - Office Public d'H.L.M. - Participation de la Ville - Financement.

-----

Hôtel de Ville, le 5 Février 1954.

G. ROMBAUT  
Adjoint délégué aux Finances.



COMMISSION DES FINANCES

REUNION DU LUNDI 8 FEVRIER 1954

PROCES-VERBAL



Conformément à la décision prise au cours de sa dernière séance, la Commission des Finances s'est réunie le Lundi 8 Février 1954, sous la présidence de Me ROMBAUT, adjoint au Maire, pour continuer l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la réunion du 1er Février 1954.

Etai<sup>ent</sup> présents : M.M. ROMBAUT, adjoint au Maire, président  
DECAUPS, adjoint au Maire  
HAMY, d<sup>e</sup>  
COQUART, conseiller municipal  
VAN WOLPUT, d<sup>e</sup>  
WALKER, d<sup>e</sup>  
THIBAUT, chef de la 3<sup>e</sup> Division



Excusés : Me MARTINACHE, adjoint au Maire  
M.M. ASTIE, conseiller municipal  
L NDRIE, d<sup>e</sup>  
LAURENT, d<sup>e</sup>  
LAMBIN, d<sup>e</sup>

La séance est ouverte à 18 h. 30.

54/36 - Centre départemental de documentation pour la jeunesse.

Après avoir pris connaissance des divers documents joints à la demande et notamment des situations financières, la Commission propose de reconduire la subvention de 20.000 Frs accordée en 1953.

54/37 - Association régionale du Nord "France Canada". Congrès.

Cette association organise à Lille les 20 et 21 mars prochain un congrès qui doit réunir 500 personnes environ et sollicite l'aide financière de la Ville.

Etant donné le caractère de cette manifestation et les liens d'amitié qui unissent français et canadiens, la Commission émet un avis favorable à cette demande et propose d'attribuer une subvention de 25.000 Frs.

54/38 - Comité du "Memorial du Chemin des Dames.

Un Comité s'est constitué en vue de procéder à l'érection d'un oratoire à Cerny en Laonnois pour perpétuer la mémoire des glorieux soldats qui trouvèrent la mort dans ce haut lieu. Pour permettre l'achèvement de ce monument, un appel a été lancé aux municipalités des grandes villes de France pour leur demander leur aide financière.

La Commission émet un avis défavorable à la demande de subvention.

54/39 - Association des Paralysés de France.

Chaque année la délégation départementale de l'Association des Paralysés de France sollicite l'aide financière de la Ville.

La Commission maintient la position adoptée antérieurement et émet un avis défavorable à cette demande.

54/40 - Société de Secours Mutuels des Agents Municipaux de Lille.

En raison des charges nouvelles consécutives aux conditions économiques et au relèvement des prestations allouées, la Société de Secours Mutuels des Agents Municipaux de Lille sollicite la révision de la subvention accordée par la Ville, dont le chiffre fixé à 350.000 Frs n'a pas varié depuis 3 ans.

Considérant l'activité de cette société et l'importance des cas à soulager, la Commission propose de porter à 500.000 Frs le montant de la dite subvention.

54/41 - Denier des Ecoles Laïques de Lille.

Cette association qui organise le traditionnel voyage à la mer des lauréats du certificat d'études primaires sollicite le relèvement de la subvention qui lui est accordée, invoquant l'augmentation de 25 % des tarifs ferroviaires et des divers frais inhérents à cette organisation. En outre, cette oeuvre fêtera en 1954 le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation.

Le Président propose de porter à 250.000 Frs le montant de la subvention étant entendu que "Le Comité familial scolaire urbain" qui est chargé de l'organisation du même voyage pour les écoles privées, bénéficiera proportionnellement de la même augmentation.

Ces propositions sont adoptées par la Commission.

54/42 - Association départementale des Anciens Combattants de la résistance française.

Respectant la ligne de conduite adoptée le 12 Octobre 1953, la Commission émet un avis défavorable à la demande de subvention présentée, en raison 1<sup>o</sup>) du caractère non strictement local de l'oeuvre 2<sup>o</sup>) de l'afflux des demandes émanant de groupements poursuivant des buts identiques, 3<sup>o</sup>) de l'effort de la Ville en faveur de ses propres oeuvres sociales.

54/43 - Association d'entraide des aveugles du Nord de la France.

Considérant la mission charitable et l'activité de cette association sur le plan local, qui se manifeste par la distribution de colis, de secours et de prêts aux aveugles lillois les plus nécessiteux la Commission propose d'attribuer à l'association d'entraide des aveugles du Nord de la France une subvention de 25.000 Frs.

54/44 - Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.

Malgré tout l'intérêt que présente cette oeuvre la Commission ne peut accueillir favorablement cette demande en raison de son caractère non local.

54/45 - Le Relèvement par le Travail. Participation de la Ville.

Après avoir pris connaissance du dossier très détaillé de cette importante association et considérant à sa juste valeur le caractère éminemment social de cette oeuvre qui comprend deux centres d'hébergement pour indigents sans abri : le Centre de la rue St Genois et le Centre d'accueil dénommé "La Mère et l'enfant" de Mons-en-Baroeul, la Commission émet un avis favorable au désir exprimé par cette association qui sollicite le relèvement de 350 Frs à 500 Frs de la redevance journalière accordée au Centre "La Mère et l'enfant" de Mons-en-Baroeul.

Il est précisé que cette augmentation vise chacun des deux lits pris en charge par la Ville - un pour la mère, un pour l'enfant - au centre de Mons-en-Baroeul.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/46 - Fourniture et pose de canalisation d'eau potable. Boulevards périphériques et Cité hospitalière. Emprunt de 37 millions. 3<sup>e</sup> tranche de 2 millions. Réalisation.

A la suite d'une lettre adressée à toutes les "Caisses d'épargne" de la région, la Caisse d'épargne d'Auxi-le-château nous avait consenti un prêt de deux millions de francs que le Conseil municipal avait entériné en sa séance du 19 mai 1953.

Par lettre du 28 Octobre 1953, le Président de la Caisse d'épargne d'Auxi-le-Château nous informe que le Comité départemental a émis un avis défavorable à l'octroi de cet emprunt de 2 millions à la Ville de Lille, pretextant que les fonds devaient être attribués en priorité aux collectivités du département auquel appartient la Caisse d'Epargne.

La Commission prend acte de cette annulation.

54/47 - Construction du boulevard périphérique. Participation de la Ville. Emprunt de 150 millions. Réalisation d'une 2<sup>e</sup> fraction de 50 millions.

54/48 - Expropriation des terrains grevés de la servitude non aedificandi. Emprunt de 90 millions. Réalisation d'une 4<sup>e</sup> tranche de 30 millions. Solde.

En raison des délais qui sont impartis à l'administration pour l'accomplissement des formalités nécessaires à la réalisation de ces emprunts, les deux rapports ci-dessus ont été rattachés à la séance du Conseil municipal du 23 Novembre 1953.

Les fonds sont avancés par la Caisse des Dépôts et Consignations au taux habituel soit 6 %.

Information en est donnée aux membres de la Commission qui approuvent ces opérations.

54/49 - Anciens sapeurs-pompiers volontaires. Augmentation de la retraite.

Les anciens sapeurs-pompiers volontaires sollicitent la revalorisation de leur pension. Ils demandent que cette revalorisation tienne compte de l'augmentation intervenue depuis 1948 dans la rémunération du personnel en activité et en retraite.

Le président donne lecture du rapport proposé visant au relèvement des dites pensions dans la proportion demandée.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.

54/50 - Greffiers de paix et de Police - Indemnité de loyer - Relèvement.

Le Président de la compagnie des greffiers de paix et de police du département du Nord sollicite, comme chaque année, le relèvement du taux de l'indemnité allouée pour le logement des archives et la réception des justiciables.

Se référant à la législation sur les loyers la Commission propose de porter de 21.000 à 24.000 Frs le taux de cette indemnité à compter du 1er janvier 1954.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/51 - Bibliothèques de prêt. Augmentation de l'indemnité servie aux régisseurs.

Au cours de la dernière réunion de la Commission des Bibliothèques Populaires, les régisseurs des dites bibliothèques ont émis le vœu que soit révisée l'indemnité qui leur est attribuée pour le service de la location des livres dont ils ont la responsabilité.

Eu égard à la prestation que doivent assumer les intéressés qui consacrent au minimum 16 heures de travail par mois, la Commission propose le relèvement des taux dans les conditions ci-après :

jusqu'à 200 lecteurs .... 2.000 Frs par mois au lieu de 1.400 Frs

plus de 200 lecteurs ... 2.500 Frs " " " de 1.500 Frs

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/52 - Bulletin administratif.

Examinant au cours de sa réunion du 12 Octobre dernier les justifications apportées en vue de motiver l'insuffisance du crédit "Frais d'impressions et de reliures", la Commission s'est étonnée du coût élevé de l'impression du Bulletin administratif. Aucun de ses membres n'ayant connaissance de l'existence de ce document, elle a fait des réserves sur son utilité et proposé la suppression des frais onéreux d'impression qu'il entraîne.

Le Président donne lecture du rapport de M. HAUTCOEUR, chef de la 1<sup>re</sup> Division et la Commission en adopte les conclusions visant l'allègement du Bulletin par la suppression des arrêtés intéressant le personnel. Toutefois, M. COQUART exprime le désir que soit attribué à tous les conseillers municipaux, ou tout au moins au représentant de chaque groupe politique, un exemplaire de ce document. M. DECALPS qui avisera le service intéressé prend bonne note de cette demande.

54/53 - Insuffisances de crédits "Matériel" 1953.

Le montant des insuffisances constatées aux différents chapitres "Matériel" s'élève à 2.197.303 Frs.

Après lecture par le Président des diverses insuffisances et de leurs causes la Commission émet un avis favorable à l'inscription des crédits demandés.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/54 - Insuffisances de crédits "Personnel" 1953.

Certains crédits de "Personnel" insuffisamment dotés doivent être renforcés.

Le Président donne le relevé des insuffisances constatées qui portent sur un total de 5.232.000 Frs.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/55 - Union Française des Auberges de la jeunesse - Subventions pour les années 1953 et 1954.

Aux termes d'un bail en date du 8 décembre 1945, la Ville a accordé à l'Union Française des Auberges de la Jeunesse la location de l'immeuble dénommé "Auberge de la Jeunesse" et des terrains avoisinants, moyennant un loyer annuel de 1.000 Frs.

Par délibération n° 4.401 du 7 Novembre 1952, il a été décidé que cette association serait tenue d'acquitter les prestations - taxes locatives et fournitures d'eau, de gaz et d'électricité - à compter du 1er janvier 1953.

Or, l'Union Française, qui ne peut réclamer qu'une faible rétribution de la part de ses hôtes de passage, tous de modeste condition, éprouve de sérieuses difficultés pour régler les dites prestations.

Considérant le but désintéressé poursuivi par ce groupement, la Commission propose de lui allouer une subvention de 25.000 Frs pour chacune des années 1953 et 1954.

Cette association sera invitée à fournir une notice sur ses conditions de fonctionnement ainsi que son bilan de 1953 et ses prévisions de 1954.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/56 - Crédit municipal. Budget supplémentaire de 1953. Avis.

Le budget supplémentaire est présenté dans les formes prescrites par le décret du 24 Octobre 1952 portant application du plan comptable aux Caisses de Crédit Municipal.

La Section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses au chiffre de 2.905.000 Frs, quant à la section de dotation, elle accuse un excédent de recettes de 75.000 Frs.

RECETTES .....	2.075.000
DEPENSES .....	2.000.000
	<hr/>
Excédent de recettes...	75.000
	<hr/> <hr/>

La Commission émet un avis favorable à l'approbation de ce document.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/57 - Crédit Municipal. Budget primitif 1954.

Présenté dans les formes prescrites par le décret du 24 Octobre 1952 (application du plan comptable) le budget de 1954 du Crédit Municipal s'établit comme suit :

	Section Exploitation	Section dotation	TOTAL
RECETTES .....	14.800.000	1.070.000	15.870.000
DEPENSES .....	14.800.000	900.000	15.700.000
Excédent de recettes :			<hr/> 170.000 <hr/> <hr/>

La section dotation accuse un excédent de recettes de 170.000 Frs.

La section d'exploitation est équilibrée par l'inscription d'une subvention communale de 1.500.000 Frs; contre 3 millions en 1953.

La Commission émet un avis favorable à l'adoption du budget et à l'octroi de la subvention d'équilibre de 1.500.000 Frs.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/58 - Fondation MASUREL - Budget primitif de 1954.

Le Conseil d'Administration de la Fondation MASUREL soumet pour avis son budget primitif pour 1954 dressé suivant les formes prescrites par le plan comptable.

La section d'exploitation s'établit comme suit :

DEPENSES .....	210.000
RECETTES .....	65.000

Déficit à prélever sur la dotation : 145.000

Quant à la section dotation, qui ne figure pas au document mais est reprise à la balance des comptes au 31 décembre 1953, le capital disponible s'élève à 1.154.000 Frs.

La Commission émet un avis favorable à l'approbation de ce document.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.

M. COQUART rappelle la demande qu'il a formulée précédemment concernant l'utilisation de l'immeuble et des fonds provenant de la Fondation MASUREL. Le Président prend bonne note de ce désir dont il entretiendra M. PERDU, Directeur du Crédit Municipal.

54/59 - Lycée Fénelon. Internat Municipal. Autorisations spéciales 1953. Avis.

Le cahier des autorisations spéciales de cet Internat est arrêté en recettes et en dépenses à 2.100.000 Frs.

La Commission émet un avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/60 - Lycée Fénelon. Internat Municipal. Budget primitif de l'exercice 1954. Avis.

Le budget primitif de 1954 de l'Internat municipal du Lycée Fénelon a été arrêté en recettes et en dépenses à 25.000.000 de Frs en excédent de 2.597.760 par rapport au budget primitif de 1953.

La Commission émet un avis favorable à l'approbation du budget tel qu'il est présenté.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/61 - Bureau de Bienfaisance. Budget supplémentaire de l'exercice 1953. Avis.

La balance du budget supplémentaire de l'exercice 1953 de cet organisme est arrêtée aux chiffres ci-après :

RECETTES .....	44.759.955
DEPENSES .....	44.759.774
Excédent de recettes	181

Cet équilibre est réalisé sans apport financier complémentaire de la Ville.

Avis favorable de la Commission pour l'approbation de ce budget.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/62 - Achèvement de la Cité hospitalière. Bloc-ouest. Plan de financement. Participation de la Ville.

La Commission de travail de la Cité hospitalière a élaboré dans sa séance du 6 janvier 1954 le plan de financement des travaux d'aménagement du bloc-ouest du nouvel hôpital.

Le coût des travaux est évalué à 1.535.000.000 de Frs et le taux de la participation de la Ville fixé à 13 %.

La Commission est d'accord sur le principe d'achèvement du Nouvel Hôpital, mais estime que le taux de participation ne peut être supérieur à celui du département que le Conseil Général a décidé de fixer à 12,50 % au cours de sa dernière session.

La Ville supportant par ailleurs une très lourde charge au titre des voies d'accès le Président propose de ramener le taux de participation de la Ville à parité avec celui du département soit 12,50 %.

Le montant de cette participation dans l'achèvement du bloc-ouest serait alors de 191.875.000 Frs, somme qui sera financée par voie d'emprunt.

La Commission donne un avis favorable au projet de rapport établi dans ces conditions.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/63 - Vente de vieux métaux. Admission en recette.

Afin de permettre l'achat de métaux neufs pour l'exécution de réparations aux bâtiments communaux par la main d'oeuvre municipale, des cessions de vieux métaux faites aux tarifs officiels ont produit une somme de 487.193 Frs.

Il est demandé l'admission en recette de la somme sus visée.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.

54/64 - Redevance aux Domaines pour occupation d'un terrain militaire, boulevard de Belfort à usage de décharge publique - Années 1948 à 1952.

Il s'agit d'un terrain militaire occupé par les services municipaux à usage de décharge publique.

En vue de régulariser cette occupation et après pourparlers, l'Administration des Domaines a fixé à 235.300 Frs l'indemnité d'occupation due par la Ville pour la période du 1er Janvier 1948 au 31 décembre 1952.

M. DECAMPS croit savoir qu'un terrain appartenant à la Ville et situé près de la nouvelle gare Lille-Sud a été utilisé par les services militaires pour des besoins analogues. Une compensation semble donc pouvoir être opérée.

Le rapport est retourné aux services compétents pour information complémentaire.

54/65 - Elections législatives de 1951. Frais d'affichage. Règlement.

La société d'Affichage "L'Express" 32, rue Lepelletier à Lille nous a adressé le 17 Novembre 1953 un relevé de factures pour un montant total de 44.300F représentant le coût de l'affichage effectué en 1951 à l'occasion des élections législatives.

Aux termes des lois en vigueur ces dépenses incombent au fonds d'abonnement départemental et elles ont fait l'objet à ce titre d'un mandat de remboursement du Ministre de l'Intérieur dont le montant a été versé à la Recette Municipale. Cependant, la facture n'a jamais été présentée en règlement à nos services.

Avis favorable pour l'inscription du crédit nécessaire.

Rapport transmis au Secrétariat général.

A ce sujet, M. COQUART demande, à titre documentaire, que les services financiers établissent le bilan des élections législatives de 1951 (personnel, matériel, subvention, etc..)

Bonne note est prise de ce désir.

54/66 - Assistance Médicale gratuite. Année 1946. Hospitalisation. Règlement.

Par suite d'une erreur matérielle de l'Administration de l'Assistance publique de Paris, une somme de 82.044 Frs, représentant les frais de séjour du malade DENIS Fernand, hospitalisé à l'hôpital Cochin à Paris, du 13 juillet <sup>1946</sup> au 17 janvier 1947, n'a pu être ordonnancée en temps utile. A cette époque la Ville de Lille était encore autonome en matière d'A.M.G., elle est donc redevable de cette créance.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.

54/67 - Prêts à la construction. Emprunt de 50.000.000 de Frs. Réalisation.

A la suite de pressantes sollicitations la Caisse d'Epargne de Lille consent à la Ville un emprunt de 50 millions de Frs destiné à financer les prêts complémentaires pour la construction et la mise en état d'habitabilité des logements existants.

L'emprunt amortissable en 30 ans est affecté d'un taux d'intérêt de 6 %.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat général.



54/68 - Hôtel de Ville "Télévision". Crédit d'ordre.

A la demande des services de la télévision, il a été procédé au déplacement de la cabine haute tension et de ses accessoires installés au sous-sol de l'Hôtel de Ville, sous Boffroi. Conformément à la convention liant la Ville à cet organisme, la dépense évaluée forfaitairement à 1.610.000 Frs réglée sur le budget de la Ville sera immédiatement remboursée par la Radio-Télévision Française.

A l'exception de M. COQUART qui s'abstient, la Commission émet un avis favorable à cette opération d'ordre.

M. COQUART fait remarquer que l'autorisation préalable de l'assemblée municipale n'a pas été demandée pour l'exécution des travaux.

54/69 - Office public municipal d'H.L.M. Participation de la Ville. Financement.

Mc ROMBAUT donne lecture de la lettre de M. DECMPS, président de l'Office public municipal d'H.L.M. qui sollicite l'aide financière suivante de la Ville pour l'achèvement ou la construction des groupes ci-après :

Groupe du Buisson .....	9.000.000
Groupe du Parc des Expositions .....	70.000.000
Cité du relogement "Le Soleil Levant..	3.500.000
Groupe de l'Arbrisseau .....	11.000.000
Groupe du Faubourg de Béthune .....	55.000.000
	<hr/>
TOTAL .....	148.500.000
	<hr/> <hr/>

M. DECMPS apporte à cette lettre des informations complémentaires jugées toutefois insuffisantes par M. COQUART qui, appuyé par M.M. WALKER et VAN WOLPUT, estime que l'octroi de crédits aussi importants réclame une étude préalable de la question par les commissions compétentes et notamment celle de l'habitat. Me ROMBAUT demande alors à M. DECMPS de bien vouloir réunir cette dernière commission dans les plus brefs délais, afin de permettre à la Commission des finances de se prononcer en toute connaissance de cause au cours de sa prochaine réunion fixée au 12 Février.

Il est ensuite procédé à l'examen de la demande, présentée également par M. DECMPS, visant la prise en charge par la Ville des dépenses de voirie afférentes à la construction des groupes : E. Zola, Chevalier Français et Gassendi.

Il est fait remarquer que ces dépenses incombent légalement aux propriétaires riverains et que la Ville ne peut se substituer à ces derniers sans créer un précédent très lourd de conséquence.

Cependant, le rejet pur et simple de cette requête étant susceptible de provoquer l'arrêt brutal des constructions en cours, la Commission propose que l'intervention de la Ville se manifeste exceptionnellement sous forme d'avance dans des conditions que la Commission de l'Habitat pourra étudier.

Cette affaire sera donc évoquée à nouveau par la Commission des finances au cours de sa réunion du 12 février.

54/70 - Centre de parasitologie et pathologie parasitaire.

Ce Centre fonctionne à la Faculté de Médecine de Lille en liaison avec le service d'hygiène scolaire du département du Nord. Son rôle consiste au dépistage systématique des affections parasitaires des enfants des écoles de Lille. Au cours de l'année scolaire 1952-1953, 2.800 enfants fréquentant les écoles maternelles de Lille ont été examinés.

Le financement du Centre de dépistage parasitologique est assuré en grande partie par les services de l'Hygiène scolaire, mais n'est pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses de l'organisation.

Pour permettre d'assurer dans les meilleures conditions la campagne de dépistage de cure et de prophylaxie qu'il a entreprise, le Centre sollicite l'aide financière de la Ville.

M. M. COUART & VAN WOLPUT proposent l'attribution d'une subvention de 100.000 Frs mais les autres commissaires se rallient à la proposition du président, visant l'octroi d'une subvention d'encouragement de 25.000 Frs, par analogie avec celle allouée à l'Institut de prophylaxie dentaire du Nord.

54/71 - Association régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence dans la région de Lille.

En soumettant son rapport d'activité pour 1952 l'Association régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence dans la région de Lille sollicite pour 1954 le renouvellement de la subvention qui lui est attribuée en faveur de ses foyers de prévention contre la délinquance juvénile dans notre Ville.

Considérant le rôle éminemment social de cette organisation la Commission émet un avis favorable pour la reconduction de la subvention de 100.000 Frs allouée en 1953.

54/72 - Union locale des syndicats C.G.T. de Lille et environs.

Ce groupement sollicite le relèvement de la subvention de 150.000 Frs qui lui est accordée annuellement.

Le Président rappelle qu'au cours de la dernière séance, une majorité s'est prononcée au sein de la Commission pour proposer un relèvement de 25 % des subventions allouées aux organisations syndicales, ce qui porte à 187.500 Frs le montant de l'aide apportée à la C.G.T.

Cette proposition est maintenue.

54/73 - Union de Flandre - Concours National de Gymnastique & de Musique de Lille.

Les 25-26-27 juin 1954 aura lieu à Lille un "Concours National de Gymnastique & de Musique" qui doit réunir environ 10.000 participants.

L'Union de Flandre sollicite à cet effet une subvention de 4.000.000 Frs

La Commission manquant d'éléments d'appréciation décide l'envoi du dossier à la Commission des Fêtes & des Sports pour étude et avis.

54/74 - Comité provisoire de coordination des Services Sociaux.

Comme les années précédentes la Commission réserve sa position sur la demande de subvention de ce Comité. Le Président fait remarquer que cette coordination des services sociaux est toujours à l'état expérimental, et que le Comité départemental prévu par la loi du 4 août 1950 et la circulaire du 10 juillet 1951 n'est toujours pas institué légalement. Ne connaissant pas officiellement les bases des contributions et les redevances qui seront dues par la Ville, la Commission ne peut accueillir favorablement cette requête.

54/75 - Bureau de Bienfaisance. Budget primitif de 1954.

La balance du budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1954 se présente comme suit :

RECETTES .....	159.830.345
DEPENSES .....	159.812.900
Excédent de recettes :	<u>17.445</u>

L'équilibre du budget est réalisé par l'inscription d'une subvention communale de 54.300.000 Frs en excédent de 7.300.000 Frs sur celle allouée en 1953.

L'accroissement de l'aide financière sollicitée de la Ville résulte notamment 1<sup>o</sup>) de la réduction du produit de la taxe sur les spectacles et du produit des loyers par suite de l'aliénation d'immeubles 2<sup>o</sup>) de l'augmentation des dépenses a/ de personnel b/ de secours en argent.

La Commission émet un avis favorable à l'inscription de la subvention d'équilibre demandée et au document tel qu'il est présenté.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/76 - Voies privées. Mise en état d'assainissement et de viabilité. Emprunt de 68.000.000 Frs. Tranche 1952 : 34 millions - Réalisation d'une 3<sup>e</sup> fraction de 10.000.000 de Frs.

Le Président donne connaissance d'une lettre qu'il vient de recevoir visant la réalisation d'un prêt de 10 millions consenti par le Crédit Foncier de France et destiné à financer le coût des travaux de mise en état d'assainissement et de viabilité des voies privées au titre des exercices 1952 & 1953.

L'emprunt amortissable en 15 ans est affecté d'un taux d'intérêt de 6 %.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/77 - Divers produits communaux. Admission en non valeur.

Pour des raisons diverses certains produits communaux portant sur une somme totale de 89.385 Frs (2 états) n'ont pu être recouverts par le Receveur municipal.

Il en est demandé l'admission en non valeur.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/78 - Union Féminine Civique et Sociale.

Ce groupement a pour objet de faciliter l'apprentissage d'un métier aux veuves chargées de famille en leur permettant de suivre à peu de frais, des cours de coupe, de couture et de sténo-dactylographie grâce à des prêts de machines à coudre et à écrire.

L'achat du matériel indispensable ne peut être effectué avec les seules ressources de l'organisme et l'U.F.C.S. sollicite le relèvement de la subvention de 10.000 Frs accordée en 1953.

Considérant le but poursuivi par cette oeuvre, la Commission propose de porter le montant de la subvention à 25.000 Frs.

La séance est levée à 22 H. 15.

Hôtel de Ville, le 16 Février 1954

VU :

L'Adjoint délégué  
Président de la Commission des Finances.

G. ROMBAUT.

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.

COMMISSION DES FINANCES

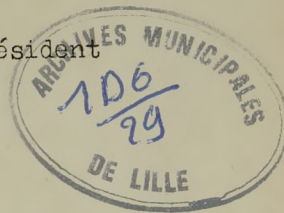
Réunion du Vendredi 12 Février 1954

PROCES-VERBAL



La Commission s'est réunie le Vendredi 12 Février sous la présidence de Me ROMBAUT, adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. ROMBAUT, adjoint au Maire, président  
DECAMPS, adjoint au Maire  
HAMY, d<sup>e</sup>  
COQUART, conseiller municipal  
LANDRIE, d<sup>e</sup>  
VAN WOLPUT, d<sup>e</sup>  
WALKER, d<sup>e</sup>  
THIBAUT, chef de la 3<sup>e</sup> Division



Excusés : Me MARTINACHE, adjoint au Maire  
M.M. ASTIE, conseiller municipal  
LAMBIN, d<sup>e</sup>  
LAURENT, d<sup>e</sup>

La séance est ouverte à 18 H 30.

54/79 - Problème du logement. Participation de la Ville.

Conformément à la décision prise lors de la réunion du 8 février, et après distribution aux membres de la Commission du procès-verbal de la Commission de l'Habitat du 10 février 1954, il est procédé à l'étude de cette importante question qui comprend 3 points principaux.

- 1) Aide financière aux H.L.M.
- 2) Accession à la petite propriété - Dépenses de voirie
- 3) Cités d'urgence.

I) Aide financière aux H.L.M. -

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la Commission de l'Habitat, la Commission confirme son accord de principe du 8 courant et donne un avis favorable pour l'inscription d'un crédit de 148.500.000 Frs aux H.L.M. se décomposant comme suit :

Groupe du Buisson .....	9.000.000
Groupe du Parc des Expositions .....	70.000.000
Cité du relogement "Le Soleil Levant .	3.500.000
Groupe de l'Arbrisseau .....	11.000.000
Groupe du Faubourg de Béthune .....	55.000.000
Total .....	<u>148.500.000</u>

Il est rappelé que pour le groupe du Faubourg de Béthune la provision de 55 millions ci-dessus, fait partie d'un apport pécuniaire de la Ville de 217.500.000 Frs réparti sur 4 années.

2) Accession à la petite propriété - Dépenses de voirie. -

Lors de la réunion du 8 février la Commission avait fait connaître sa position et avait rejeté la prise en charge par la Ville des dépenses de voirie s'élevant à 62 millions et afférentes aux groupes E. Zola, Chevalier Français et Gassendi, construits par la Société Civile pour le développement de l'habitat.

Pour atténuer les conséquences de cette mesure et pour prouver la sollicitude de la Ville à l'égard des candidats propriétaires, tous de condition modeste, la Commission des Finances a adopté une solution transactionnelle sur proposition de la Commission de l'Habitat, consistant en une avance de 30 millions à la Société Civile. Cette avance portera intérêt à 1 %, sera remboursable en 30 ans, le 1er remboursement n'étant effectif qu'à partir de la 10<sup>e</sup> année.

La différence entre cette avance et le montant des travaux, soit 32 millions sera supportée par les futurs propriétaires.

3) Cités d'urgence. -

Le mouvement créé sous l'impulsion de l'Abbé PIERRE sur la place de Paris en faveur de la construction de "cités d'urgence" s'étend rapidement à la province et des personnalités lilloises s'intéressant à ce mouvement ont demandé à Me ROMBAUT d'y faire participer la Ville. Au cours d'un récent entretien, elles lui ont exposé que le Ministre de la Reconstruction allait débloquer des crédits pour la construction de 6.000 logements, dont 1.000 pour la région lilloise.

Dans l'état actuel de la question aucun texte légal n'apporte de réglementation précise sur les conditions de réalisation et de financement des cités d'urgence. Cependant, l'Etat s'engagerait à payer 100 % de la construction, le coût des terrains et la mise en viabilité étant à la charge des collectivités.

Me ROMBAUT indique que les personnalités sus-visées et le M.R.L. espèrent disposer très prochainement des terrains nécessaires à l'édification de 450 logements d'urgence.

Chacun sera d'accord sur le but poursuivi dit-il, mais une coordination des efforts s'impose et la réalisation de tels projets soulève des problèmes de tous ordres, techniques et administratifs, qui réclament une étude portant notamment sur la situation des terrains, l'organisme chargé des constructions, la mise en viabilité des voies d'accès, la gestion des logements construits, le financement de l'opération, etc...

La Commission examine ces différentes questions et adopte la proposition de son président visant l'attribution à l'office municipal d'H.L.M. d'une subvention de 25.000.000 de Frs et d'une avance d'égale importance remboursable en 10 ans.

Elle souhaite également que ce soit l'office municipal d'H.L.M. organisme constitué, soumis à un contrôle constant, qui prenne en mains l'ensemble des projets et en assure la réalisation, la Ville y étant représentée.

54/80 - Redevance aux Domaines pour occupation d'un terrain militaire, boulevard de Belfort à usage de décharge publique années 1948 à 1952 (information).

Au cours de sa précédente séance la Commission avait à se prononcer sur l'indemnité réclamée par les Domaines pour occupation par la Ville d'un terrain militaire. Une compensation semblait pouvoir être effectuée en raison de l'utilisation par l'autorité militaire d'un terrain communal situé près de la gare Lille-Sud. Consulté à ce sujet, M.AUREL, chef des services techniques a précisé que ce dernier terrain n'appartient pas à la Ville.

L'indemnité réclamée doit donc être réglée.

Rapport adopté et transmis au Contentieux.

54/81 - Tour de France cycliste.

Me ROMBAUT donne les précisions qu'il a pu recueillir sur la désignation de Lille comme ville-étape du Tour de France cycliste de 1954. La manifestation se déroulera le vendredi 9 juillet et l'arrivée sera jugée, comme l'an dernier, dans l'enceinte du parc de la Foire commerciale où la section sportive du Nord Touriste mettra sur pied différentes épreuves cyclistes destinées à faire patienter les spectateurs. Une ristourne de 30 % sera accordée sur le produit des entrées à la Ville qui prendra en charge l'installation du circuit et des tribunes ainsi que l'assurance garantissant les spectateurs contre les accidents. Un crédit de 500.000 Frs est demandé à ce titre, la redevance étant prévue pour 700.000 Frs.

La Ville devra verser au journal l'Equipe, une subvention de 2.750.000 Frs et prendre à son compte le service d'ordre à l'arrivée et au départ.

La Commission émet un avis favorable au projet ainsi présenté.

Rapport transmis au Secrétariat général.

54/82 - Rachat obligatoire des rentes inférieures à 1.000 Frs.

Par arrêté ministériel du 20 mars 1953, les rentes inférieures à 1.000 Frs allouées aux victimes d'accidents de travail doivent être rachetées par le débiteur de la rente.

En application de ces dispositions il est demandé le règlement du capital dû aux employés municipaux bénéficiaires d'une pension inférieure à 1.000 Frs.

La dépense est évaluée à 104.128 Frs.

Rapport adopté et transmis au Contentieux.

54/83 - Marché Saint Nicolas. Indemnités d'éviction.

A la suite de la désaffectation en 1945 du marché St Nicolas, des commerçants évincés ont entamé contre la Ville de multiples procédures auxquelles le Conseil d'Etat vient de mettre un terme définitif par deux arrêts en date du 4 janvier 1954.

Aux termes de ces arrêts, la délibération du Conseil municipal portant désaffectation du marché St Nicolas est valable et régulière et se trouve confirmé l'arrêt du Conseil de Préfecture du 30 mai 1951 qui condamnait la Ville de Lille à payer à M. Léopold LEROY 100.000 Frs, à Mme Vve GROUZET 80.000 Frs et à M. ROOM VALENBOIS 60.000 Frs. Les intéressés réclamaient respectivement 4 millions, 4 millions et 3 millions.

Il est demandé le règlement des dites indemnités ainsi que des honoraires de Me DEFERT s'élevant à 50.000 Frs.

Rapport adopté et transmis au Contentieux.

54/84 - Chômage - Secours en nature.

Au cours de sa réunion du 5 février 1954, la Commission du chômage estimant que la Ville se devait de faire un effort supplémentaire en faveur des travailleurs sans emploi, a proposé de porter de 1.000 à 1.200 Frs la valeur des bons remis tous les 14 jours aux chômeurs totaux, ce qui représente une augmentation de 20 %.

Le crédit prévu au budget primitif à ce titre s'élève à 15 millions et l'application de cette mesure nécessiterait une dotation complémentaire de 3 millions. La Commission maintient cependant le crédit à 15 millions étant entendu qu'il sera révisé suivant les besoins exacts.

54/85 - Frais des Conseils de prud'hommes.

Le crédit ouvert au chapitre III du projet de budget pour contingent de la Ville dans les frais de fonctionnement des conseils de prud'hommes avait été évalué à 1.900.000 Frs. L'extrait des arrêtés préfectoraux déterminant les contingents vient de nous parvenir et fixe à 1.920.157 Frs le montant de notre redevance.

Accord de la Commission pour cette rectification au projet de budget.

54/86 - Théâtres municipaux - Saison 1953-1954.

En vertu du cahier des charges, le Directeur des théâtres municipaux perçoit une avance de 3 millions destinée à faire face aux premières dépenses de la saison théâtrale. Cette avance doit être remboursée à l'aide du produit des premières recettes effectuées.

Jusqu'à présent cette avance n'a pu être reversée.

En effet, le produit des entrées et locations de salles accuse un fléchissement sensible alors que les dépenses se sont sérieusement accrues ainsi que le précise un rapport établi par M. COTTINET, Directeur des théâtres et dont Me ROMBAUT donne connaissance.

Non compris le remboursement de l'avance de 3 millions, la situation de caisse arrêtée au 2 février, soit à l'expiration du cinquième mois d'exploitation, accuse un déficit de 1.800.000 Frs en chiffre ronds.

Afin de couvrir cet excédent et permettre aux théâtres municipaux de fonctionner normalement, le président propose a) de transformer l'avance de trésorerie de 3 millions en subvention b) d'allouer au Directeur une subvention complémentaire de 1.500.000 Frs par mois à compter de Janvier soit  $1.500.000 \text{ Frs} \times 5 = 7.500.000 \text{ Frs}$ .

Cette proposition est agréée par la Commission, mais M.M. COUART et VAN WOLPUT regrettent que la Commission des théâtres n'ait pas été réunie en temps opportun pour examiner la situation financière des scènes municipales, rechercher les causes du déficit et prendre les dispositions pour y pallier dans toute la mesure du possible.

Me ROMBAUT précise alors que le professeur PAGET, adjoint aux Théâtres n'a été informé des difficultés financières de M. COTTINET que la veille de la présente séance.



54/87 - Union de Flandre - Concours national de Gymnastique & de Musique.

Réunies spécialement pour cet objet le jeudi 11 Février, les Commissions des Fêtes, de l'Education physique et des Sports, ont émis un avis favorable à l'octroi de la subvention de 4 millions demandée par l'Union de Flandre pour l'organisation à Lille les 25-26 et 27 Juin d'un championnat national de gymnastique et de musique.

M<sup>e</sup> ROMBAUT s'excuse de ne pouvoir apporter que peu d'informations sur cette manifestation dont le dossier lui est parvenu très tardivement. Cependant le championnat se déroulera aux dates prévues pour les fêtes de Lille et en rehaussera l'importance et l'éclat. Après avoir donné connaissance du projet de budget où se trouve inscrit un poste de dépenses imprévues de 920.000 Fr, il propose de réduire à 3.000.000 Fr le montant de la subvention proposée.

M. VAN WOLPUT n'a pu assister à la réunion sus-visée de la Commission des Sports à laquelle il appartient et regrette que l'Office municipal des sports n'ait pas eu connaissance de cette demande. Il fait remarquer que le vote de ce crédit excessif entraînera certainement une réaction de la part des autres fédérations sportives.

Sur la proposition d'une subvention de 3.000.000 de Fr

- ont voté pour : M<sup>e</sup> ROMBAUT, M.M. DECAMPS, HAMY et WALKER

- ont voté contre: M.M. COQUART et VAN WOLPUT

- s'est abstenu : M. LANDRIE.

54/88 - Union des Etudiants - Délégation soviétique - Subvention.

Cette association accueillera en mars vingt étudiants soviétiques invités officiels de l'Union Nationale des Etudiants de France.

Ces étudiants passeront deux jours à Lille et visiteront la Cité hospitalière, une usine textile, une mine.

La Commission émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention sollicitée par l'Union des Etudiants de Lille et propose de lui allouer 50.000 Fr sous réserve qu'il y ait au moins 20 étudiants russes séjournant 2 jours à Lille.

54/89 - Association Amicale des Sourds muets du Nord & du Pas-de-Calais. Subvention.

Les renseignements apportés par l'Association Amicale des Sourds Muets, qui sollicite l'aide financière de la Ville pour l'organisation d'un Congrès ayant lieu à Lille les 6-7 et 8 Août 1954 étant jugés insuffisants, la Commission donne un accord de principe à l'octroi d'une subvention à cette association. Elle décide de revoir cette question à la prochaine réunion, en fonction des renseignements habituels qui seront demandés à cet organisme.

54/90 - Monuments historiques. Participation de la Ville.

M. A. CORBEU, architecte des Bâtiments de France, nous informe par lettre du 5 Février que le Conseil Général vient d'attribuer les subventions suivantes destinées à financer en partie les travaux de gros entretien des édifices classés ci-après :

Eglise Saint André .....	300.000 Fr
Palais Rihour .....	100.000 Fr
Hospice Comtesse .....	300.000 Fr
Vieille Bourse .....	100.000 Fr

Total : 800.000 Fr

Il demande à cet effet de prévoir au budget de la Ville une somme d'égale importance pour pouvoir effectuer cette année les travaux indispensables à la conservation de ces monuments.

La Commission émet un avis favorable à l'inscription de ces crédits.

S'agissant de l'entretien d'édifices classés M. COULART demande si, en pareil cas, il n'y a pas lieu de solliciter également la participation de l'Etat.

La question sera posée au service compétent.

54/91 - Projet de budget primitif de 1954.

Au cours de notre séance du 1er Février, dit le Président, je vous ai exposé les conditions dans lesquelles se présentait le budget de 1954 compte tenu des prévisions de recettes établies par mes soins et des propositions des différents services municipaux.

Je vous ai indiqué notamment que suivant ces évaluations et sur la base d'un nombre de centimes inchangé pour 1954 le budget accusait un déficit :

- a) à la section ordinaire de 428 millions
- b) à la section extraordinaire de 712 millions

Il ne pouvait évidemment pas être question de présenter un budget avec un tel excédent de dépenses et je vous ai informé des mesures que je préconisais pour en résorber le montant, c'est-à-dire :

- 1<sup>o</sup>) ajustement aux chiffres de 1953 des crédits à caractère facultatif dont le montant constitue un minimum pour le fonctionnement des services;
- 2<sup>o</sup>) réduction de 8 à 10% de tous les autres crédits;
- 3<sup>o</sup>) financement par l'emprunt de gros travaux urgents;
- 4<sup>o</sup>) report sur l'exercice suivant des projets non prioritaires;
- 5<sup>o</sup>) centimes additionnels nouveaux.

Notre charge s'est encore accrue depuis lors du montant des subventions allouées à divers organismes et d'une somme de 148 millions représentant notre participation dans la construction des habitations à loyer modéré.

En accord avec mes collègues du Conseil d'Administration que j'ai tenu au courant de nos difficultés budgétaires, les services municipaux ont été appelés à revoir leurs propositions et à les réduire dans toute la mesure du possible.

Dans le même temps je révisais les propositions de recettes sur le vu des derniers encaissements effectués au titre de décembre 1953, produits ne pouvant être évalués définitivement que fin janvier.

L'ajustement des recettes et les importantes compressions opérées en dépenses n'en laissent pas moins subsister un déficit de 84 millions à la section ordinaire, rien n'étant modifié à la section extraordinaire qui, je le rappelle, s'était toutefois aggravée des subventions sollicitées par l'Office d'H.L.M. soit 148.500.000 Fr.

Afin de combler en partie ces déficits je propose le vote de 2.300 centimes nouveaux qui représentent un effort fiscal de 25% environ.

Ces centimes sont répartis à raison de :

834 à la section ordinaire	: 84.653.000 Fr
1.466 à la section extraordinaire	: 148.802.000 Fr

Vous avez pu examiner dans le détail, grâce au projet qui vous a été remis, les propositions de recettes et de dépenses pour 1954. Nous pouvons si vous le désirez procéder à l'étude de ce budget article par article. Je crois que cette méthode doit être écartée en raison du temps considérable qu'elle nécessite, et qu'il est préférable de s'appesantir sur les postes qui ont particulièrement sollicité votre attention. Il sera ainsi plus facile de tirer les conclusions d'ensemble sur l'orientation à donner à notre budget.

Avant d'exposer les caractéristiques essentielles du projet de budget M<sup>e</sup> ROMBAUT précise a) que les seules ressources de la commune sont insuffisantes pour satisfaire ses besoins dans tous les domaines b) que les dépenses doivent cependant être chiffrées dans la limite de ces ressources c) que les compressions opérées doivent toucher sans distinction tous les services à caractère facultatif.

Puis il examine successivement :

- 1<sup>o</sup>) les recettes de la section ordinaire avec les modifications apportées et leurs causes, par rapport aux prévisions de 1953.
- 2<sup>o</sup>) les dépenses de la section ordinaire en discriminant a) les charges de personnel qui sont en augmentation de 42.600.000 Fr soit 3,60% et représentent 44,42% des dépenses totales ordinaires b) les dépenses de matériel parmi lesquelles il cite celles qui ont été obligatoirement relevées en 1954, augmentation formant un total de 133.500.000 Fr.

L'accroissement des dépenses de la section ordinaire en personnel et matériel peut être ainsi évalué à 175 millions en chiffres ronds, ce qui explique les réductions opérées sur les autres crédits.

- 3<sup>o</sup>) les recettes de la section extraordinaire, constituées presque uniquement par le produit escompté des centimes additionnels.
- 4<sup>o</sup>) les dépenses de la section extraordinaire. Compte tenu du prélèvement massif de 148.500.000 Fr opéré en faveur de l'Office municipal d'H.L.M. il n'a été possible d'inscrire au titre de gros travaux aux bâtiments communaux qu'une somme de 63 millions.

Figurent également à cette section du budget, mais sont financés par l'emprunt : la participation de la Ville dans la construction de la Cité Hospitalière: 191.875.000 Fr, la construction du boulevard périphérique: 75.000.000 et les prêts à la construction consentis par la Ville : 65.000.000.

De très importantes dépenses à caractère extraordinaire, poursuit le Président, ont été évaluées par les services d'architecture et de la voie publique. Elles auraient pu figurer au budget mais leur montant serait venu grossir le volume des emprunts non réalisés des exercices précédents dont le total dépasse le milliard. Cette méthode doit être écartée pour l'instant en raison de la défaillance des caisses de crédits qui ne dispensent leurs fonds qu'avec une extrême parcimonie.

J'envisage à ce sujet, dit en terminant M<sup>e</sup> ROMBAUT, d'étudier dans les mois qui vont suivre les conditions d'émission sur le plan local, d'un emprunt important destiné à couvrir dans toute la mesure du possible, l'ensemble des projets anciens et nouveaux.

La discussion s'ouvre alors.

Mandaté par ses collègues de la Commission de la voie publique, M. VAN WOLPUT intervient vigoureusement pour que les crédits alloués au titre de l'entretien des voies publiques, de l'éclairage, des égouts, soient relevés. Il demande que les dits crédits soient suffisamment dotés pour maintenir au moins le rythme des travaux de ces dernières années.

Les crédits prévus pour l'entretien des bâtiments communaux, l'acquisition de matériel scolaire, l'entretien des terrains de sport et les subventions aux sociétés sportives lui semblent également insuffisants et il en demande la révision.

M. COQUART ayant observé que des crédits complémentaires ont été votés en 1953 pour le chauffage des bâtiments communaux et des écoles demande si la diminution des crédits de 1954 entraînera une réduction de la période de chauffe.

Le président lui donne tous apaisements à ce sujet, les crédits de 1953 ayant été largement chiffrés. Il précise également sur une autre question de M. COQUART, que la réduction de la redevance due à la Société T.R.U., portera principalement sur le service d'arrosage et balayage effectué par cette société.

M. LANDRIE qui appartient aussi à la Commission de la Voie publique, souhaite également que soient revues les prévisions relatives à l'entretien des égouts, voies publiques, éclairage. Il rappelle par ailleurs que M. RAMETTE a signalé en conseil municipal qu'il était possible d'obtenir un rendement supérieur de la taxe sur les locaux professionnels par la révision des valeurs locatives servant de base à l'imposition. Il cite en exemple la commune de Saint Ouen qui encaisse à ce titre 40 millions contre 58 pour Lille et qui ne compte que 45.000 habitants. Certains industriels et commerçants lillois bénéficient à son avis de régimes de faveur et, par négligence, la Ville se prive de ressources importantes.

M<sup>c</sup> ROMBAUT fait remarquer que la comparaison est difficile à établir, Saint Ouen constituant un centre industriel très important. M. VAN WOLPUT souligne à ce sujet que depuis 50 ans, de nombreuses usines ont déserté notre ville pour bénéficier d'allègements fiscaux, d'autres ont disparu. Appuyé également par M. WALKER, M<sup>c</sup> ROMBAUT fait état des lourdes difficultés que doivent surmonter actuellement les entreprises pour maintenir leur activité et il estime qu'il serait inopportun de revaloriser la dite taxe.

Le Président fait alors le point de la position budgétaire après les diverses interventions et propositions émises au cours de la présente séance et de celle du 8 Février.

Le 8 Février, les modifications suivantes ont été apportées à l'avant-projet de budget qui a été remis aux membres de la Commission :

a) crédits nouveaux

Association régionale du Nord France-Canada. Congrès.	25.000
Association d'entr'aide des aveugles du Nord de la France	25.000
Union française des auberges de la jeunesse	25.000
Centre de parasitologie et pathologie parasitaire	25.000
Amicale Calnette	20.000

b) augmentations

Subvention aux organisations syndicales	175.000
Société de secours mutuels des agents municipaux	150.000
Denier des écoles laïques (voyage à la mer des lauréats du C.E.P.)	75.000
Comité familial scolaire urbain (voyage à la mer des lauréats du C.E.P.)	32.000
Union féminine civique et sociale	15.000
Le Relèvement par le travail (Maison de Mons-en-Baroeul)	109.500
Association des Maires de France	112.322

Indemnité aux greffiers de paix pour logement de leurs archives	18.000
Indemnité aux régisseurs des bibliothèques de prêt	57.000

Au cours de la présente séance ont été proposés les crédits suivants :

Rachat obligatoire de rentes inférieures à 1.000 Fr	104.128
Marché Saint Nicolas - Indemnités d'éviction	290.000
Tour de France cycliste	250.000
Frais des conseils de prud'hommes	20.157
Théâtres municipaux - Subvention complémentaire	7.500.000
Union de Flandre. Concours de gymnastique	3.000.000
Union des Etudiants. Délégation soviétique	50.000
Monuments historiques. Participation de la Ville	800.000
Cités de relogement. Subvention à l'O.P.M.H.L.M.	25.000.000

Total des augmentations de crédits apportées au projet .....	37.878.107
A déduire : excédent de recettes figurant au dit projet ...:	851.318
Déficit nouveau . . . . .	<u>37.026.789</u>

La Commission propose alors :

- 1<sup>o</sup>) d'arrondir ce chiffre à 50 millions
- 2<sup>o</sup>) de compenser cette dépense nouvelle par une inscription d'égale importance au chapitre III des recettes sous rubrique "Taxe additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires"
- 3<sup>o</sup>) de répartir dans les conditions ci-après la somme de 13 millions ainsi dégagée :

chap. IX art. 5 Curage, entretien et extension du réseau d'égouts	1.500.000
XII " 5 Entretien et extension des voies publiques	3.500.000
XII " 8 Eclairage de la voie publique	3.000.000
XIX " I Entretien des propriétés communales	5.000.000

Satisfaction est ainsi accordée en partie aux observations formulées par certains membres de la Commission.

L'avant-projet est alors adopté à la majorité, M.M. COQLART, VAN WOLPUT et LANDRIE réservant leur position.

La séance est levée à 22 h. 20.

Hôtel de Ville, le 18 Février 1954.

VU :  
L'Adjoint délégué  
Président de la Commission des Finances,  
G. ROMBAUT.

Le Secrétaire,  
E. THIBAUT.

N O T E

à Messieurs les Membres de  
la Commission des FINANCES



Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission des Finances qui se tiendra le Lundi 21 Juin 1954 à 18 h.15 très précises dans le Cabinet du Chef de la Division des services financiers (2ème pavillon - 1er étage).

Veillez trouver ci-après l'ordre du jour des travaux.



ORDRE DU JOUR

- Demandes de subventions -

- 54/92 - Confédération Générale des Cadres.
- 54/93 - Société Centrale de Sauvetage des Naufragés.
- 54/94 - Association Amicale des Sourds-Muets - Congrès de Lille.
- 54/95 - Comité d'Entr'aide aux malades de Calmette.
- 54/96 - Groupe Espérantiste lillois.
- 54/97 - Syndicat des Epiciers-détaillants et de l'Alimentation Générale de Lille et de sa Région - Congrès de Lille.
- 54/98 - Association générale des Etudiants en Sanatorium - Saint Hilaire du Touvet.
- 54/99 - Association des Cours Professionnels pour les Préparateurs en pharmacie.
- 54/I00- Comité Lillois du "Sou des Ecoles Laïques".
- 54/I01- Union départementale des Maîtres-artisans du Nord. Congrès de Lille.
- 54/I02- "Les Provinces Françaises".
- 54/I03- Association Générale des Institutrices des Ecoles Maternelles. Congrès National de Lille.
- 54/I04- Société d'enseignement technique de Lille & des environs.
- 54/I05- Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.
- 54/I06- Association des familles de Lille du jeune foyer à la famille nombreuse.
- 54/I07- Dispensaire de Wazemmes.

- Divers -

- 54/I08- Remboursement au 1er Janvier 1954 des fractions non inscriptibles dans le fonds de 3% perpétuel à échéance annuelle.
- 54/I09- Indemnité au personnel des Cadres des Contributions Directes de Lille.
- 54/I10- Divers produits communaux. Admission en non valeur.
- 54/III- Personnel Municipal. Rappel d'émoluments. Imputation de la dépense.
- 54/II2- Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales. Contribution de la Ville.

.../

- 54/II3- Dépenses imprévues. Exercice 1953. Ratification.
- 54/II4- Paiement des dettes d'exercices antérieurs. Exercice 1953. Ratification.
- 54/II5- Missions accomplies par les membres du Conseil Municipal. Ratification.
- 54/II6- Indemnités de fonctions aux Maires et aux Adjointes.
- 54/II7- Création d'une deuxième classe de chant au Conservatoire de Musique.
- 54/II8- Collège Moderne de jeunes filles Jean Macé. Crédit.
- 54/II9- Bi-centenaire de l'École des Beaux Arts. Crédit.
- 54/I20- Bibliothèque populaire. Relèvement du cautionnement de garantie et du droit annuel d'abonnement.
- 54/I21- Cours Municipaux Professionnels de jeunes filles. Augmentation du nombre d'heures d'enseignement théorique et pratique.
- 54/I22- Conservatoire de Musique. Bourses culturelles de vacances.
- 54/I23- Conservatoire de Musique. Acquisition d'un nouvel orgue. Crédit.
- 54/I24- Théâtres Municipaux. Subvention complémentaire.
- 54/I25- Monuments historiques. Hospice Comtesse, réfection du parquetage de la charpente du grand dortoir. Participation de la Ville.
- 54/I26- Bâtiments communaux. Abattoirs - Boyauderie - Sinistre du 24 Novembre 1953. Travaux. Crédit.
- 54/I27- Terrain du magasin Brûlé, rue Maracci. Construction de classes pour l'enseignement technique de jeunes filles. Transfert du crédit.
- 54/I28- Terrain du Magasin Brûlé, rue Maracci. Construction de classes pour l'enseignement technique. Demande de subvention.
- 54/I29- Bâtiments communaux - Eglise Saint Etienne - Dégradations - Travaux. Crédit.
- 54/I30- Bâtiments scolaires - Revêtement du sol des cours - 2<sup>e</sup> tranche - Décompte définitif.
- 54/I31- Assainissement de la rue d'Aboukir. Participation financière de la Ville.
- 54/I32- Voies privées. Situation financière au 31 Mars 1953.
- 54/I33- Office Public Municipal d'H.L.M. Edification au faubourg de Béthune de 850 logements. Emprunt de 150.000.000 de Fr. Garantie de la Ville.
- 54/I34- Office Public Municipal d'H.L.M. Budget primitif de 1954. Avis.
- 54/I35- "Les Habitations Economiques du Nord" - Reconduction de l'avance de 150.000.000 de Fr.
- 54/I36- Insuffisances de crédit "Matériel".
- 54/I37- Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance. Exercice 1953. Insuffisance de crédit.
- 54/I38- Lycée Fénelon. Internat Municipal. Comptes administratif et de gestion de 1953.
- 54/I39- Lycée Fénelon. Internat Municipal. Budget supplémentaire de 1954.
- 54/I40- Bureau de Bienfaisance. Comptes administratif et de gestion de 1953.
- 54/I41- Centre Hospitalier Régional. Budget supplémentaire de 1953. Avis.
- 54/I42- Centre Hospitalier Régional. Budget primitif de 1954. Avis.
- 54/I43- Hospices particuliers (~~voir documents joints~~).

Hôtel de Ville, le 14 JUIN 1954.

G. ROMBAUT  
Adjoint délégué aux Finances.



- COMMISSION DES FINANCES -

Réunion du Lundi 21 JUIN 1954

PROCES-VERBAL

La Commission s'est réunie le Lundi 21 Juin 1954, dans le Cabinet du Chef de la Division des Services Financiers.

Etaient présents : M.M. ROMBAUT - Adjoint au Maire,  
DECAMPS - -d°-  
HAMY - -d°-  
M<sup>lle</sup> MARTINACHE - -d°-  
M. ASTIE - Conseiller Municipal  
WALKER - -d°-  
THIBAUT - Chef de la 3<sup>ème</sup>. Division

Excusés : M.M. COQUART - LANDRIE - LAURENT -

En ouvrant la séance à 18 h.30, Me ROMBAUT confirme qu'il a remis sa délégation à Monsieur le Maire, mais qu'il tient cependant à ce que la réunion ait lieu aux date et heure prévues afin que les intérêts supérieurs de la Ville ne soient pas sacrifiés.

Il demande qu'un président de séance ou un rapporteur soit nommé pour diriger les débats.

A l'unanimité, Me ROMBAUT est désigné pour présider la séance.

A l'effet de se prononcer en toute connaissance de cause sur les demandes de subvention ou de crédit soulevées à l'examen de la Commission, M.WALKER invite Me ROMBAUT à donner un aperçu de la situation financière de la Ville qui, selon certains communiqués de presse, serait catastrophique.

C'est la publication, tronquée à dessein, d'une note intérieure de caractère administratif adressée à mes collègues et aux Chefs des Services Municipaux qui a donné lieu aux commentaires et allégations tendancieuses que vous connaissez, dit Me ROMBAUT.

Il précise à cet égard que la note précitée, mettant effectivement l'accent sur les réelles difficultés financières de la Ville, en donnait également les raisons essentielles, en chiffrant notamment, par rapport à 1952, l'élévation des charges que la commune a été amenée à supporter au cours de l'exercice 1953. On relève en effet les augmentations suivantes pour les postes ci-après :

.../...



- Personnel et charges sociales .....	50 millions	
- Travaux - voirie - bâtiments .....	21 "	
- Assurance - chômage .....	54 "	
- Construction logement .....	278 "	(dont 150 millions d'avance)
- Annuités d'emprunt .....	15 "	
		-----
		418 millions
		=====

Il semble donc, continue le Président, que des remarques visant la situation financière de la Ville eussent dû honnêtement faire état de la destination de ces diverses dotations portant sur 418 millions.

Puis, examinant les résultats au 31 Mai des différents postes du budget primitif de 1954, il précise que les éléments actuellement en sa possession lui permettent d'affirmer que les prévisions de recettes ont été déterminées avec la plus grande exactitude.

A titre d'exemple il compare certaines prévisions importantes et les encaissements à fin mai :

	Prévision		Recettes encaissées
	annuelle	pour 5 mois	
Droits d'enregistrement	28.600.000.--	11.900.000.--	12.100.000.--
Taxe locale;.....	1.550.000.000.--	645.835.000.--	644.900.000.--
Taxe sur les spectacles	130.000.000.--	54.166.000.--	59.873.700.--
Cimetières.....	18.000.000.--	7.500.000.--	8.700.000.--
Taxe d'abatage.....	25.000.000.--	10.400.000.--	10.800.000.--
Taxe sur les viandes fo- raines.....	24.000.000.--	10.000.000.--	10.200.000.--

Pour les dépenses, qui ont été fixées aussi minutieusement, les engagements à fin juin témoignent de l'exactitude de ces évaluations. Il rappelle l'élévation de certaines d'entre-elles comparativement à 1953 :

- Dépenses de personnel.....	+ 33 millions
- Chômage.....	+ 20 "
- Assistance.....	+ 52 "
- Bureau de Bienfaisance.....	+ 7 "
- Théâtres.....	+ 18 "
- Voies publiques.....	+ 17 "

Me ROMBAUT poursuit : le budget n'a pu être équilibré qu'à l'aide de 2,300 centimes nouveaux représentant 230 millions environ. Faut-il rappeler qu'en contre-partie de cet effort fiscal, 230 millions ont été affectés exclusivement aux dépenses de logement et de construction, ainsi qu'aux charges accrues de caractère obligatoire reprises ci-dessus (près de 150 millions). J'estime qu'il est déraisonnable de nous reprocher de ne pouvoir accorder des dotations plus importantes aux divers services et regretter, dans le même temps, les dépenses "inconsidérées" de notre gestion. Quoiqu'il en soit, c'est conscient des obligations réelles de la Ville en matière financière et soucieux des légitimes intérêts des Lillois que l'Adjoint aux Finances s'est cru parfaitement dans son rôle en attirant tout particulièrement l'attention des services gestionnaires de crédits sur la nécessité impérieuse de maintenir les dotations affectées au budget primitif.

Il apparait d'ailleurs que ces impératifs sont largement confirmés par les faits avec l'emploi qu'il convient de donner au disponible accusé à la clôture des opérations de l'exercice 1953. L'excédent de recettes fixé à 186 millions environ - ce qui représente, on voudra bien l'admettre, un "abime" tout relatif - se trouve en effet pratiquement utilisé par les inscriptions à porter au budget supplémentaire.

Voici les principales dotations complémentaires ou crédits nouveaux envisagés :

- Caisse Nationale des Retraites - Contribution de la Ville portée de 18 à 21%.....	12.500.000
- Abattoirs - sinistre du 24.II.1953 - travaux.....	1.500.000
- Taxe locale - sommes indûment perçues - remboursement....	4.000.000
- Pouponnière - frais de fonctionnement.....	600.000
- Voies privées.....	36.000.000
- Contingent dans les dépenses d'assistance.....	30.300.000
- Théâtres municipaux.....	12.500.000
- Assainissement de la rue d'Aboukir.....	6.000.000
- Subventions ( provision ).....	1.500.000
- Centre Hospitalier Régional - déficit d'exploitation des orphelinats.....:	
Exercice 1954 : 20.000.000	
Exercices antérieurs : 53.000.000	73.000.000
- Personnel Municipal - rajustement des rémunérations (provision)	10.000.000
- Insuffisances diverses.....	1.000.000
- Octroi de secours en nature aux chômeurs.....	10.000.000
	-----
	198.900.000
	=====

Des recettes nouvelles, formant un total de 35 millions environ augmentent d'autant le disponible du compte administratif.

Le solde bénéficiaire, amputé des dépenses inévitables précitées, apparait donc peu important et il appartenait bien à l'Adjoint aux Finances d'informer ses collègues qu'aucune dotation complémentaire ne pourrait être allouée en cours d'année et qu'ils ne devaient en conséquence engager des dépenses au delà des crédits inscrits au budget primitif. Il n'en reste pas moins, dit Me ROMBAUT en terminant son exposé objectif, que la situation financière de la Ville reste saine et qu'on peut envisager l'avenir avec optimisme.

Il est alors procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour. S'agissant des subventions, M. ASTIE se déclare hostile en principe à toute aide financière de la Ville en faveur de groupements dont l'intérêt communal ne serait pas suffisamment affirmé. Il est trop évident que la Ville ne peut accorder son aide à toutes les associations et se doit de limiter son effort dans ce domaine. Il serait plus sage à son avis d'accroître d'autant les crédits ouverts pour les bâtiments communaux dont l'entretien constitue une des préoccupations majeures de l'administration municipale.

#### 54/92 - Confédération Générale des Cadres -

Ce groupement avait sollicité en février dernier l'attribution de la subvention accordée annuellement aux organisations syndicales de salariés reconnues représentatives. Présentée tardivement cette demande avait été renvoyée à une séance ultérieure pour renseignements complémentaires.

Après avoir examiné le rapport d'activité, le bilan et le projet de budget de 1954, la Commission estime ne pouvoir accorder la subvention sollicitée compte tenu : 1° du caractère non strictement local de ce groupement qui ne peut par ailleurs être assimilé aux autres organisations syndicales de base, 2° de la position favorable des situations financières produites.

54/93 - Société Centrale de Sauvetage des Naufragés -

Considérant que cette société ne présente pas un caractère d'intérêt communal, la Commission rejette la demande de subvention présentée.

54/94 - Association Amicale des Sourds-Muets - Congrès de LILLE -

L'Association Amicale des Sourds-Muets du Nord et du Pas-de-Calais, section de Lille, sollicite une subvention en vue de l'organisation du Congrès National des sourds-muets de France qui aura lieu à Lille, du 6 au 10 Août 1954. En raison du caractère local de ce congrès et des buts sociaux de l'oeuvre, la Commission propose d'attribuer à cette association une subvention de 25.000 fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/95 - Comité d'Entr'aide aux malades de Calmette -

M. RUCART, Président de ce Comité, sollicite de la Ville une subvention de fonctionnement. La Commission ne peut accueillir favorablement cette demande, étant donné qu'une subvention est déjà accordée à l'Amicale Calmette qui poursuit des buts sensiblement identiques. Elle estime en outre qu'il appartient à l'Administration hospitalière d'apporter l'aide escomptée.

54/96 - Groupe Espérantiste Lillois -

En raison de la modicité de ses ressources le groupe espérantiste Lillois sollicite une subvention de la Ville.

La Commission propose d'attribuer à ce groupement, à titre d'encouragement, une subvention de 5.000 fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/97 - Syndicat des Epiciers-détaillants et de l'Alimentation Générale de Lille et de sa Région - Congrès de Lille -

Ce syndicat est chargé de l'organisation à Lille les 27-28 et 29 Juin, du Congrès National des épiciers de France & de l'Union Française qui doit rassembler 200 congressistes environ et sollicite à cette occasion une subvention de la Ville.

Le caractère professionnel du Congrès et les possibilités financières de la Ville ne permettent pas à la Commission de réserver un accueil favorable à la demande.

54/98 - Association générale des Etudiants en Sanatorium - Saint Hilaire du Touvet (Isère) -

Chaque année cette association sollicite l'aide financière de la Ville pour ses oeuvres sociales. Respectant la ligne de conduite qu'elle s'est tracée, la Commission rejette cette demande en raison du caractère non strictement local de l'oeuvre.

54/99 - Association des cours professionnels pour les préparateurs en pharmacie -

Pour les raisons invoquées ci-dessus (n° 97) la Commission émet un avis défavorable à la demande de subvention présentée par ce groupement, en faisant toutefois remarquer que l'Association bénéficie déjà de l'aide matérielle de la Ville sous forme du prêt gratuit de 2 salles de la Mairie.

54/IOO - Comité Lillois du "Sou des Ecoles Laïques" -

Bénéficiant d'une subvention annuelle de 50.000 fr. ce comité, dont les ressources sont insuffisantes, sollicite le relèvement de cette subvention pour continuer son action bienfaisante qui s'exerce sous forme de distributions de vêtements et de friandises aux enfants pauvres des écoles. Malgré tout l'intérêt de cette oeuvre sociale, la Commission ne peut, en raison des possibilités financières actuelles, que proposer le maintien de la subvention allouée.

54/IOI - Union départementale des Maîtres-artisans du Nord - Congrès de LILLE -

Chargée par la Confédération Nationale de l'Artisanat Français d'organiser à Lille le Congrès National, l'Union Départementale des Maîtres-Artisans du Nord sollicite à cette occasion l'aide financière de la Ville.

Le caractère régional et professionnel de ce Congrès ne permet pas à la Commission d'agréer favorablement cette demande.

54/IO2 - Fédération des sociétés régionalistes du Nord "Les Provinces Françaises"

L'Association "Les Provinces Françaises" ayant siège à Lille 70 rue Colbert, a organisé le 1er. Mai 1954 une séance récréative au profit des vieux travailleurs Lillois, et son président Me Ph. KAH, sollicite à cet effet une subvention de la Ville.

En l'absence du bilan financier réclamé à cette société par les services compétents, La Commission émet un avis défavorable à la demande présentée en rappelant le gros effort accompli par la Ville au titre de l'aide aux vieux travailleurs.

54/IO3 - Congrès National des Ecoles Maternelles -

C'est par l'intermédiaire de M<sup>elle</sup> MINNE, Inspectrice des Ecoles Maternelles de Lille, que l'Association Générale des Institutrices des Ecoles Maternelles sollicite de la Ville une aide financière pour l'organisation de son Congrès National qui doit avoir lieu à Lille du 1er. au 4 Juillet 1954.

Me ROMBAUT donne lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Février dernier donnant accord de principe à l'octroi d'une subvention de 100.000 fr. pour cette importante manifestation qui doit réunir en notre Ville plus de 1.000 délégués de France et de l'Union Française, de Belgique, de Hollande et du Luxembourg.

Se ralliant à la promesse unanime des membres du Conseil Municipal la Commission émet un avis favorable à cette demande.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/IO4 - Société d'enseignement technique de Lille et des environs -

Me ROMBAUT donne lecture de la demande de cette société qui sollicite une subvention pour la bonne marche de ses oeuvres. Il est constaté que le Conseil Général, également sollicité, a refusé sa participation parce que le Centre présentait un intérêt local, ce qui est contesté puisque les élèves proviennent de 66 communes différentes et que 102 élèves sur 304 sont Lillois.

Considérant que si l'E.N.I.A.M. éprouve des embarras de trésorerie son budget est cependant équilibré, la Commission estime ne pouvoir agréer favorablement la demande présentée. Elle ne serait toutefois pas opposée à ce qu'une aide soit apportée à cet organisme sous une forme à déterminer (avance de trésorerie ou même subvention) dans le cas où des difficultés financières accrues menaceraient son fonctionnement.

54/I05 - Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la région de LILLE -

En nous informant de la suppression des deux Foyers de Prévoyance de la délinquance juvénile de Lille, le Comité Directeur de l'Association Régionale demande que la subvention de 100.000 fr. accordée pour le fonctionnement de ces 2 foyers soit affectée à l'oeuvre elle-même dont l'activité se répartit maintenant sur 3 centres, à savoir :

- a) - un centre d'observation et de triage (garçons), 5 Avenue Salomon à LILLE,
- b) - un centre d'apprentissage artisanal à PHALEMPIN,
- c) - un institut médico-pédagogique à OXELAERE.

N'ayant pas un caractère strictement local, ces centres hébergent néanmoins de nombreux enfants Lillois qui profitent par conséquent de ses bienfaits.

Eu égard aux efforts déployés par cette Association en faveur de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, la Commission émet un avis favorable à la demande présentée.

54/I06 - Association de familles de Lille, du jeune foyer à la famille nombreuse

Cette association sollicite une subvention de fonctionnement pour son oeuvre qui groupe actuellement plus de 2.500 foyers. Son activité morale et éducative s'exerce auprès des familles touchées par la maladie, le décès ou le chômage.

Etant donné le grand nombre d'associations poursuivant des buts similaires et le gros effort de la Ville sur le plan social, la Commission regrette de ne pouvoir agréer favorablement la demande présentée.

54/I07 - Service médico-social des petites soeurs de l'Assomption -

Les petites soeurs de l'Assomption ont fait effectuer dans leur dispensaire de Wazemmes, 398, rue Léon Gambetta, d'importants et indispensables travaux de réfection et d'aménagements dont le devis s'élève à 2 millions de fr. En raison de la précarité des ressources de la congrégation, la Directrice de cet établissement sollicite une importante participation financière de la Ville dans les travaux exécutés dans l'immeuble dont elle est locataire.

Cet organisme d'entraide sociale se met à la disposition exclusive des familles ouvrières pauvres assurant, sans aucune charge pour celles-ci, les soins médicaux et ménagers nécessités par la maladie.

Considérant le caractère humanitaire et social de ce dispensaire, la Commission propose d'allouer à cette oeuvre charitable une subvention exceptionnelle de 1.000.000 de francs.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I08 - Remboursement au 1er Janvier 1954 des fractions non inscriptibles dans le fonds de 3% perpétuel à échéance annuelle -

L'Arrêté ministériel du 22 Octobre 1953 a substitué, à compter du 1er Janvier 1954, à l'emprunt 3% perpétuel un emprunt dénommé "Emprunt 3% perpétuel à échéance annuelle". Par suite des dispositions de cet arrêté, une somme de 8.099 fr. doit être réemployée dans le fonds 3% perpétuel et il est demandé l'inscription d'un crédit de cette importance aux fins de emploi.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I09 - Indemnité au personnel des Cadres des Contributions Directes de LILLE -

En raison du caractère spécial des travaux effectués au seul profit des collectivités locales, les Inspecteurs des Contributions Directes de LILLE, bénéficient d'indemnités annuelles, dont les taux actuels ont été fixés par délibération n° 3.845 du 22 Février 1952 et qui sont allouées à 22 agents du Cadre principal de la Direction du Nord.

Le Directeur de la lère Direction du Nord des Contributions Directes à qui incombe la responsabilité de la confection de tous les rôles de la Ville de LILLE demande par analogie avec les Inspecteurs des Contributions Directes, le bénéfice de cette indemnité.

Les membres de la Commission s'étonnent qu'une telle demande puisse être présentée, mais après discussion et se ralliant à la position adoptée par la plupart des grandes villes de France, émettent un avis favorable à l'octroi d'une indemnité au taux annuel de 54.000 fr. à compter de 1954.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/II0 - Divers produits communaux - Admission en non-valeur -

Pour des raisons diverses un certain nombre de produits communaux portant sur une somme totale de 132.697 fr. n'ont pu être recouverts par le Receveur Municipal.

Il est demandé l'admission en non-valeur de la dite somme et le remboursement des frais.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/III - Personnel Municipal - Rappel d'émoluments - Imputation de la dépense -

Divers rappels de traitements et salaires afférents aux exercices 1953 et antérieurs n'ont pu être imputés et réglés avant la clôture du dernier exercice.

Afin de permettre le règlement de ces dépenses, autorisation est demandée au Préfet d'imputer ces sommes au chapitre I art. I de la lère partie "Reports" du budget supplémentaire de 1954. Rappels d'émoluments à divers titres" 13.000.000 fr.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/II2 - Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales - Contribution de la Ville -

Le décret n° 47-1846 du 19 Septembre 1947 impose aux Collectivités Locales une participation aux charges de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales, à raison du double de la retenue de 6% sur traitement que subissent les agents communaux en vue de la constitution d'une pension de vieillesse. De plus, l'article 3 de ce même décret stipule qu'en cas d'insuffisances de ressources de la Caisse, les communes sont tenues de verser une contribution complémentaire qui était fixée à 6%.

L'arrêté ministériel du 31.3.1954 vient de porter à compter du 1.4. 1954 à 9% le taux de cette indemnité.

Le crédit prévu à cet effet au Budget Primitif de 1954 sera donc insuffisant d'une somme de 12.500.000 fr.

La Commission émet un avis favorable au vote de ce crédit, mais s'associe à la protestation de l'Association des Maires de France contre l'augmentation de la contribution complémentaire qui résulte principalement de la prise en charge par les Collectivités Locales de Retraites de 30.000 agents ayant appartenu à des cadres aujourd'hui étatisés, L'Association des Maires de France estime que le paiement de ces retraites devrait incomber à l'Etat.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/II3 - Dépenses imprévues - exercice 1953 - Ratification -

Les dépenses imputées sur le Crédit : "Dépenses imprévues" de 1953 n'ayant pas fait l'objet d'une délibération s'élèvent à 43.094 fr.; il en est demandé la ratification.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat Général.

54/II4 - Paiement des dettes d'exercices antérieurs - Exercice 1953 - Ratification -

Il est demandé la ratification des dépenses imputées sur le crédit de 1953 "Réserve pour paiement des dettes d'exercices antérieurs" dont le montant s'élève à 99.559 fr.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat Général.

54/II5 - Missions accomplies par les membres du Conseil Municipal - Ratification

Le montant des sommes mandatées au titre de frais de missions accomplies par les membres du Conseil Municipal au cours du 2ème semestre 1953 s'élève à 76.424 fr.

Il est demandé la ratification de ces dépenses.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat Général.

54/II6 - Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes - Modification du taux

Par lettre du 13 Mai 1954, le Préfet du Nord nous informe de la modification intervenue dans le pourcentage à appliquer au barème des indemnités de fonctions accordées au Maire et aux Adjointes.

La majoration pour "ville sinistrée" passe en effet de 4% à 3% et il y a lieu en conséquence de modifier les barèmes fixés par la loi n° 52-383 du 24.7.52.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat Général.

54/II7 - Création d'une deuxième classe de chant au Conservatoire de Musique -

Depuis 1935 le Conservatoire de Musique ne possède plus qu'une seule classe de chant. Un rapport documenté de M. LANNON, Directeur du Conservatoire, précise que le recrutement d'un deuxième professeur est éminemment souhaitable, l'absence d'une classe de déclamation lyrique constituant une véritable lacune pour notre école de musique. La Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts propose la création de cette seconde classe de chant, proposition qui recueille l'avis favorable de la Commission des Finances.

Rapport transmis à la 4ème. Division.

.../...

54/II8 - Collège Moderne de Jeunes Filles Jean Macé - demande de crédit supplémentaire -

Par suite de la création d'une nouvelle section d'enseignement moderne et de l'accroissement de l'effectif qui est passé de 900 à 1.020 élèves, Madame la Directrice de l'Ecole Jean Macé demande de porter de 400.000 à 525.000 fr. le crédit de fonctionnement du collège.

La demande étant pleinement justifiée, la Commission émet un avis favorable au vote d'un crédit complémentaire de 125.000 fr.

Rapport transmis à la 4ème. Division.

54/II9 - Bi-centenaire de l'Ecole des Beaux Arts - Crédit -

En 1955 l'Ecole des Beaux Arts fêtera son bi-centenaire. A cette occasion, diverses manifestations et une grande exposition sont envisagées.

Les travaux doivent être commencés en 1954 et nécessitent l'achat de matériaux pour lesquels le Directeur de l'Ecole des Beaux Arts sollicite un crédit supplémentaire de 300.000 fr. Après examen de la question, la Commission propose l'inscription pour 1954 d'un crédit complémentaire de 200.000 fr.

54/I20 - Bibliothèques Populaires - Rajustement du montant du cautionnement de garantie et du droit annuel d'abonnement -

La Commission émet un avis favorable au rapport présenté par la Commission de l'Instruction Publique visant au rajustement du montant du cautionnement de garantie exigé des lecteurs de bibliothèques populaires ainsi que du droit annuel d'abonnement, lesquels ne sont plus en rapport avec les conditions monétaires présentes.

Le cautionnement est porté de 60 à 200 fr, et l'abonnement annuel de 40 à 60 fr.

Rapport transmis à la 4ème. division.

54/I21 - Collège Technique Valentine Labbé - Cours Municipaux Professionnels de jeunes filles. Augmentation du nombre d'heures d'enseignement théorique et pratique -

La Directrice du Collège Valentine Labbé sollicite l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement théorique et pratique aux cours municipaux professionnels à compter du 1er Octobre 1954, soit 10 heures pour l'enseignement théorique et 3 heures pour l'enseignement pratique.

Eu égard au nombre croissant d'élèves de l'établissement et à la fréquentation de plus en plus régulière des jeunes filles aux cours de préparation du C.A.P., la Commission accueille favorablement cette demande qui a déjà recueilli l'agrément de la Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts

Rapport transmis à la 4ème. Division.

54/I22 - Conservatoire de Musique - Bourses culturelles de vacances -

En soulignant le succès obtenu depuis 4 années par la "Colonie de vacances et groupe musical des jeunes", la Fédération des Centres musicaux ruraux dont le siège est à Paris, propose pour 2 élèves du Conservatoire de Lille, un séjour de 6 semaines (coût 45.000 fr. voyage non compris) dans une région pittoresque spécialement choisie pour son altitude idéale et sa situation climatique. Monsieur LANNOY, Directeur du Conservatoire, consulté à ce sujet, estime que l'action de cette Fédération, en favorisant les rapprochements entre jeunes musiciens, mérite d'être prise en considération et suggère de désigner 2 élèves (1 garçon et 1 fille) pour bénéficier de ces bourses de vacances



Après lecture du rapport présenté avec avis favorable par la Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, la Commission agréée cette proposition à titre tout à fait exceptionnel.

Rapport transmis à la 4ème. Division.

54/I23 - Conservatoire de Musique - Acquisition d'un orgue neuf -

Depuis plusieurs années, il est question de remplacer l'orgue défectueux du conservatoire par un instrument neuf. La dépense est évaluée à : 8.076.098 fr. Sur cette somme la subvention de l'Etat viendrait en déduction pour 2.375.000 fr. Si l'on considère le crédit de 1.000.000 fr., déjà réservé pour la réparation de l'orgue, c'est donc une dépense de 4.701.098 fr. qui resterait à voter. Me MARTINACHE appuie vivement le projet d'acquisition mais la Commission des Finances, tout en reconnaissant la nécessité de cet achat estime que, compte tenu des possibilités financières actuelles, il y a lieu de reporter ce projet qui ne présente pas un caractère prioritaire.

54/I24 - Théâtres Municipaux - Subvention complémentaire -

La solution envisagée l'année dernière de prolonger la saison théâtrale d'un mois n'a pas produit les résultats escomptés : le bilan provisoire de la saison 1953/1954 faisant apparaître une situation déficitaire aggravée. Pour permettre de régler les charges sociales du personnel et les factures impayées, le directeur du théâtre sollicite une subvention complémentaire de 4.585.203 fr.

La Commission émet un avis favorable à l'octroi de cette subvention complémentaire, mais estime unanimement qu'il convient de ramener à 8 mois la durée de la saison théâtrale.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I25 - Monuments historiques - Hospice Comtesse, réfection du parquetage de la charpente du grand dortoir - Participation de la Ville -

Le service d'Architecture envisage de procéder au parquetage de la voute du grand dortoir de l'Hospice Comtesse.

La répartition de la dépense s'établirait comme suit :

- Part de l'Etat.....	2.067.398 fr.
- Part du Conseil Général du Nord.....	300.000 fr.
- Quote part de la ville.....	1.800.000 fr.

La participation de la Ville, soit 1.800.000 fr. serait prélevée sur le crédit de 5.000.000 fr. inscrit au Budget Supplémentaire de 1953 qui avait été réservé pour les travaux d'aménagement en Musée de la grande salle du 1er étage du bâtiment de la Communauté : ces travaux n'ont pu être entrepris, la Direction des Musées de France ne disposant pas des crédits nécessaires pour assurer sa participation.

La Commission émet un avis favorable pour :

- a) - l'imputation de la somme de 1.800.000 fr. sur le crédit de 5.000.000 fr.
- b) - l'annulation du reliquat de 3.200.000 fr. devenu sans objet
- c) - l'imputation de la recette escomptée du Département
- d) - l'annulation de la prévision de recette de 2.000.000 fr. prévue comme subvention de la Direction des Musées de France.

Rapport transmis au Service des Travaux.

.../...

54/I26 - Bâtiments communaux - Abattoirs - Boyauderie - Sinistre du 24 Novembre 1953 - Travaux - Crédit -

Par suite du sinistre survenu le 24.II.1953 dans un bâtiment des Abattoirs affecté aux boyauderies, des travaux divers s'imposent pour remettre ce local en état.

Un devis établi par le Service d'Architecture évalué à 1.500.000 fr. le montant des réparations. Par ailleurs une somme de 891.000 fr. sera comptabilisée en recettes au titre d'indemnités versées par les Cies d'assurances.

Avis favorable.

Rapport transmis au Service des Travaux.

54/I27 - Terrain du magasin brûlé rue Maracci - Construction de classes pour l'enseignement technique de jeunes filles. Transfert du crédit -

La nécessité de reloger pour la rentrée scolaire du 1er Octobre 1954 les élèves de la 5ème Technique du Collège Valentine Labbé, provisoirement installées dans les locaux de la Halle aux Sucres, oblige l'administration à édifier dans un délai très court un local pouvant comprendre 6 classes. Il est proposé de construire, sur un terrain libre appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues Maracci et St. Sébastien, au lieu dit le "Magasin brûlé", un bâtiment en matériaux légers dont l'édification serait confiée à la main d'oeuvre municipale.

Il est demandé que le crédit de 4.500.000 fr. prévu pour le projet d'aménagement maintenant abandonné de la Halle aux Sucres, soit affecté aux dépenses à engager pour l'achat des matériaux nécessaires à la construction de ce bâtiment.

Avis favorable.

Rapport transmis au Service des Travaux.

54/I28 - Terrain du Magasin brûlé, rue Maracci. Construction de classes pour l'enseignement technique - Demande de subvention -

La construction des classes pour l'enseignement technique dont il est question ci-dessus doit entraîner une dépense de 8.000.000 fr. environ (main d'oeuvre comprise).

Avis favorable est donné pour solliciter l'aide financière de l'Etat (Enseignement Technique) et du Département.

Rapport transmis au Service des Travaux.

54/I29 - Bâtiments communaux - Eglise Saint Etienne - Dégradations - Travaux - crédit -

Des dégradations ayant été provoquées à l'Eglise Saint Etienne par l'Entreprise BEHIN qui exécutait des réparations dans un bâtiment contigu à l'édifice cultuel, la réparation du baptistère s'avère nécessaire. La remise en état est chiffrée à 38.550 fr. environ.

Il est demandé :

- a) - l'imputation de cette dépense sur le chapitre XIX art. I. du Budget Primitif de 1954,
- b) - l'admission en recette de la somme de 35.000 fr. représentant l'indemnité versée par la Cie d'assurances "La Métropole".

Avis favorable.

Rapport transmis au Service des Travaux.

54/I30 - Bâtiments scolaires - Revêtement du sol des cours - 2ème. tranche -  
décompte définitif -

Par suite des modifications apportées en cours d'exécution, le décompte définitif relatif au revêtement des sols des cours des bâtiments scolaires, accuse une plus value de 1.855.553 fr.

Avis favorable est donné pour l'imputation de cette dépense supplémentaire sur les crédits reportés au chapitre XXXV du Budget Supplémentaire de 1954.

54/I31 - Assainissement de la rue d'Aboukir - Participation financière de la  
Ville -

Dans le programme d'assainissement de la Ville, la mise en viabilité de la rue d'Aboukir, particulièrement deshéritée, revêt un caractère prioritaire. La dépense envisagée à cet effet est de l'ordre de 6.000.000 de fr.; de cette somme il convient de déduire la participation des propriétaires, évaluée à 2.000.000 fr.

La Commission émet un avis favorable à l'inscription de des sommes au Budget Supplémentaire de 1954.

Rapport transmis à la 5ème. Division.

54/I32 - Voies privées - Mise en état de viabilité - Situation financière au  
31 Mars 1954 -

Le programme d'assainissement et de mise en état de viabilité des voies privées dans notre Ville a fait l'objet depuis 1949 de divers modes de financement, qu'il convient de régulariser.

Il est demandé à ce sujet l'inscription d'un crédit complémentaire de 36.000.000 de fr. compensé en partie par une recette de 26.000.000 de fr. Cette différence provient de la prise en charge par la Ville seule, de dépenses de travaux de voirie non récupérables sur les riverains.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I33 - Office Public Municipal d'H.L.M. - Edification au Faubourg de Béthune  
de 850 logements - Emprunt de 150.000.000 de fr. Garantie de la Ville

L'Office Public Municipal d'H.L.M. sollicite la garantie de la Ville en vue de la réalisation d'un emprunt de 150 millions à taux réduit, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'édification au Faubourg de Béthune de 850 logements.

La Commission des Finances émet un avis favorable à cette demande.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I34 - Office Public Municipal d'H.L.M. - Budget Primitif de 1954 - Avis -

La Commission administrative de l'Office Public Municipal d'H.L.M. soumet pour avis le budget primitif de 1954 présenté dans le cadre du "plan comptable 1947" conformément à l'instruction du 20 Juillet 1951.

La Commission émet un avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Service de l'Habitat.

54/I35 - "Les Habitations Economiques du Nord" - Reconduction de l'avance de 150.000.000 de fr.-

Afin de permettre la réalisation de 3 nouveaux groupes de logements, Avenue Emile Zola, Rue du Chevalier Français, rue Gassendi, la Société "Les Habitations Economiques du Nord" demande la reconduction de l'avance de 150.000.000 fr. consentie en 1953 pour les logements du Square du Portugal, rue de Pologne et rue du Buisson, et remboursable cette année.

Précisons que cette avance de trésorerie, garantie par une inscription hypothécaire est remboursable sans intérêt dans le délai d'une année.

La Commission émet un avis favorable à cette demande.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I36 - Insuffisances de crédits "Matériel" -

Le montant des insuffisances constatées aux différents chapitres "Matériel" s'élève à 5.247.397 fr. Après lecture des diverses insuffisances et de leurs causes, la Commission émet un avis favorable à l'inscription au Budget Supplémentaire des crédits demandés.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I37 - Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance - Exercice 1953  
Insuffisance de crédit -

Nous avons été informé par les services préfectoraux que le contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance, au titre de l'exercice 1953, était fixé à 120.304.023 fr., chiffre sensiblement supérieur à celui de 1952. Les crédits réservés à ce poste laissent apparaître une insuffisance de 30.297.785 fr., qu'il convient d'inscrire au Budget Supplémentaire.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I38 - Lycée Fénelon - Internat Municipal - Comptes administratif et de gestion de 1953 -

La balance du compte administratif de cet internat s'établit comme suit :

- Recettes.....	21.537,515 fr.
- Dépenses.....	21.535,574 fr.;
	-----
- Excédent de recettes.....	1,941 fr. qui sera comptabilisé au compte "Fonds de réserves de l'Internat".

Avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I39 - Lycée Fénelon - Internat Municipal - Budget Supplémentaire de 1954 -

Les recettes et les dépenses de ce budget supplémentaire s'équilibrent à la somme de 379.614 fr.

Son examen n'appelant aucune remarque, la Commission émet un avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I40 - Bureau de Bienfaisance - Comptes Administratif et de gestion de 1953

Compte tenu des opérations restant à réaliser, le compte administratif de 1953 du Bureau de Bienfaisance se solde par un excédent de recettes de 5.465.271 fr.

Il n'appelle aucune observation particulière,

Avis favorable à son approbation.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I41 - Centre Hospitalier Régional - Budget Supplémentaire de 1953 - Avis

L'application du "plan comptable 1947" étant à l'origine du retard apporté à l'établissement du Budget Supplémentaire 1953, cet état prévisionnel qui nous a été transmis après la clôture de l'exercice n'offre donc plus qu'un intérêt secondaire puisque le bilan de l'exercice considéré est à présent connu.

Avis favorable est donné au document tel qu'il est présenté.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I42 - Centre Hospitalier Régional - Budget Primitif de 1954 - Avis

La Commission administrative du Centre Hospitalier Régional nous soumet pour avis le budget primitif de 1954, présenté dans les formes prescrites par le "plan comptable" et qui comprend :

- une section d'exploitation (services hospitaliers)
- des budgets annexes : orphelinats  
cliniques ouvertes  
dotation
- une section d'investissements.

A l'examen du document on constate que le budget annexe des orphelinats s'équilibre par l'inscription, en recettes, d'une prévision de subvention communale de 25.277.000 fr. pour la couverture du déficit comptable d'exploitation.

En raison du sinistre survenu à l'Institution Stappaert et de la réunion des deux établissements dans la maison A. LEMAY, une compression des effectifs a pu être réalisée dans le personnel qui a été muté en partie aux services hospitaliers; ce qui a permis d'envisager la réduction de la subvention d'équilibre de la Ville qui peut, en conséquence être fixée à 20.000.000 de fr. au titre de 1954.

La Commission ayant proposé de prendre en charge le déficit d'exploitation des orphelinats, il est demandé :

- 1°) - d'émettre un avis favorable au Budget Primitif de 1954 du Centre Hospitalier Régional,
- 2°) - d'inscrire au Budget Supplémentaire de 1954 un crédit de 20.000.000 de fr. au titre de la prévision de subvention d'équilibre du budget de 1954 des orphelinats, étant entendu que le règlement définitif interviendra sur la base des résultats de la section d'exploitation de ces établissements au compte administratif dudit exercice.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/143 - Centre Hospitalier Régional - Règlement du déficit d'exploitation des établissements particuliers -

Un exemplaire du rapport relatif au règlement du déficit des établissements particuliers a été remis aux membres de la Commission préalablement à la réunion. Etabli par l'Administration hospitalière, ce rapport tend à faire supporter par la Ville l'intégralité du déficit déterminé par le Centre Hospitalier Régional et représentant pour les années 1947 à 1953 :

- Hospices particuliers.....	95.644.748
- Orphelinats.....	135.275.493
	-----
TOTAL.....	230.920.241
	=====

Pour diverses raisons dit Me ROMBAUT, il ne peut être question d'admettre dans ses conclusions, la thèse de l'Administration Hospitalière.

La Ville ayant renoncé à son autonomie en matière d'assistance médicale gratuite à compter du 1er Janvier 1949, le département ayant par ailleurs à compter de 1952, pris en compte au titre de l'assistance obligatoire les vieillards hébergés à Baës, Comtesse et Gantois, trois périodes doivent donc être considérées pour fixer la position de la Ville sur ce problème :

- a) - années 1947 et 1948
- b) - années 1949 - 1950 - 1951
- c) - années 1952 - 1953

Me ROMBAUT commente chacune de ces périodes et précise que pour 1947 et 1948, période pendant laquelle la Ville était autonome en matière d'assistance gratuite, il a été versé en trop au Centre Hospitalier Régional, une somme de 60.400.000 fr. au titre de frais de séjour des indigents lillois. Il estime par ailleurs que l'avance de trésorerie de 40 millions consentie en 1948 pour un déficit inexistant de 1947 doit obligatoirement être remboursée à la Ville.

Il ne peut être envisagé un seul instant, dit-il, que la Ville ait encore à régler au titre de ces deux années les 51.382.816 fr. réclamés par le Centre Hospitalier Régional.

Pour 1949 - 1950 et 1951, le système financier qui régle les rapports entre le Centre Hospitalier Régional et la Ville est modifié en raison de l'abandon de l'autonomie en matière d'assistance médicale gratuite par cette dernière qui se doit de participer financièrement dans le déficit des établissements particuliers. Mais ce déficit semble pouvoir être allégé et il a été demandé à différentes reprises à l'Administration Hospitalière de réduire au maximum les charges afférentes à ces établissements :

- a) - par l'admission au titre de l'assistance obligatoire aux vieillards de tous les vieillards susceptibles d'en bénéficier quel que soit l'établissement qui les accueille.
- b) - par la réunion dans un seul établissement des orphelins des deux sexes,
- c) - par un contrôle plus sévère des admissions tant dans les orphelinats que dans les hospices de vieillards.

Nos suggestions, poursuit Me ROMBAUT, n'ont été accueillies qu'avec certaine réticence.

Cependant, d'une part les vieillards de Gantois, Baës et Comtesse ont été admis au titre de l'A.O.V. à compter du 1er Janvier 1952 et d'autre part l'incendie de Stappaert a entraîné la cohabitation des filles et des garçons à la maison LEMAY.

On peut supposer que ces deux mesures, qui constituent incontestablement une réduction importante des charges, auraient permis des économies massives si elles avaient été envisagées et réalisées plus tôt et il serait illogique d'en faire supporter les conséquences par le contribuable lillois.

Me ROMBAUT propose dans ces conditions de ne pas intervenir dans le déficit des hospices de vieillards et de limiter à 50% le montant de la participation de la Ville dans le déficit des orphelinats.

Pour 1952 et 1953, le déficit des orphelinats étant seul à considérer, il propose pour les mêmes raisons de limiter également à 50% le montant de notre participation.

Il propose enfin que la Ville prenne intégralement en compte, à partir de 1954, le déficit des orphelinats sous réserve de la création d'une commission de surveillance qui serait chargée de réviser et de faire observer le règlement d'admission et d'examiner tous projets visant à réduire le prix de journée.

La Commission fait siennes les propositions de son président et en conséquence il sera demandé :

- 1°) - la transformation en subvention de l'avance de trésorerie de 40 millions consentie en 1948,
- 2°) - l'inscription au Budget Supplémentaire d'une subvention de 13.056.845 fr

Ces deux sommes formant un total de 53.056.845 fr., représentent la moitié du déficit des orphelinats déterminé par le Centre Hospitalier Régional pour les années 1949 à 1953.

- 3°) - l'inscription au même budget d'un crédit provisionnel de 20 millions de fr destiné à couvrir le déficit des orphelinats pour l'exercice 1954.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I44 - Colonies de vacances du Centre d'Apprentissage de Lille - Demande de subvention -

Une colonie de vacances est organisée chaque année par ce centre au profit des élèves de cet établissement,

Précisant que 3 élèves lillois bénéficient de cette colonie, le Directeur sollicite une subvention de la Ville lui permettant de couvrir une partie des frais engagés.

Etant donné l'effort accompli par la Ville pour ses propres colonies de vacances, la Commission maintient sa position prise antérieurement pour d'autres requêtes similaires et émet un avis défavorable à cette demande.

54/I45 - Collèges modernes Franklin et Jean Macé - Achat de matériel d'enseignement - Subvention de l'Etat - Admission en recette - Crédit d'emploi -

La recette municipale a encaissé une somme de 80.000 fr., déléguée par le Ministère de l'Education Nationale et représentant les subventions allouées aux Etablissements désignés ci-dessous pour achat de matériel d'enseignement :

Collège Moderne Franklin.....	15.000
Collège Moderne Jean Macé.....	65.000

.../...

Avis favorable est donné :

- a) - pour l'admission de cette somme en recettes
- b) - pour l'inscription d'un crédit d'emploi au budget supplémentaire de 1954.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I46 - Pupilles de l'Etat - Paiement des études surveillées -

Le Receveur Municipal détient une somme de 23.325 fr. qui, comptabilisée dans un compte d'attente, représente les indemnités pour études surveillées destinées à être payées à divers instituteurs.

Aux fins de règlement de ces indemnités il est demandé l'admission en recettes de cette somme et l'inscription d'un crédit d'emploi au budget supplémentaire de 1954.

Avis favorable.

Rapport transmis à la 4ème Division.

54/I47 - Reprise d'une machine additionneuse "Olivetti" - Admission en recette

A la suite de l'achat d'une machine à calculer "Métal", M. Georges HIN fournisseur, a bien voulu reprendre une machine additionneuse "Olivetti" devenue inutilisable, pour la somme de 70.000 fr. Il est demandé l'admission en recette de cette somme.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I48 - Vente de vieux métaux - Admission en recette -

A la suite de divers travaux effectués au Lycée Faidherbe par la S.A.R.L. E. BEHIN & Fils, le service des travaux a été appelé à céder à la Société précitée, 284 kgs. de vieux zinc à 43 fr le kg Il est demandé l'admission en recette du produit de cette vente, soit 12,212 fr.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I49 - Ecoles de filles Lamartine et Pascal - Construction de classes supplémentaires -

En raison de l'accroissement des effectifs scolaires, Monsieur l'Inspecteur Primaire a demandé pour le mois de septembre prochain, l'ouverture de classes supplémentaires permettant d'accueillir les enfants des écoles de filles Lamartine et Pascal.

La disposition des bâtiments de ces 2 écoles rend impossible l'adjonction de nouveaux locaux ou le montage de classes provisoires dans les cours. Il a donc été décidé d'édifier sur le terrain appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues St.Sébastien et Maracci, 2 classes pour l'école Lamartine et 1 classe pour l'école Pascal.

Le prix de revient d'une classe s'élève à 1.250.000 fr. c'est donc un crédit de 3.750.000 fr. qu'il est demandé d'inscrire au Budget Supplémentaire de 1954.

Avis favorable.

Rapport transmis au Service des Travaux.

.../...



54/I50 - Construction des "Cités d'Urgence" - Prise en charge par la Ville des travaux de voirie -

Par lettre du 10 Juin adressée au Maire de Lille, M. DECAMPS, président de l'Office Municipal d'H.L.M. sollicite un crédit de 3 millions de fr. destiné aux travaux de construction d'une rue devant desservir un groupe de 34 logements à édifier au Faubourg des Postes, au titre des "Cités d'Urgence".

Me ROMBAUT rappelle que par délibération n° 611 du 26 Février dernier, le Conseil Municipal a alloué à la Société Civile Immobilière une subvention de 25 millions et une avance de trésorerie d'égale importance, destinées à financer les travaux de voirie afférents aux "cités d'urgence". Si l'Office Municipal d'H.L.M. est seul chargé de la construction de ces "cités" il appartient à la Société Civile, ainsi que le permet la dite délibération de reverser à cet organisme, la somme nécessaire aux travaux de voirie sus visés.

Après échange de vues, la Commission charge son président de rechercher une formule permettant un règlement pratique et rapide de cette affaire.

54/I51 - Cité Hospitalière - Emprunt de 100 millions - Réalisation -

La participation de la ville dans les travaux d'achèvement du bloc-est du nouvel hôpital ne peut être assurée que par voie d'emprunt et s'élève actuellement à ..... 366.987.765  
le montant des emprunts réalisés à ce jour est de ..... 258.000.000

Il reste à réaliser..... 108.987.765

La Caisse des Dépôts et Consignations nous informe qu'elle serait disposée à nous servir un nouveau prêt de 100 millions amortissable en 20 ans au taux d'intérêt de 6% l'an.

Etant donné que la Ville a consenti au Centre Hospitalier Régional, à valoir sur sa participation chiffrée à 108.987.765 fr.; une avance de trésorerie jusqu'ici non couverte par l'emprunt et s'élevant à 50.000.000 de fr. il est demandé :

- a) - l'acceptation de cette offre de prêt,
- b) - le versement au Centre Hospitalier Régional du reliquat soit 58.987.765 fr., dès la réalisation de l'emprunt.

Avis favorable,

54/I52 - Cité Hospitalière - Programme d'achèvement du bloc-ouest -

Me ROMBAUT rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 11 Juin à la Préfecture du Nord, à laquelle assistaient des représentants de toutes les collectivités appelées à participer financièrement dans la construction du nouvel hôpital de la Cité Hospitalière.

En raison de la défaillance de certains régimes spéciaux de sécurité sociale, il conviendrait de définir la position de ces collectivités quant au taux, éventuellement révisé, de leurs participations respectives. Me ROMBAUT indique qu'il a maintenu pour la Ville le taux de 12,50% qui a été retenu jusqu'à présent par le Conseil Municipal. Un effort spécial sera demandé à l'Etat et au régime général de sécurité sociale pour combler le déficit apparaissant au plan de financement.

Avec la somme de 59 millions qui sera versée au Centre Hospitalier Régional dès la réalisation de l'emprunt escompté de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville aura soldé le montant de sa participation dans la construction du bloc-est. Au titre du bloc-ouest, elle aura encore à supporter une dépense de 192 millions environ.

L'inquiétude qui s'était manifestée concernant le prix de revient d'une journée d'hospitalisation peut à présent être dissipée dit Me ROMBAUT. En effet, le prix de journée prévisionnel moyen de 1954, fixé à 2.447 fr., est sensiblement égal à celui des autres établissements et ce chiffre semble pouvoir être maintenu, sinon amélioré lorsque, avec l'achèvement du bloc-ouest, le nouvel hôpital fonctionnera à plein rendement.

La Commission enregistre avec satisfaction cette information dont l'objet revêt un intérêt primordial pour l'avenir de la Cité Hospitalière.

54/I53 - Aide Enfantine Lilloise - Demande de subvention -

La Présidente de l'Aide Enfantine Lilloise ayant siège social à l'école Jean Macé, sollicite une subvention de la Ville.

Ce groupement patroné par Mme, l'Inspectrice des écoles maternelles, a pour objet la distribution de vêtements aux enfants nécessiteux des écoles publiques maternelles de Lille.

La Commission propose l'attribution d'une subvention de 25.000 fr.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

La séance est levée à 20 h. 45

Hôtel de Ville, le 21 Juin 1954

VU :

Le Président de la Commission des Finances,

Le Secrétaire,

G. ROMBAUT

E. THIBAUT

NOTE

à Messieurs les Membres de  
la Commission des FINANCES



Je vous prie de vouloir bien assister à la réunion de la Commission des Finances qui se tiendra le Mardi 26 Octobre 1954 à 18 h.15 très précises dans le Cabinet du Chef de la Division des services financiers (2ème pavillon - 1er étage).

Veillez trouver ci-après l'ordre du jour des travaux.

ORDRE DU JOUR

- Demandes de subventions -

- 54/I54 - Comité d'organisation de la "Journée Nationale des paralysés de France".
- 54/I55 - Comité Lillois de lutte contre le taudis.
- 54/I56 - Maison de la Famille.
- 54/I57 - Comité Familial H. L. M. Cabanis.
- 54/I58 - Fédération Nationale des Retraités des Organismes Sociaux et Similaires.
- 54/I59 - Edification d'un mémorial de la déportation à Struthof-Natzwiller.
- 54/I60 - Ecole Centrale des Arts et Manufactures - Paris.
- 54/I61 - Action Sociale Nord-Africaine.
- 54/I62 - Société des Aviculteurs du Nord.
- 54/I63 - Hébergement des indigents - Convention avec l'Armée du Salut - Relèvement.
- 54/I64 - Université Populaire - Demande de relèvement de la subvention.
- 54/I65 - Union Nationale des prisonniers civils déportés, internés et otages des deux guerres.
- 54/I66 - Association des étudiants et étudiantes de l'Etat de LILLE - Construction d'une nouvelle Maison des Etudiants.
- 54/I67 - Conservatoire de Musique - Bourses culturelles de vacances - Reconduction du crédit.
- 54/I68 - 150 ème Anniversaire de la naissance de Berlioz.
- 54/I69 - Association des amis d'Albert Samain.
- 54/I70 - Etude sur le "Développement et la structure de LILLE et de sa banlieue" par M. L. DILLY, ex-agent municipal - Frais d'impression et de publication.
- 54/I71 - Secours aux populations sinistrées d'Algérie.

.../...

- Divers -

- 54/I72 - Bibliothèque Municipale - Acquisition de collection Quarre-Reybourbon  
Demande de crédit.
- 54/I73 - Congrès de l'Eclairage - Frais de participation - Remboursement.
- 54/I74 - Missions accomplies par les membres du Conseil Municipal - 1er semestre  
1954 - Ratification.
- 54/I75 - Divers produits communaux - Admission en non-valeur.
- 54/I76 - Allocations annuelles et renouvelables servies à des anciens agents de la  
Ville - Attribution pour 1955.
- 54/I77 - Octroi de secours en nature aux travailleurs sans emploi et à leurs  
familles - Crédit supplémentaire.
- 54/I78 - Insuffisances de crédits "Personnel" - Virements.
- 54/I79 - Fonds National de Compensation des Allocations Familiales - Contribution  
au titre de 1953 - Crédit.
- 54/I80 - Insuffisances de crédits "Matériel" - Crédits complémentaires.
- 54/I81 - Insuffisances de crédits "Matériel" - Virements.
- 54/I82 - Caisse de Crédit Municipal - Prêts aux fonctionnaires - Avance de  
Trésorerie.
- 54/I83 - Crédit Municipal - Comptes administratif et de gestion - Ex:1953 - Avis.
- 54/I84 - Fondation Masurel - Comptes administratif et de gestion- Ex:1953 - Avis.
- 54/I85 - Centre Hospitalier Régional - Prix de journée des hospices particuliers -  
Règlement - Crédit.
- 54/I86 - "Voies privées" - Emprunt de 68 millions - Réalisation d'une 4ème  
fraction de 39.100.000 francs (solde).
- 54/I87 - Ville de LILLE - Compte administratif - Exercice 1953 -(Exemplaire joint).
- 54/I88 - Ville de LILLE - Budget Supplémentaire - Exercice 1954.

(Le projet vous sera transmis sous quelques jours)

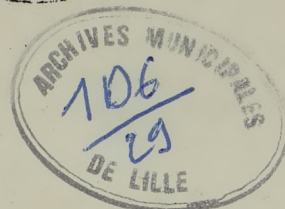
-----  
Hôtel de Ville, le 12 Octobre 1954

G. ROMBAUT  
Adjoint délégué aux Finances

- COMMISSION des FINANCES -

-----  
Réunion du Mardi 26 Octobre 1954  
-----

PROCES-MERBAL  
-----



La Commission s'est réunie le Mardi 26 Octobre 1954 sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. ROMBAUT, Adjoint au Maire  
DECAMPS, -d°-  
HAMY, -d°-  
ASTIE, Conseiller Municipal  
BERTRAND, -d°-  
COQUART, -d°-  
LANDRIE, -d°-  
WALKER, -d°-  
THIBAUT, Chef de la 3ème Division

Excusés : Me MARTINACHE, Adjoint au Maire  
M. LAURENT, Conseiller Municipal

La séance est ouverte à 18 h. 30.

Me ROMBAUT souhaite la bienvenue à M. BERTRAND, Conseiller Municipal socialiste, désigné par son groupe pour remplacer M. VAN WOLPUT, démissionnaire. Il fait remarquer cependant, tout en invitant cordialement M. BERTRAND à participer aux travaux de la Commission, que le Conseil Municipal est seul qualifié pour ratifier cette désignation.

Puis, il est procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

54/154 - COMITE D'ORGANISATION DE LA "JOURNEE NATIONALE DES PARALYSES DE FRANCE" -

Ainsi qu'il le fait chaque année à l'occasion de la "Journée Nationale des Paralysés et Infirmes Civils", ayant eu lieu le 20 Juin dernier, le comité d'organisation sollicite l'aide financière de la Ville.

Maintenant la position prise depuis 1950 pour le même objet, la Commission émet un avis défavorable à cette demande.

Abstention de M.M. BERTRAND, COQUART, LANDRIE.

.../...

54/I55 - COMITE LILLOIS DE LUTTE CONTRE LE TAUDIS -

Le Comité Lillois de lutte contre le taudis, qui a intensifié son action en faveur de l'amélioration de l'habitat, souhaite que la subvention de 6 millions qui lui a été allouée pour 1954 soit portée à 12 millions.

Les vieux logements ne sont pas entretenus parce que les réparations sont trop onéreuses. Le Comité veut y remédier en proposant aux propriétaires la gestion de leurs immeubles pendant un temps plus ou moins long, suivant l'importance des travaux exécutés.

En raison du caractère particulier de cette nouvelle activité et des difficultés techniques et juridiques qu'elle entraîne, la Commission estime que la Ville ne peut aider financièrement un organisme privé ayant pour objet la gestion d'immeubles malgré l'intérêt indiscutable du but poursuivi.

D'un commun accord, il est proposé de transmettre le dossier pour étude et proposition à la Commission de l'Habitat, aucun relèvement de subvention n'étant toutefois envisagé au titre de l'année 1954.

54/I56 - MAISON DE LA FAMILLE -

Des raisons d'équilibre financier n'avaient pas permis au moment du vote du budget de donner entière satisfaction à la demande de subvention présentée par la Maison de la Famille. Considérant le développement des activités de cet organisme et les services rendus à une grande partie de la population lilloise, Me ROMBAUT propose d'allouer le complément de subvention sollicité, soit 50.000 francs, rappelant par ailleurs qu'un accord de principe était déjà intervenu à ce sujet.

Avis favorable.

La dépense sera inscrite au budget supplémentaire de 1954.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I57 - COMITE FAMILIAL H. L. M. CABANIS -

Le Président rappelle que la Commission, examinant la demande présentée l'an dernier par ce même groupement et estimant que la Ville ne pouvait participer financièrement dans le fonctionnement de chacun des nombreux organismes poursuivant avec le même désintéressement des buts identiques, avait alloué au Comité Cabanis une subvention de 25.000 francs à titre tout à fait exceptionnel. Il propose pour ces raisons, le rejet de la demande.

La Commission, à l'exception de M. LANDRIE, fait sienne cette proposition.

54/I58 - FEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES ORGANISMES SOCIAUX & SIMILAIRES -

Respectant la ligne de conduite adoptée le 12 Octobre 1953, la Commission émet un avis défavorable à la demande de subvention présentée en raison :

- 1°) - du précédent que constituerait son agrément,
- 2°) - du caractère non strictement local de l'oeuvre.

54/I59 - EDIFICATION D'UN MEMORIAL DE LA DEPORTATION A STRUTHOF-NATZWILLER -

Aux termes d'un décret publié le 13 Octobre 1953, une souscription nationale a été ouverte, dont le produit servira à couvrir les frais d'édification d'un Mémorial de la Déportation qui sera élevé à STRUTHOF-NATZWILLER en Alsace. Cette collecte est patronnée sur le plan départemental par M. le Préfet du Nord qui, par circulaire du 26 Juillet 1954, a fait appel à toutes les collectivités du département.

En raison du caractère national du projet, la Commission, à l'exception de M. WALKER qui propose 100.000 francs, adopte le chiffre de 50.000 francs, montant du crédit ouvert au budget primitif de 1954.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I60 - ECOLE CENTRALE DES ARTS & MANUFACTURES - PARIS -

Le Président de la Société des amis de l'Ecole Centrale des Arts & Manufactures sollicite une subvention de la Ville en vue de permettre les travaux de réfection et de réparation de la Maison des Elèves de cette école située à Paris, 8, rue Jean Goujon. La Commission émet un avis défavorable à cette demande en raison des lourdes charges que la Ville supporte déjà pour l'entretien de ses propres bâtiments scolaires et de l'aide financière qu'elle accorde aux étudiants.

54/I61 - ACTION SOCIALE NORD-AFRICAINE -

Le caractère non officiel de cette association de création récente, l'absence de documentation précise concernant son fonctionnement et ses moyens d'existence ne permettant pas à la Commission de réserver un accueil favorable à la demande présentée.

Rejet.

54/I62 - SOCIETE DES AVICULTEURS DU NORD -

Cette Société organise chaque année à LILLE une importante exposition internationale d'aviculture et sollicite à cette occasion l'aide de la Ville.

La Commission propose de lui allouer une subvention de 5.000 francs.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I63 - HEBERGEMENT DES INDIGENTS - CONVENTION AVEC L'ARMEE DU SALUT - RELEVEMENT -

La convention pour l'hébergement des indigents de passage venant à expiration le 31 Décembre 1954, M. W. LAURENS, Major de l'Armée du Salut, propose le renouvellement de cette convention pour 1955, mais souhaite que la redevance versée par la Ville soit portée de 100 à 115 francs par jour et par indigent hébergé.

Etant donné que cet établissement est bien tenu et que les indigents y sont traités de façon très satisfaisante la Commission agréée favorablement cette demande.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

.../...

54/164 - UNIVERSITE POPULAIRE - DEMANDE DE RELEVEMENT DE LA SUBVENTION -

Monsieur Jean LEVY, Président de l'Université Populaire sollicite le relèvement de la subvention qui lui a été accordée en 1954.

Eu égard au but poursuivi et au développement de l'oeuvre dont les effectifs ont doublé depuis sept ans, la Commission propose de porter le montant de la subvention de 60.000 à 100.000 francs à compter de 1955.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/165 - UNION NATIONALE DES PRISONNIERS CIVILS DEPORTES, INTERNES & OTAGES DES DEUX GUERRES -

Le Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Prisonniers Civils Déportés Internés et Otages des deux guerres a décidé d'organiser en notre Ville les 11 et 12 Juin 1955 son congrès national de 1955 et sollicite à cette occasion une subvention de la Ville.

Considérant l'importance de ce congrès, l'ampleur du programme prévu et le succès d'affluence dont bénéficiera le commerce local, la Commission propose d'attribuer à ce groupement, en plus de l'aide matérielle apportée par les services municipaux, une subvention de 200.000 francs.

La dépense sera inscrite au budget primitif de 1955.

54/166 - ASSOCIATION DES ETUDIANTS & ETUDIANTES DE L'ETAT DE LILLE - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON DES ETUDIANTS -

Par lettre du 22 Septembre, le Président de l'Union des Etudiants de l'Etat, sollicite de la Ville une subvention de 10 millions qui, jointe à celles de l'Etat et du département, permettrait de réaliser le projet de construction d'une nouvelle Maison des Etudiants répondant aux besoins d'une "clientèle" en progression constante.

Ce projet a déjà été évoqué en Conseil Municipal par Monsieur le Professeur MINNE, mais il ne semble pas que les commissions compétentes, celle de l'urbanisme exceptée, aient été appelées à se prononcer sur les différents problèmes qu'il soulève. Aucune décision n'est intervenue concernant l'aliénation, à titre gratuit ou non, de l'immeuble appartenant à la Ville, situé Place Gentil Muiron et sur lequel s'érigerait la construction prévue. D'autres questions restent à résoudre : prise en charge de la démolition de la halle Gentil Muiron, éviction des commerçants, affectation de l'ancienne Maison des Etudiants, relogement des décors actuellement entreposés dans cette halle. On envisagerait, paraît-il, de transférer les décors à la Halle aux Sucres, ce qui impliquerait la suppression de l'entrepôt réel des douanes et l'exploitation de cet entrepôt par un organisme privé qui reste à désigner.

Toutes ces questions doivent être traitées préalablement à l'examen par la Commission des Finances, de la demande de subvention. Compte tenu toutefois de l'intérêt qui s'attache à la réalisation du projet en cause, cette dernière émet un avis favorable de principe à l'octroi d'une subvention dont elle fixera le taux lorsque seront connues toutes les charges qui incomberont en définitive à la Ville.

Elle décide en conséquence le renvoi du dossier devant les Commissions compétentes pour étude et propositions.



54/I67 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - RECONDUCTION DU CREDIT -

Sur demande des "Centres Musicaux Ruraux", le Conseil Municipal avait décidé le 13 Juillet dernier, le vote d'un crédit de 50.000 francs pour permettre à deux élèves du conservatoire d'effectuer un séjour de 6 semaines dans une colonie de vacances. Par suite du vote tardif, ce crédit n'a pu être utilisé pour 1954. Il en est demandé la reconduction pour l'exercice 1955.

Avis favorable de la Commission. M. COQUART désirerait qu'un rapport soit fourni sur l'utilisation des dites bourses et sur les conditions de fonctionnement des colonies organisées par les "Centres Musicaux Ruraux".

Dossier transmis à la 4ème Division.

54/I68 - 150 ème ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE BERLIOZ -

A l'occasion du 150 ème anniversaire de la naissance de Berlioz, l'Association "Les amis de Berlioz" dont le siège se trouve à la Côte St. André (Isère) sollicite une subvention de la Ville.

Maintenant la position prise antérieurement concernant les manifestations se déroulant à l'extérieur, la Commission émet un avis défavorable à la demande présentée.

Dossier transmis à la 4ème Division.

54/I69 - ASSOCIATION DES AMIS D'ALBERT SAMAIN -

L'Association des amis et admirateurs du poète lillois, Albert SAMAIN, sollicite l'attribution pour 1954, d'une subvention de la Ville en vue de l'organisation de diverses manifestations littéraires et culturelles.

La Commission émet un avis favorable de principe à l'octroi d'une subvention mais en fixera ultérieurement le montant sur le vu des renseignements complémentaires qui seront demandés à ce groupement.

54/I70 - ETUDE SUR LE "DEVELOPPEMENT & LA STRUCTURE DE LILLE & DE SA BANLIEUE" PAR M. L. DILLY, EX-AGENT MUNICIPAL -

M. DILLY, ex-agent du Service de l'Urbanisme, actuellement adjoint d'enseignement au Lycée Faidherbe, est l'auteur d'une étude sur le développement et la structure de LILLE et de sa banlieue qui lui a permis de subir avec succès les épreuves du Diplôme d'Etudes Supérieures. Il désirerait, conseillé par ses professeurs, faire publier ce travail, soit intégralement, soit par larges extraits et sollicite une subvention couvrant en partie les frais entraînés par la préparation de cette étude.

Malgré l'intérêt qu'elle peut présenter, il apparaît difficile d'agréer favorablement cette demande. L'octroi d'une subvention pour cet objet constituerait sans aucun doute un précédent que pourraient invoquer de nombreux étudiants ou auteurs peu fortunés.

Cependant, la Commission ne serait pas opposée à l'attribution, à titre exceptionnel d'un subside imputé sur le crédit "Bourses et allocations pour études". L'intéressé sera entendu pour renseignements complémentaires par le Chef du Service Financier qui examinera la question avec les services de la 4ème Division dans le sens indiqué par la Commission des Finances.

.../...

54/I71 - SECOURS AUX POPULATIONS SINISTREES D'ALGERIE -

A la suite du terrible séisme qui vient de dévaster la région d'ORLEANSVILLE, un mouvement de solidarité, auquel la Ville se doit de participer, s'est manifesté en faveur des populations sinistrées de ce département d'Outre-Mer.

La Commission propose de fixer à 1.000.000 de francs, le montant de la subvention à verser au "Comité National de Secours" et d'inscrire cette dépense au budget supplémentaire de 1954.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I72 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - ACQUISITION DE COLLECTION QUARRE-REYBOURBON - DEMANDE DE CREDIT -

La bibliothèque municipale vient d'être saisie par M. Louis MOORTHAMERS, libraire, 48, rue Coudenberg à BRUXELLES d'une proposition de vente de soixante huit volumes reliés contenant les oeuvres de M. QUARRE-REYBOURBON, ancien libraire et érudit lillois fort connu.

M. PIETRESON de SAINT AUBIN a eu l'occasion de voir cette collection et d'en apprécier la valeur; il estime que cette acquisition compléterait heureusement le fonds local de la bibliothèque.

Se référant à cet avis autorisé, la Commission propose l'inscription au budget supplémentaire de 1954, d'un crédit de 100.000 francs pour l'achat de cette collection.

Dossier transmis à la 4ème Division.

54/I73 - CONGRES DE L'ECLAIRAGE - FRAIS DE PARTICIPATION - REMBOURSEMENT -

A l'occasion du congrès des "Journées de l'Eclairage" qui eut lieu à Monaco du 7 au 12 Juin 1954, MM. MAEGHT & LEMOINE, Ingénieurs principaux des Services de la Voie Publique et d'Architecture ont été désignés pour y représenter la Ville.

Il est demandé le remboursement des droits d'inscription et de participation obligatoire qui se sont élevés respectivement à :

2.660 francs pour M. LEMOINE et 1920 francs pour M. MAEGHT

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I74 - MISSIONS ACCOMPLIES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Ier SEMESTRE 1954 RATIFICATION -

Le montant des sommes mandatées au titre des frais de missions accomplies par les membres du Conseil Municipal au cours du 1er semestre 1954 s'élève à 42.870 francs.

Il est demandé la ratification de ces dépenses.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat Général.

.../...

54/I75 - DIVERS PRODUITS COMMUNAUX - ADMISSION EN NON VALEUR -

Pour des raisons diverses certains produits communaux portant sur une somme de 104.672 francs (5 états) n'ont pu être recouverts par le Receveur Municipal.

Il en est demandé l'admission en non valeur.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I76 - ALLOCATIONS ANNUELLES ET RENOUELABLES SERVIES A DES ANCIENS AGENTS DE LA VILLE  
ATTRIBUTION POUR 1955 -

Une circulaire ministérielle du 12 décembre 1951 a permis la reconduction à compter de 1952 des allocations annuelles et renouvelables accordées avant guerre à des anciens agents municipaux non tributaires de la Caisse des Retraites locale.

Cette circulaire précise que le Conseil Municipal est tenu de faire connaître chaque année son intention de maintenir aux anciens agents intéressés le bénéfice de ses subsides.

Une autre circulaire du 15 Juillet 1954 modifie les bases de calcul des indemnités : le minimum vital passe de 120.000 à 150.000 francs et la limite des ressources imposée pour ouvrir droit au bénéfice de l'allocation est relevée.

Il est demandé l'application de ces dispositions en faveur des anciens agents de la Ville, la mesure prenant effet au 1er Janvier 1955.

Rapport adopté et transmis au Secrétariat Général.

54/I77 - OCTROI DE SECOURS EN NATURE AUX TRAVAILLEURS SANS EMPLOI ET A LEURS FAMILLES  
CREDIT SUPPLEMENTAIRE -

Le crédit de 15.000.000 francs ouvert au chapitre XXIV art. 2 du budget primitif de 1954 sous rubrique "Octroi de secours en nature aux travailleurs sans emploi et à leurs familles" est insuffisant pour couvrir les besoins jusqu'au 31 décembre.

Il est demandé le vote d'un crédit supplémentaire de 12.000.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I78 - INSUFFISANCES DE CREDITS "PERSONNEL" - VIREMENTS -

Certains crédits "Personnel" insuffisamment dotés doivent être renforcés.

Me ROMBAUT donne le relevé des insuffisances constatées qui portent sur un total de 9.300.000 francs dont 7.000.000 de francs pour le Code de la Famille.

Ces insuffisances de dotation n'appellent pas le vote de crédits supplémentaires en raison des disponibilités révélées par certains postes budgétaires "Personnel" du budget primitif de 1954.

La Commission agréée favorablement les opérations de virement envisagées.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I79 - FONDS NATIONAL DE COMPENSATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES - CONTRIBUTION AU TITRE DE 1953 - CREDIT -

La Caisse des Dépôts et Consignations qui gère le Fonds National de compensation des allocations familiales a fait parvenir le montant de la cotisation de la Ville s'élevant à 10.021.000 francs pour l'année 1953.

Il est demandé l'inscription au budget supplémentaire (Chap. I art. 29) de cette dépense imprévisible.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I80 - INSUFFISANCES DE CREDITS "MATERIEL" - CREDITS COMPLEMENTAIRES -

Le montant des insuffisances constatées aux différents chapitres "Matériel" s'élève à 6.316.041 francs.

Après lecture par le Président des diverses insuffisances et de leurs causes, la Commission émet un avis favorable à l'inscription des crédits demandés.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I81 - INSUFFISANCES DE CREDITS "MATERIEL" - VIREMENTS -

Divers crédits "Matériel" du budget primitif de 1954 s'avèrent insuffisamment dotés. Ces insuffisances de dotation formant un total de 10.800.000 francs n'appellent pas le vote de crédits supplémentaires en raison des disponibilités révélées par certains postes budgétaires du budget primitif 1954.

Avis favorable de la Commission, à l'exception de M. COQUART qui réserve sa position en attendant que lui soit fournie la justification du disponible constaté au crédit ouvert pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I82 - CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL - PRET AUX FONCTIONNAIRES - AVANCE DE TRESORERIE -

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration du Crédit Municipal qui sollicite une avance de trésorerie de 20 millions remboursable en 2 ans pour assurer le financement du prêt aux fonctionnaires.

Jusqu'au 31 Août ce service avait un caractère expérimental mais l'art. 38 de la loi n° 54-625 du 11 Juin 1954 a autorisé officiellement les Caisses de Crédit Municipal à consentir des prêts à tous les fonctionnaires.

La prochaine diffusion de ce texte va provoquer un développement des opérations en cours et le Crédit Municipal doit disposer, dès à présent, du fonds de roulement nécessaire.

Considérant :

1°) - que l'initiative du Crédit Municipal - aujourd'hui sanctionnée par la loi - répond à une nécessité sociale ainsi qu'en témoigne le succès qu'elle a rencontré auprès des agents de la fonction publique et notamment du personnel municipal,

.../...

2°) - que les résultats financiers enregistrés par le Crédit Municipal de LILLE, depuis la création de ce service, permettent d'entrevoir la possibilité d'assurer l'équilibre budgétaire de l'Etablissement, lequel n'avait pu être réalisé depuis 1945 qu'à l'aide des subventions accordées chaque année par le Conseil Municipal,

3°) - que plusieurs grandes villes de France ont octroyé à des établissements similaires d'importants concours financiers pour le même objet,

la Commission des Finances émet un avis favorable à l'attribution au Crédit Municipal de LILLE d'une avance de trésorerie de 15 millions, remboursable sans intérêt dans un délai de 2 ans à dater du versement des fonds,

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I83 - CREDIT MUNICIPAL - COMPTES ADMINISTRATIF & DE GESTION - Exercice 1953 - AVIS

Présentés dans les formes prescrites par le décret n° 52-1192 du 24 Octobre 1952 (application du plan comptable). La récapitulation des comptes administratif et de gestion du Crédit Municipal, s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section dotation.....	2.517.027	2.695.667
Section exploitation.....	12.942.404	12.942.404
Opérations financières.....	1.894.558.947	1.894.380.307
	-----	-----
Total.....	1.910.018.378	1.910.018.378

L'équilibre de la section d'exploitation est réalisé par l'inscription en recettes d'une subvention de la Ville de 1.721.959 francs sur la prévision de 3.000.000 de francs qui avait été votée en faveur de l'établissement du budget de 1953.

La Commission émet un avis favorable à l'adoption des comptes administratif et de gestion tels qu'ils sont établis.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I84 - FONDATION MASUREL - COMPTES ADMINISTRATIF & DE GESTION - Exercice 1953 - AVIS

Le Conseil d'Administration de la Fondation Masurel réuni le 20 Septembre 1954 soumet pour avis ses comptes administratif et de gestion, dressés suivant les formes prescrites par le plan comptable et dont voici la récapitulation générale :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section dotation.....	néant	néant
Section exploitation.....	61.397	68.083
Opérations financières.....	292.285	285.599
	-----	-----
Total.....	353.682	353.682

La Commission émet un avis favorable à l'approbation de ces comptes mais, après les explications fournies par son Président sur les origines et les charges de la Fondation Masurel dont les ressources sont notoirement insuffisantes pour assurer le fonctionnement du prêt gratuit, invite le Conseil d'Administration de l'établissement en cause à étudier, dans le cadre de la loi, toutes mesures visant à une utilisation rationnelle de cette Fondation et notamment des revenus provenant de la location de l'immeuble situé 48, rue de la Barre.

Le Président prend acte de ce désir dont il entretiendra M. PERDU, Directeur du Crédit Municipal.

54/I85 - CENTRE HOSPITALIER REGIONAL - PRIX DE JOURNEE DES HOSPICES PARTICULIERS -  
REGLEMENT - CREDIT -

A la suite de l'accord intervenu le 7 Décembre 1951 entre le Centre Hospitalier Régional et la Ville au sujet du règlement du déficit d'exploitation des Etablissements particuliers pour les années 1952 et 1953 et les engagements pris par délibération n° 890 du 13 Juillet 1954, le Centre Hospitalier Régional vient de nous faire connaître le montant des déficits des Hospices particuliers de vieillards tel qu'il apparait à la clôture des exercices en cause, c'est-à-dire la somme que la Ville s'engagerait à régler au titre de la différence de prix de journée pour la partie supérieure au prix de journée de l'assistance obligatoire.

	<u>1952</u>	<u>1953</u>
Prix de journée appliqués.....	630 francs	630 francs
Prix de journée définitifs assistance obligatoire.....	630 francs 85	603 francs 97
Prix définitifs des Hospices particuliers.....	648 francs 45	669 francs 05
	-----	-----
Déficit journalier....	17 francs 60	65 francs 08
	=====	=====
Nombre de journées.....	84.373	85.297
Déficit total.....	1.484.964 francs	5.551.128 francs
	<hr/>	
	7.036.092 francs	

Pour 1954, le prix de journée prévisionnel des hospices particuliers étant inférieur à celui de l'assistance obligatoire, aucun déficit n'est à prévoir.

Afin d'apporter une solution définitive à ce problème en suspens depuis plusieurs années et tenant compte des engagements antérieurs, la Commission émet un avis favorable à l'inscription au budget supplémentaire de 1954 d'un crédit de 7.036.092 francs égal au montant du déficit ci-dessus déterminé.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

.../...

54/I86 - "VOIES PRIVEES" EMPRUNT DE 68 MILLIONS - REALISATION D'UNE 2ème FRACTION DE 39.100.000 FRANCS (SOLDE)-

Sur l'emprunt de 68 millions de francs destiné à financer les travaux de mise en état de viabilité des voies privées, 28.900.000 francs ont été réalisés à ce jour. Le Crédit Foncier étant disposé à consentir dans les conditions habituelles un prêt de 39.100.000 francs formant solde de l'emprunt précité, un rapport au Conseil Municipal a été établi et rattaché à la séance du Conseil Municipal du 13 Juillet dernier.

Le Président rappelle que la Commission, consciente de l'intérêt qui s'attache à la réalisation des emprunts dans les délais impartis, l'a précédemment autorisé à procéder de cette manière.

La Commission lui renouvelle son accord sous réserve qu'il ne s'agisse que d'emprunts destinés au financement de projets de travaux ou d'acquisitions ayant déjà fait l'objet d'un vote favorable du Conseil Municipal. Les commissaires devront au surplus être avisés individuellement de l'opération envisagée.

54/I87 - VILLE DE LILLE - COMPTE ADMINISTRATIF - Exercice 1953 -

Le compte administratif présente un excédent de recettes de 205.315.043 francs sur les opérations réalisées. Compte tenu des opérations à continuer, tant en recettes qu'en dépenses, cet excédent est ramené à 185.335.099 francs, somme qui constitue le montant des ressources disponibles dont l'emploi est prévu au budget supplémentaire.

Le document qui a été remis aux commissaires préalablement à la réunion, n'appelle aucune remarque particulière quant à sa présentation.

M. COQUART demande des précisions sur les postes suivants qui ont retenu son attention:

A) - RECETTES -

Page 4, articles 41 à 49 - Legs F. CREPIN

Les dépenses de réparation des immeubles constituant le legs CREPIN sont supportées par la Ville qui réclame aux Hospices d'Haubourdin la part lui incombant soit 2/5. Les créances s'échelonnant de 1948 à 1952 et formant un total de 1.206.435 francs ne sont pas réglées par l'établissement hospitalier. Il sera demandé au Receveur Municipal les raisons du retard apporté à la liquidation de cette dette.

Page 9, article 106 - Grand Palais de la Foire Commerciale - indemnités de dommages de guerre à provenir de l'Etat.

La somme de 121.250.000 francs figurant à cet article représente le solde des indemnités de dommages de guerre et les subventions promises par l'Etat pour la reconstruction du Grand Palais.

Suivant des renseignements fournis en 1951 par le Service d'Architecture cette somme se décomposait comme suit :

dommages de guerre -solde-.....	34.250.000
subvention pour embellissement (Equipement National).....	67.000.000
subvention spéciale du M.R.U.....	20.000.000
	-----
	121.250.000

.../...

L'indemnité de dommages de guerre ayant été réévaluée depuis, la situation financière de la Ville au regard des dépenses de reconstruction du Grand Palais se présente ainsi :

<u>Crédits votés par la Ville (en chiffres ronds).....</u>	<u>379.000.000</u>
a) - <u>Montant de l'indemnité reconstruction -</u>	
<u>dommages de guerre.....</u>	254.160.842
recette encaissée.....	208.750.000
	-----
reste à encaisser (dommages de guerre).....	45.410.842
b) - <u>Amélioration et extension du Grand Palais - 125.566.253</u>	<u>125.566.253</u>

Subventions escomptées :

I) - Equipement National : 125.566.253 x 0,35 =	43.948.188
Majoration du quart.....	10.987.047
	-----
	54.935.235
2) - Subvention spéciale M.R.U.....	20.000.000
	-----
Reste à encaisser.....	74.935.235
	-----
Total à encaisser.....	<u>120.346.077</u>

La dépense actuellement avancée par la Ville est de :

379.000.000 - 208.750.000 = ..... 170.250.000f.env.

Une recette complémentaire de 45.410.842 francs étant estimée au titre "Dommages de guerre" l'abandon des subventions b) chiffrerait la participation totale de la Ville à :

379.000.000 - 254.160.842 = ..... 125.000.000f.env.  
alors qu'elle devrait être de : 125.566.253 - 74.935.235 = 50.000.000f.env.

participation apurée d'ailleurs au cours des exercices précédents.

En donnant connaissance de cette situation financière, Me ROMBAUT précise qu'elle figurait dans la lettre adressée le 14 Septembre dernier à son collègue, M. ASTIE qu'il priait "de vouloir bien effectuer toutes démarches en vue d'obtenir le versement du reste encore exigible au titre des dommages de guerre (45 millions de francs)" se tenant à sa disposition "pour envisager en commun les mesures à prendre pour que soit reconsidérée la question des subventions relatives aux travaux d'amélioration et d'extension du Grand Palais de la Foire Commerciale".

Me ROMBAUT rappelle les nombreuses correspondances échangées entre les services municipaux et les ministères intéressés, les interventions diverses, dont celle de M.M. SCHUMANN, lesquelles n'ont donné aucun résultat, les crédits de subventions prévus dans le cadre du programme quinquennal d'équipement urbain n'ayant pas été votés par le Parlement.

.../...



"Il est hors de doute, poursuit-il, que la Ville n'eut pas fait d'avances de fonds aussi importantes pour cette entreprise dont dépendait le succès de l'Exposition Internationale Textile, si des assurances formelles ne nous eussent été données quant aux subventions substantielles que nous étions légitimement en droit d'escompter de l'Etat pour les travaux en cause". Si les promesses n'ont pas été suivies d'effet, tout doit être tenté pour que la Ville ne soit pas contrainte d'entériner un tel passif et Me ROMBAUT propose qu'une demande collective ait lieu aux ministères intéressés en vue d'aboutir à un résultat satisfaisant pour les finances locales.

Page 18, ~~Chap. LXXI~~ art. 7 - Foire Commerciale - redevance pour parage de voitures automobiles et pour service de surveillance effectué par les sapeurs-pompiers

Le taux de la redevance due par la Société S.A.R.U. chargée de l'organisation du parage des voitures aux abords de la Foire Commerciale, a été fixé à 12% sur les sommes perçues par délibération n° 4.192 du 22 Juillet 1952, la réduction de 259.840 francs figurant dans la colonne "Observations" est relative aux surveillances effectuées par les sapeurs pompiers. Il s'agit d'une somme réclamée en trop aux organisateurs de la Foire par suite de l'application d'un tarif erroné.

Page 13, Chap. XI bis, art. 4 -

Il s'agit du remboursement par le Centre Hospitalier Régional de la 3ème annuité d'un emprunt de 100 millions contracté par la Ville pour le compte de cet Etablissement. Ce prêt est remboursable en 5 ans au taux de 6%.

B) - DEPENSES -

Page 58 - Entretien des édifices cultuels -

Les dépenses, y compris les reports s'élèvent à ..... 10.468.252

Les recettes, compte tenu des opérations à continuer s'élèvent à ..... 5.133.251

La recette ne représente pas exactement 50% de la dépense, différence qui provient de l'arrondissement des sommes prévues en "Report".

Page 65, Chap. XXVI, art. 10 - Repas gratuits aux enfants nécessiteux des écoles -

Il s'agit des repas fournis dans les écoles libres, la Caisse des Ecoles, s'occupant uniquement des enfants des écoles publiques,

Page 69, Chap. XXVIII, art. 69 - Société Civile pour le développement de l'habitat à LILLE -

Les subventions consenties à la Société Civile ont été transformées en avances de trésorerie par décision du Conseil Municipal. Les sommes ainsi avancées et formant un total de 137 millions figureront-elles dans la section "recettes" des budgets ultérieurs ?

Il ne peut en être question. En effet, les avances consenties ont été utilisées par la Société Civile pour l'acquisition de terrains et la construction d'immeubles.

Le remboursement ne pourra donc être effectué par la dite Société que par voie de dation en paiement des terrains acquis et des constructions édifiées et on ne peut inscrire au budget supplémentaire que des prévisions de recettes basées sur des versements en espèces. Il n'en reste pas moins cependant que les sommes avancées sont reprises dans la comptabilité du Receveur Municipal et figurent notamment à l'état d'actif de la Ville.

Emprunts -

Le Président énumère rapidement les emprunts réalisés au cours des exercices écoulés et signale que des offres de prêt lui ont d'autre part été soumises pour un montant de 125 millions.

Voici la situation des emprunts au 26 Octobre 1954 :

	Crédits inscrits	Emprunts réalisés		Total	Reste à réaliser
		au 31.12.53	en 1954		
Travaux de grosses réparation aux bâtiments communaux.....	220.000.000	75.750.000		75.750.000	144.250.000
Acquisition de terrain zone.....	90.000.000	60.000.000	30.000.000	90.000.000	"
Fourniture et pose de canalisations eau potable - Boulevard périphérique et cité hospitalière.....	37.000.000	25.000.000	"	25.000.000	12.000.000
Edifices communaux classés.....	29.000.000	"	"	"	29.000.000
Voies privées.....	68.000.000	18.900.000	49.100.000	68.000.000	"
Cimetières.....	11.000.000	"	"	"	11.000.000
Pouponnière 96.000.000 à ramener à .....	71.500.000		25.000.000	25.000.000	46.500.000(1)
Stade H. Jooris.....	200.000.000	"	"	"	200.000.000
Plan d'urbanisme - Acquisition d'immeubles...	50.000.000	"	25.000.000	25.000.000	25.000.000(4)
Abattoirs - modernisation.....	200.000.000	"	"	"	200.000.000
Bâtiments scolaires - sols des cours.....	(40.000.000				
Institut Diderot - cuisine.....	( 5.500.000		45.500.000	45.500.000	"
A reporter.....	1.022.000.000	179.650.000	174.600.000	354.250.000	667.750.000

.../...

Reports.....	1.022.000.000	179.650.000	174.600.000	354.250.000	667.750.000
Bains Liberté - grosses répara- tions.....	25.000.000		25.000.000	25.000.000	"
Annexe Ecole Bag- gio".....	3.000.000	"	"	"	3.000.000
Collecteur Est R.A. Carrel.....	56.000.000	"	"	"	56.000.000
Constructions d' égouts primaires	33.600.000		10.000.000	10.000.000	23.600.000(2)
Construction du Boulevard péri- phérique.....	150.000.000	50.000.000	50.000.000	100.000.000	50.000.000
Cité hospitalière voie d'accès.....	30.000.000	"	"	"	30.000.000(3)
Pont du Lion d'Or	9.000.000	"	"	"	9.000.000
Routes nationales 4I/42.....	20.000.000	"	"	"	20.000.000
Avenue du Peuple Belge.....	8.000.000	"	"	"	8.000.000
Prêts à la cons- truction :					
solde 1953.....	41.350.000	"	41.350.000		
1954.....	65.000.000		13.600.000	54.950.000	51.400.000
Cité hospitalière solde 1952 et ant.	108.987.765	"	100.000.000	100.000.000	8.987.765
bloc ouest.....	191.875.000	"	"	"	191.875.000
	1.763.812.765	229.650.000	414.550.000	644.200.000	1.119.612.765

(1) - 46.500.000 )  
 (2) - 23.600.000 )  
 (3) - 30.000.000 ) 125.100.000 en instance (crédit communal et privé -  
 (4) - 25.000.000 )

La discussion est alors close sur le compte administratif,

.../...

54/I88 - VILLE DE LILLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - Exercice 1954 -

Le compte administratif de 1953 fait apparaître, sur les opérations constatées et à continuer au titre de l'année 1953 un excédent de recettes de 185.335.098 francs.

C'est ce reliquat, augmenté des recettes nouvelles, qui constitue le disponible dont l'emploi fait l'objet du budget supplémentaire de 1954, lequel a été remis en projet aux commissaires, préalablement à la réunion.

Le Président rappelle d'abord comment fut déterminé au compte administratif l'excédent de..... 185.335.098 frs

Recettes réalisées en 1952 (page 26-5° colonne chiffrée) 3.727.862.894

Dépenses effectuées en 1952 (page 94-5° colonne chiffrée) 3.522.547.851

Excédent de recettes sur les opérations réalisées, (p.105) 205.315.043

A cette somme, il convient :

1°) - d'ajouter les restes à recouvrer sur titres émis et les recettes restant à réaliser ( sur titres non émis),

2°) - de retrancher les restes à payer, les dépenses non liquidées en temps utile et les crédits réservés, pour connaître le reliquat disponible pouvant être utilisé au budget supplémentaire.

Excédent de recettes sur les opérations réalisées..... 205.315.043

Restes à recouvrer (page 26 - 6° colonne)..... 19.060.630

Recettes restant à réaliser (page 26 - 7° colonne)..... 2.278.553.371

Total des recettes..... 2.502.929.044

A défalquer :

Restes à payer ( page 94 - 6° colonne)..... 19.169.437

Dépenses non liquidées (p.94 - 7° colonne)..... 2.254.053.873

Crédits réservés (page 102)..... 44.370.636

Total des dépenses..... 2.317.593.946

Excédent disponible..... 185.335.098

Tous ces chiffres sont reproduits in-extenso dans la première partie du budget supplémentaire, en recettes et en dépenses.

Voici donc expliquée, poursuit Me ROMBAUT la première partie du budget supplémentaire dénommée "Les Reports". Cette première partie étant la reprise textuelle des opérations figurant au compte administratif, il convient surtout de se pencher sur la seconde "les recettes et dépenses supplémentaires et nouvelles", c'est-à-dire

l'utilisation du solde disponible de 185 millions en chiffres ronds augmenté des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

La somme dont nous disposons à ce titre s'élève à :

solde disponible.....	185.335.098
recettes nouvelles.....	224.536.124
	<hr/>
	409.871.222

Voici la décomposition par chapitre des recettes nouvelles :

Chap. I - Produit des centimes - rôle supplémentaire 4° émission.....	5.862.601
Chap. II - Taxes et autres impositions perçues en vertu de rôles.....	1.103.800
Chap. III- Taxes et impositions perçues en vertu de titres de recettes divers.....	1.895.225
Chap. IV - Taxes, droits et rémunérations pour services rendus.....	650.000
Chap.VIII- Répartitions faites par l'Etat. Aide financière des autres collectivités.....	9.306.750
Chap. IX - Recettes ordinaires diverses.....	477.059
	<hr/>
Total de la section ordinaire.	19.295.435
Chap. XII- Produit des emprunts autorisés.....	5.500.000
Chap.XIII- Subventions extraordinaires.....	6.740.689
Chap. XVI- Recettes diverses extraordinaires.....	193.000.000
	<hr/>
	224.536.124
	<hr/> <hr/>

Ces différentes inscriptions sont expliquées dans la colonne "Observations" du projet de budget.

DEPENSES -

Toutes les prévisions figurant en "Dépenses" ont fait l'objet de rapports spéciaux lors de la séance du Conseil Municipal du 13 Juillet ou qui vous sont soumis au cours de la présente réunion.

Sur l'excédent de recette disponible, soit.....	409.871.222
doivent être déduits les crédits votés antérieurement, soit.....	292.985.141
il restait donc lors de la préparation du Budget Supplémentaire...	<hr/>
	116.886.081
	<hr/> <hr/>

qui ont été utilisés dans les conditions précisées aux pages 16 et 17 du document.

Il convient surtout de retenir que l'excédent de recettes dont nous disposions à la clôture de l'exercice précédent a été absorbé en totalité par les dépenses

.../...

obligatoires ci-après :

Caisse Nationale de retraites.....	12.500.000
Code de la Famille - Caisse de Compensation.....	10.021.000
Secours en nature aux chomeurs.....	12.000.000
Contingent d'assistance.....	30.298.000
Centre Hospitalier Régional - Orphelinats 1954.....	20.000.000
Centre Hospitalier Régional - Orphelinats exercices antérieurs.....	53.381.000
Centre Hospitalier Régional - Hospices de vieillards 1952/53.....	7.000.000
Théâtres - déficit.....	12.600.000
Taxes sur le chiffre d'affaires - restitutions.....	6.000.000
Réduction de 25% de la participation de l'Etat dans les dépenses d'intérêt général ( recensement de la population ).....	3.200.000
	-----
Total.....	167.000.000
	=====

On peut ajouter à ces dépenses, pour l'intérêt qu'elles présentent, celles relatives aux voies privées, dont le programme a du être réévalué, soit..... 14.000.000

-----

Le total de..... 181.000.000

forme à 4 millions près le montant du disponible à la clôture de l'exercice 1953.

Les quelques insuffisances de crédit qui se sont révélées en cours d'années dans différents postes ont pu cependant être couvertes et vous en connaissez l'importance. Les dépenses de personnel ont été examinées avec attention et certains crédits, insuffisamment dotés, seront renforcés à l'aide de virements également proposés à votre agrément.

Le budget que je soumets à votre approbation, dit en terminant Me ROMBAUT a été établi avec le souci d'assurer un équilibre rigoureux de notre balance budgétaire.

Compte tenu des inscriptions quasi obligatoires qu'il renferme, il semble difficile de ne pas l'admettre tel qu'il est présenté.

M. COQUART demande quelques précisions sur les postes ci-après :

Page 4, Chap.III, art. 8 - Produit de la taxe locale perçue au titre des travaux publics -

Il s'agit de travaux publics effectués sur le territoire de plusieurs communes. La taxe locale y afférente est répartie entre ces communes au prorata de leurs populations respectives.

Page 10, Chap.XVII, art. 5 - Eaux (matériel) -

Il a été réglé à la Société des Eaux du Nord pour fourniture d'eau à la Ville en 1953, une somme de 24.153.605 francs, laquelle doit être portée à 24.287.227 frs

.../...

par décision de la Direction Générale des prix et des enquêtes économiques visant la fixation du prix plafond résultant des dispositions de l'arrêté du 11 Septembre 1952.

Page 13, Chap. XXVIII, Art. 92 - Service médico-social des petites soeurs de l'Assomption -

La délibération portant attribution de cette subvention de 1.000.000 de francs a été approuvée le 13 Octobre par M. le Préfet.

Page 13, Chap. XXX ter, art. 42 - Restitution de sommes indûment perçues au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires -

Les restitutions opérées par le service des Contributions Indirectes sont incontrôlables et imprévisibles.

De même que pour le compte administratif, aucun vote ne vient sanctionner l'examen du budget supplémentaire, après la discussion qui suit l'exposé du Président et les explications fournies.

54/I89 - OFFICE REGIONAL LAIQUE D'EDUCATION PAR L'IMAGE ET PAR LE SON (O.R.L.E.I.S.)  
(Ex : O.R.C.E.L.) - DEMANDE DE SUBVENTION -

Le directeur de l'Office Régional Laïque d'Education par l'Image et par le Son (ex : O.R.C.E.L.) sollicite pour 1955 le renouvellement de sa subvention.

Eu égard au but poursuivi par l'oeuvre en faveur de l'enseignement, la Commission donne un avis favorable à la reconduction de la subvention de 25.000 francs, accordée l'an dernier.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I90 - VENTE DE VIEUX METAUX - ADMISSION EN RECETTE -

Différents services ont cédé des vieux métaux aux entreprises effectuant des réparations aux bâtiments communaux. Le montant total des cessions s'élève à 118.538 francs. Il est demandé l'admission en recettes de la dite somme.

Avis favorable.

Rapport transmis au Secrétariat Général.

54/I91 - EMPRUNT DE 40.500.000 FRANCS: "LA SEQUANAISE CAPITALISATION" REALISATION BAINS LIBERTE - BATIMENTS SCOLAIRES REVETEMENT DU SOL DES COURS -

Pour les mêmes raisons que celles évoquées au n° 186, cette opération a fait l'objet du rapport portant le n° 912<sup>1</sup> rattaché à la séance du 13 Juillet 1954.

A la suite de propositions faites par le Crédit Foncier Communal et Privé, 53 bis, rue de Chateaudun à PARIS (IX°), la Société la "Séquanaise Capitalisation", serait disposée à nous consentir un prêt de 40.500.000 francs pour les travaux suivants dont le financement a été autorisé par délibération n° 4630 - 4639 du 20 Février 1953 et 688 du 13 Juillet 1954.

.../...

Bains du Boulevard de la Liberté.....	5.000.000
Bâtiments scolaires.....	30.000.000
Institut Denis Diderot.....	5.500.000
	-----
Soit au total.....	40.500.000

Les conditions du prêt sont les suivantes :

Taux : 6.50%

Durée: 5 ans

Amortissement : par annuités égales de francs : 9.745.699 frs chacune payables avec une anticipation de 6 mois.

Commission : 1% en faveur du Crédit Foncier Communal et Privé pour frais d'étude et de dossier.

M. COQUART n'ayant pu obtenir du Président l'assurance que le Conseil Municipal se réunirait dans les jours qui suivront la réunion de la Commission des Finances, revient alors sur l'accord de principe qu'il avait émis en matière de réalisation d'emprunts (voir n° 186 ci-dessus). Remarquant par ailleurs que l'emprunt en cause contient des conditions inhabituelles, notamment le versement d'une commission de 1% à un intermédiaire, il estime qu'il convient dans ces conditions de limiter au 1er novembre prochain l'autorisation accordée à l'Adjoint délégué aux Finances, pour réaliser les prêts dans la forme admise jusqu'à présent.

Me ROMBAUT souligne à nouveau les difficultés rencontrées par toutes les collectivités pour trouver les fonds nécessaires au financement de leurs programmes de travaux, opérations toujours subordonnées à une rapidité d'exécution. Il indique que les collectivités peuvent accorder une commission aux intermédiaires sous la double condition que les fonds, ainsi mis à leur disposition, ne proviennent pas d'établissements officiels et que le taux de cette commission ne dépasse pas 1% du capital emprunté. Il précise enfin que les services préfectoraux ont déjà approuvé la délibération n° 912<sup>1</sup> portant vote de l'emprunt de 40.500.000 francs soumis pour ratification à la Commission.

Le dit rapport est alors approuvé à la majorité. Abstention de M.M. BERTRAND, COQUART, LANDRIE.

54/192 - O.P.M.H.L.M. GROUPE DU SOLEIL LEVANT - EMPRUNT DE 5.441.000F- GARANTIE DE LA VILLE -

54/193 - O.P.M.H.L.M. GROUPE DU PARC DES EXPOSITIONS - EMPRUNT DE 100.000000-GARANTIE DE LA VILLE -

Pour permettre la continuation de l'édification des 39 logements de la 1ère tranche de la cité de relogement dénommée "Groupe du Soleil Levant" et des 388 logements du groupe du "Parc des Expositions", la Commission interministérielle des prêts a décidé d'attribuer à l'Office Municipal d'H.L.M. les prêts suivants :

Groupe du Soleil Levant..... 5.441.000 francs

Groupe Parc des Expositions..... 100.000.000 francs

pour lesquels le Conseil d'Administration de l'Office sollicite la garantie municipale.

La Commission émet un avis favorable à ces demandes.

Abstention de M.M. BERTRAND et COQUART.

.../...



54/I94 - ASSOCIATION DES ANCIENS ETUDIANTS DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE LILLE -

Cette association qui a bénéficié l'an dernier d'une subvention exceptionnelle de démarrage de 20.000 francs, sollicite à nouveau pour 1954, l'aide financière de la Ville. La Commission ne peut réserver un accueil favorable à cette demande en raison du précédent qui serait créé et que ne manqueraient pas d'invoquer les nombreux organismes de même caractère.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu :  
Le Président de la  
Commission des Finances,  
G. ROMBAUT

Hôtel de Ville, le 10 Novembre 1954

Le Secrétaire,  
E. THIBAUT